

États financiers consolidés intermédiaires non audités de

**NAV CANADA**

Trimestre clos le 30 novembre 2015

## NAV CANADA

### États consolidés intermédiaires du résultat net (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre

(en millions de dollars canadiens)

	Notes	2015	2014
<b>Produits</b>			
Redevances d'usage	4	324 \$	313 \$
Autres produits	4	18	12
		<u>342</u>	<u>325</u>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Salaires et avantages du personnel	5	203	199
Services techniques		30	29
Installations et entretien		16	15
Amortissements	17, 18	35	34
Autres	6	12	16
		<u>296</u>	<u>293</u>
<b>Autres (produits) et charges</b>			
Produits financiers	7	(3)	(8)
Coût financier net lié aux avantages du personnel	15	11	13
Autres charges financières	7	25	29
Autres (profits) et pertes	8	(3)	(9)
		<u>30</u>	<u>25</u>
<b>Bénéfice net (perte nette) avant le mouvement net des comptes de report réglementaires</b>		<u>16</u>	<u>7</u>
Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette), après impôt	9	(18)	(8)
<b>Bénéfice net (perte nette) après le mouvement net des comptes de report réglementaires</b>		<u>(2) \$</u>	<u>(1) \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires non audités.

## NAV CANADA

### États consolidés intermédiaires du résultat global (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre

(en millions de dollars canadiens)

	Notes	2015	2014
<b>Bénéfice net (perte nette) après le mouvement net des comptes de report réglementaires</b>		(2) \$	(1) \$
<b>Autres éléments du résultat global</b>			
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net :</b>			
Réévaluations des régimes à prestations définies du personnel	15	117	173
Mouvement net des comptes de report réglementaires lié aux autres éléments du résultat global	9	<u>(117)</u>	<u>(173)</u>
		-	-
<b>Éléments qui seront reclassés dans le résultat net :</b>			
Variations de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie		(11)	(5)
Mouvement net des comptes de report réglementaires lié aux autres éléments du résultat global	9	<u>11</u>	<u>5</u>
		-	-
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>		<u>-</u>	<u>-</u>
<b>Total du résultat global</b>		<u>(2) \$</u>	<u>(1) \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires non audités.

## NAV CANADA

### États consolidés intermédiaires de la situation financière (non audité)

(en millions de dollars canadiens)

	Notes	30 novembre 2015	31 août 2015	1 <sup>er</sup> septembre 2014
<b>Actifs</b>				
<b>Actifs courants</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	310 \$	230 \$	193 \$
Débiteurs et autres	11	96	135	114
Placements	12, 16, 22	114	113	168
Autres	13	11	13	12
		<u>531</u>	<u>491</u>	<u>487</u>
<b>Actifs non courants</b>				
Placements	16, 22	271	274	442
Placement sous forme d'actions privilégiées	14, 22	289	282	190
Actif dérivé	22	-	3	8
Avantages du personnel	15	3	3	4
Immobilisations corporelles	17	654	649	642
Immobilisations incorporelles	18	969	975	1 006
		<u>2 186</u>	<u>2 186</u>	<u>2 292</u>
<b>Total des actifs</b>		<u>2 717</u>	<u>2 677</u>	<u>2 779</u>
Soldes débiteurs des comptes de report réglementaires	9	1 023	1 131	1 497
<b>Total des actifs et des soldes débiteurs des comptes de report réglementaires</b>		<u>3 740 \$</u>	<u>3 808 \$</u>	<u>4 276 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires non audités.

## NAV CANADA

### États consolidés intermédiaires de la situation financière (non audité)

(en millions de dollars canadiens)

	Notes	30 novembre 2015	31 août 2015	1 <sup>er</sup> septembre 2014
<b>Passifs</b>				
<b>Passifs courants</b>				
Fournisseurs et autres créditeurs	19	203 \$	195 \$	183 \$
Passifs dérivés		19	14	1
Produits différés	20	6	7	6
Partie courante de la dette à long terme	16, 21	225	225	81
		<u>453</u>	<u>441</u>	<u>271</u>
<b>Passifs non courants</b>				
Dette à long terme	16, 21	1 720	1 719	2 096
Avantages du personnel	15	1 029	1 127	1 429
Passif d'impôt différé	14	45	44	35
Provisions et autres	19	4	1	3
		<u>2 798</u>	<u>2 891</u>	<u>3 563</u>
<b>Total des passifs</b>		<u>3 251</u>	<u>3 332</u>	<u>3 834</u>
<b>Capitaux propres</b>				
Résultats non distribués	9	26	28	28
		<u>26</u>	<u>28</u>	<u>28</u>
<b>Total des capitaux propres</b>		<u>26</u>	<u>28</u>	<u>28</u>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>		<u>3 277</u>	<u>3 360</u>	<u>3 862</u>
Soldes créditeurs des comptes de report réglementaires	9	463	448	414
Engagements et éventualités	23, 24			
		<u>463</u>	<u>448</u>	<u>414</u>
<b>Total des passifs, des capitaux propres et des soldes créditeurs des comptes de report réglementaires</b>		<u>3 740 \$</u>	<u>3 808 \$</u>	<u>4 276 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires non audités.

## NAV CANADA

### États consolidés intermédiaires des variations des capitaux propres (non audité)

(en millions de dollars canadiens)

	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total
<b>Solde au 1<sup>er</sup> septembre 2014</b>	28 \$	- \$	28 \$
Bénéfice net (perte nette) et mouvement net des comptes de report réglementaires	(1)		(1)
Autres éléments du résultat global	-	-	-
<b>Solde au 30 novembre 2014</b>	<u>27 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>27 \$</u>
<b>Solde au 31 août 2015</b>	28 \$	- \$	28 \$
Bénéfice net (perte nette) et mouvement net des comptes de report réglementaires	(2)		(2)
Autres éléments du résultat global	-	-	-
<b>Solde au 30 novembre 2015</b>	<u>26 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>26 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires non audités.

## NAV CANADA

### Tableaux consolidés intermédiaires des flux de trésorerie (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre

(en millions de dollars canadiens)

	Notes	2015	2014
<b>Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :</b>			
<b>Exploitation</b>			
Montants reçus au titre des redevances d'usage		340 \$	326 \$
Autres montants reçus		13	13
Paiements à des membres du personnel et à des fournisseurs		(215)	(220)
Cotisations aux régimes de retraite – services rendus au cours de la période	15	(21)	(19)
Cotisations aux régimes de retraite – paiements spéciaux	15	(7)	(6)
Paiements au titre des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	15	(1)	(1)
Paiements d'intérêts		(24)	(25)
Intérêts reçus		1	2
		<u>86</u>	<u>70</u>
<b>Investissement</b>			
Dépenses d'investissement		(34)	(19)
Paiement de taxe sur les intrants à recouvrer au moment de la résiliation d'une opération transfrontalière		26	-
Produit provenant de la fiducie de papier commercial adossé à des actifs	22	2	10
		<u>(6)</u>	<u>(9)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et d'investissement</b>			
		80	61
Incidence du change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		-	1
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>			
		80	62
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période</b>			
		230	193
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période</b>			
	10	<u>310 \$</u>	<u>255 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires non audités.

# NAV CANADA

## Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

---

### 1. Entité présentant l'information financière

NAV CANADA a été constituée en tant que société sans capital social en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes* dans le but d'acquies, de détenir, de gérer, d'exploiter, de maintenir et de développer le système canadien de navigation aérienne civile (le « SNA »), tel qu'il est défini en vertu de la *Loi sur la commercialisation des services de navigation aérienne civile* (la « Loi sur le SNA »). NAV CANADA a été prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. À l'intérieur des paramètres fondamentaux délimitant le mandat que la Loi sur le SNA lui confère, NAV CANADA a le droit de fournir des services de navigation aérienne civile et elle est la seule autorité compétente qui peut fixer et percevoir les redevances d'usage pour de tels services. L'activité principale de NAV CANADA et de ses filiales (collectivement, la « Société ») consiste à fournir des services de navigation aérienne, ce qui constitue l'unique secteur isolable de la Société. Les services de navigation aérienne de la Société sont dispensés essentiellement au Canada.

Les redevances au titre des services de navigation aérienne civile qu'offre la Société sont soumises au cadre réglementaire économique édicté dans la Loi sur le SNA. Aux termes de celle-ci, la Société peut établir de nouvelles redevances ou réviser les redevances existantes qu'elle perçoit pour ses services. Lorsqu'elle établit de nouvelles redevances ou qu'elle réviser les redevances existantes, la Société doit suivre les paramètres obligatoires de la Loi sur le SNA en matière d'établissement des redevances, lesquels prescrivent, entre autres choses, que le tarif des redevances, établi d'après des projections raisonnables et prudentes, ne peut être tel que les produits découlant de ces redevances soient supérieurs aux obligations financières courantes et futures de la Société dans le cadre de la prestation des services de navigation aérienne civile. Aux termes de ces paramètres, le conseil d'administration de la Société (le « conseil »), agissant en qualité de régulateur de tarifs, approuve le montant des modifications devant être apportées aux redevances d'usage ainsi que la date à laquelle elles doivent avoir lieu. Les incidences de la réglementation des tarifs sur les états financiers consolidés de la Société sont décrites à la note 9.

Aux termes de la Loi sur le SNA, la Société doit donner aux usagers un préavis de toute redevance qu'elle se propose d'établir ou de réviser, et elle doit les consulter à ce sujet. Les usagers peuvent faire valoir leur point de vue auprès de la Société de même qu'ils peuvent interjeter appel des redevances révisées devant l'Office des transports du Canada en invoquant des motifs selon lesquels la Société a violé les paramètres obligatoires édictés dans la Loi sur le SNA ou a omis de donner aux usagers les préavis prévus par la loi.

La Société prévoit ses activités de façon à atteindre le seuil de rentabilité à la clôture de chaque exercice après avoir constaté des ajustements au compte de stabilisation des tarifs (note 9).

NAV CANADA est une société domiciliée au Canada. Le siège social de NAV CANADA est situé au 77, rue Metcalfe, Ottawa (Ontario), Canada, K1P 5L6. Les présents états financiers consolidés intermédiaires de NAV CANADA comprennent les comptes de ses filiales.

### 2. Mode de présentation

#### a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés intermédiaires ont été établis selon la Norme comptable internationale (International Accounting Standard, ou « IAS ») 34, *Information financière intermédiaire*.

Il s'agit des premiers états financiers consolidés intermédiaires de la Société établis conformément aux Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, ou « IFRS »), l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière* ayant été appliquée. L'application des IFRS est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2014. Avant l'entrée en vigueur des IFRS, les états financiers consolidés de la Société étaient conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR canadiens ») figurant dans la Partie V – Normes comptables pré-basculement.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

---

#### 2. Mode de présentation (suite)

##### a) Déclaration de conformité (suite)

La note 28 explique dans quelle mesure la transition aux IFRS a eu une incidence sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie présentés antérieurement de la Société.

La publication des présents états financiers consolidés intermédiaires a été approuvée par le conseil en date du 13 janvier 2016.

##### b) Base d'évaluation

Les présents états financiers consolidés intermédiaires ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments significatifs suivants :

- Les instruments financiers classés et désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente, qui sont évalués à la juste valeur.
- Les passifs au titre des prestations définies, qui sont comptabilisés comme le montant net de la valeur actualisée des obligations au titre de prestations définies et des actifs du régime évalués à la juste valeur.

##### c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Ces états financiers consolidés intermédiaires sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société. Toutes les informations présentées ont été arrondies au million de dollars près, à moins d'indication contraire.

##### d) Caractère saisonnier

Les activités d'exploitation de la Société ont varié de façon historique au cours de l'exercice, les produits découlant de la circulation aérienne les plus élevés ayant été enregistrés au quatrième trimestre (de juin à août). L'intensification de la circulation aérienne s'explique par une hausse des voyages de loisir pendant les mois d'été. De par sa structure de coûts qui est en grande partie fixe, la Société ne subit pas de variations importantes de ses coûts au cours de l'exercice.

##### e) Estimations comptables et jugements critiques

L'établissement des présents états financiers consolidés intermédiaires exige que la direction ait recours à son jugement et fasse des estimations à l'égard d'événements futurs.

Les estimations et les jugements sont continuellement évalués et sont fondés sur l'expérience antérieure et d'autres facteurs, y compris les attentes quant aux événements futurs jugés raisonnables selon les circonstances. Les estimations comptables, par définition, correspondront rarement aux résultats réels. Les paragraphes qui suivent décrivent :

- les jugements les plus critiques posés par la direction lors de l'application des méthodes comptables;
- les estimations et les hypothèses comptables les plus critiques formulées par la direction lors de l'établissement de la valeur des actifs et des passifs.

##### i) Jugements critiques

- Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

Dans le cadre de l'examen de la dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles et des unités génératrices de trésorerie, des hypothèses importantes doivent être posées afin d'évaluer la valeur recouvrable. Les hypothèses les plus importantes concernent le droit de la Société de continuer à fournir des services de navigation aérienne civile et d'être la seule autorité compétente qui peut fixer et percevoir des redevances d'usage pour de tels services. Si des changements surviennent à l'égard de ces attentes, des charges de dépréciation pourraient être requises, ce qui entraînerait des répercussions importantes sur les résultats d'exploitation.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

---

## 2. Mode de présentation (suite)

### e) Estimations comptables et jugements critiques (suite)

#### i) Jugements critiques (suite)

- Partenariats

La Société a déterminé que la structure de son placement dans Aireon LLC (« Aireon »), comme il est décrit à la note 3 a), est une coentreprise. Il est nécessaire de faire preuve de jugement lors de l'établissement du contrôle conjoint et du classement des partenariats. Une partie exerce un contrôle conjoint sur une entreprise lorsqu'un consentement unanime des parties partageant le contrôle est requis pour les décisions stratégiques relatives aux activités financières et d'exploitation. Les partenariats octroyant à toutes les parties des droits aux actifs nets des entités aux termes des arrangements sont classés comme des coentreprises. La Société a utilisé son jugement dans l'évaluation des facteurs déterminant le contrôle conjoint, y compris pour relever les principales décisions stratégiques relatives aux activités financières et d'exploitation d'Aireon.

#### ii) Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations et aux hypothèses

- Avantages du personnel

Les régimes à prestations définies, les autres avantages à long terme, les indemnités de fin de contrat de travail et les avantages à court terme requièrent des hypothèses actuarielles importantes pour estimer les obligations au titre des prestations futures et le rendement des actifs des régimes. Les hypothèses comprennent la rémunération, l'âge de retraite et les hypothèses relatives à la mortalité des membres du personnel et des retraités, les coûts liés aux soins de santé, l'inflation, le taux d'actualisation, le rendement prévu des placements et d'autres facteurs pertinents. La Société fait appel à un actuaire au moins une fois par année concernant ces hypothèses. En raison de la nature à long terme de ces programmes d'avantages sociaux, les estimations sont assujetties à d'importantes incertitudes et les résultats réels peuvent différer de façon importante des obligations comptabilisées par la Société.

La majorité du personnel de la Société est syndiquée et couverte par des conventions collectives. Parfois, une convention vient à échéance avant l'entrée en vigueur d'une nouvelle convention. La direction doit estimer le total du coût au titre du personnel pour les services rendus pour la période et doit, par conséquent, estimer l'incidence rétroactive des conventions collectives lorsqu'elles sont finalisées. La direction fait une estimation en se fondant, sans toutefois s'y limiter, sur les conventions réelles qui sont venues à échéance, l'expérience antérieure, le nombre d'employés concernés et les salaires actuels de ces employés.

- Juste valeur des placements reçus au moment de la restructuration du papier commercial adossé à des créances (« PCAC »)

Les placements dans les billets reçus au moment de la restructuration du PCAC par le comité pancanadien des investisseurs sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. La Société a déterminé la juste valeur selon une méthode fondée sur les flux de trésorerie actualisés en tenant compte de l'information disponible sur la conjoncture du marché à la date d'évaluation. La majeure partie des placements dans du PCAC ont été convertis en de nouveaux instruments financiers, soit les billets du véhicule d'actifs cadre II (« VAC II »), assortis d'échéances qui correspondent à celles des actifs sous-jacents et portant intérêt à des taux d'intérêt qui reflètent la nature des actifs sous-jacents et des flux de trésorerie s'y rapportant. Cette mesure comporte une incertitude relative à l'estimation et dépend de la conjoncture du marché à la date d'évaluation, ainsi que des pertes sur créances estimatives prévues.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

---

## 2. Mode de présentation (suite)

### e) Estimations comptables et jugements critiques (suite)

#### ii) Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations et aux hypothèses (suite)

- Juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées

Le placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon est désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. En février 2014, trois autres fournisseurs de services de navigation aérienne (« FSNA »), soit ENAV (Italie), Irish Aviation Authority (l'« IAA ») et Naviar (Danemark) (collectivement, les « investisseurs supplémentaires »), ont commencé à effectuer les placements prévus dans Aireon. La Société s'est appuyée sur le prix payé par les investisseurs supplémentaires (note 14) pour estimer la juste valeur d'Aireon et de son placement dans l'entité sous forme d'actions privilégiées au cours des périodes de présentation de l'information financière suivantes. L'évaluation est assujettie à l'incertitude relative à l'estimation et dépend du succès de la réalisation des objectifs financiers, techniques et d'exploitation par Aireon et Iridium Communications Inc. (« Iridium »), comme il est décrit aux notes 3 a) et 14.

### f) Nouvelles normes et interprétations publiées mais n'ayant pas encore été adoptées

L'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») a publié un certain nombre de normes qui ne sont pas encore en vigueur. Ces nouvelles IFRS n'ont pas été appliquées dans l'établissement des présents états financiers consolidés intermédiaires.

#### Améliorations annuelles des IFRS (cycle 2012-2014)

L'IASB a publié des améliorations annuelles afin de répondre aux questions non urgentes soulevées au cours du cycle 2012-2014. Ces améliorations visent les normes et sujets suivants :

- l'IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, apporte des précisions quant à la comptabilisation des changements de modalités de cession;
- l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (IFRS 7), apporte des précisions quant à l'application des obligations en matière d'informations à fournir relativement aux mandats de gestion et porte sur l'applicabilité aux états financiers intermédiaires résumés des modifications de l'IFRS 7 portant sur la compensation;
- l'IAS 19, *Avantages du personnel*, apporte des précisions quant aux exigences en matière de détermination du taux d'actualisation au sein d'un marché régional utilisant la même monnaie;
- l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, précise le sens de la communication d'informations ailleurs dans le rapport financier intermédiaire en soulignant que d'autres informations à fournir doivent être présentées soit dans les états financiers intermédiaires, soit par renvoi à un autre état (tel que le rapport de gestion) qui est disponible au même moment.

Ces améliorations annuelles s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. L'application anticipée est permise.

#### IAS 1 – Présentation des états financiers

En décembre 2014, l'IASB a publié *Initiative concernant les informations à fournir* (modifications de l'IAS 1, *Présentation des états financiers*). Ces modifications visent à améliorer la présentation actuelle de l'information et les obligations d'information et elles encouragent les entités à avoir recours au jugement professionnel en ce qui a trait aux obligations d'information et de présentation dans leurs états financiers. Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. L'application anticipée est permise.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

---

## 2. Mode de présentation (suite)

### f) Nouvelles normes et interprétations publiées mais n'ayant pas encore été adoptées (suite)

#### IFRS 9 – Instruments financiers

L'IFRS 9 remplacera l'IAS 39. Cette nouvelle norme présente de nouvelles exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers. Elle introduit une nouvelle norme de comptabilité de couverture générale, qui permet d'adapter la comptabilité de couverture plus étroitement avec la gestion des risques. La norme modifie également le modèle de dépréciation existant en introduisant un nouveau modèle de « perte de crédit prévue » afin de calculer la dépréciation.

L'IFRS 9 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et doit être appliquée de manière rétrospective avec certaines exemptions. L'application anticipée est permise.

#### IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

L'IFRS 15 propose un nouveau modèle pour la comptabilisation des produits tirés de contrats conclus avec des clients. Le modèle propose deux approches pour la comptabilisation des produits, soit à un moment donné ou au fil du temps, et prévoit une analyse des transactions fondée sur les contrats en cinq étapes pour déterminer si un montant doit être comptabilisé au titre des produits et, le cas échéant, établir le montant comptabilisé ainsi que la date de comptabilisation. La norme instaure de nouvelles estimations et de nouveaux seuils de jugement, lesquels peuvent avoir une incidence sur le montant comptabilisé ou la date de comptabilisation. La nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'application anticipée est permise.

La Société ne prévoit adopter aucune des normes susmentionnées avant leur date d'entrée en vigueur. La Société évalue actuellement l'incidence de ces normes sur ses états financiers consolidés.

## 3. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables énoncées ci-après ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés intermédiaires, y compris l'état de la situation financière d'ouverture en IFRS au 1<sup>er</sup> septembre 2014 aux fins de la transition aux IFRS.

### a) Méthode de consolidation

#### i) Filiales

Les filiales sont des entités contrôlées par la Société. La Société contrôle une entité émettrice lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés depuis la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle. Les méthodes comptables des filiales sont conformes à celles adoptées par la Société. Tous les soldes et opérations intersociétés sont éliminés au moment de la consolidation.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### a) Méthode de consolidation (suite)

##### i) Filiales (suite)

Les états financiers consolidés intermédiaires de la Société comprennent les filiales suivantes :

Nom de la filiale	Lieu de l'établissement principal et pays de constitution	Pourcentage de la participation
NAV CANADA Inventory Holding Company Inc.	Canada	100 %
NAV CANADA ATM Inc.	Canada	100 %
NAV CANADA Satellite, Inc.	États-Unis	100 %
NCPP Investment Holding Company Inc.	Canada	100 %
Searidge Technologies Inc.	Canada	70 %
Fiducie d'origine législative NS ANS QTE 2003-1	États-Unis	0 %

La Société détient, par l'intermédiaire de NAV CANADA ATM inc., 70 % des actions émises et en circulation de Searidge Technologies Inc. (« Searidge »). Dans certaines circonstances, les actionnaires de Searidge ne détenant pas le contrôle peuvent exiger que leurs actions soient achetées. La Société comptabilise ces participations sous-jacentes comme si elles avaient déjà été exercées et elle consolide donc la totalité de Searidge et présente une participation ne donnant pas le contrôle dans ses états financiers consolidés.

La Société a déterminé que la structure de la fiducie d'origine législative NS ANS QTE 2003-1 (la « fiducie d'origine législative ») était une entité structurée qui devait être entièrement consolidée dans les états financiers consolidés de la Société. La fiducie d'origine législative a été créée par une entité américaine au début de l'opération transfrontalière mentionnée à la note 16. Même si la Société ne détenait pas de participation dans la fiducie d'origine législative, elle avait la capacité de diriger les activités pertinentes en contrôlant les actifs de la fiducie d'origine législative et était exposée aux risques et au rendement découlant de ses activités; elle exerçait ainsi un contrôle sur la fiducie d'origine législative. Par conséquent, la fiducie d'origine législative a été entièrement consolidée sans participation ne donnant pas le contrôle dans les états financiers consolidés de la Société jusqu'à la date de résiliation de l'opération transfrontalière le 6 août 2015.

##### ii) Participations dans des coentreprises

Il y a coentreprise lorsqu'il y a un accord contractuel qui établit un contrôle conjoint sur les activités de l'entreprise, que les décisions stratégiques concernant les activités financières et d'exploitation requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle et que les parties ont des droits sur l'actif net de l'entreprise.

Les participations dans des coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Elles sont initialement comptabilisées au coût, ce qui comprend les coûts de transaction. Après la comptabilisation initiale, les états financiers consolidés comprennent la quote-part revenant au participant du résultat net et des autres éléments du résultat global des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, jusqu'à la date à laquelle le contrôle conjoint prend fin.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

---

#### 3. Principales méthodes comptables (suite)

##### a) Méthode de consolidation (suite)

###### ii) Participations dans des coentreprises (suite)

Comme il est mentionné à la note 14, la Société est partie à un accord avec Iridium et les investisseurs supplémentaires qui permet à la Société, collectivement avec Iridium, de contrôler conjointement les décisions stratégiques relatives aux activités financières et d'exploitation d'Aireon. Cet accord a été classé comme une coentreprise en raison du contrôle conjoint de la Société sur les activités financières et d'exploitation stratégiques d'Aireon et du droit sur l'actif net d'Aireon qui reviendra à la Société à l'exercice de son option de conversion de ses actions privilégiées en actions ordinaires. Au 30 novembre 2015, la quote-part de la Société dans les actifs nets d'Aireon était de néant et, par conséquent, la quote-part de la Société dans le résultat net et les autres éléments du résultat global d'Aireon était de néant. À moins que la Société n'exerce son droit de convertir ses actions privilégiées en actions ordinaires, elle n'a pas accès aux actifs nets d'Aireon et sa participation est par conséquent comptabilisée comme un instrument financier.

##### b) Monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont reconvertis dans la monnaie fonctionnelle à cette date. Les actifs et les passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère comptabilisés au coût historique sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction initiale. Les profits ou les pertes de change sont présentés selon leur montant net dans le résultat net au sein des autres produits et charges, sauf dans le cas des écarts découlant des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien et qui sont désignés comme couvertures des flux de trésorerie comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

##### c) Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers, y compris les dérivés, sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il y a intention de procéder au règlement sur la base du montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

###### i) Instruments financiers dérivés

Les dérivés sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et ils sont initialement comptabilisés et réévalués ultérieurement à la juste valeur chaque date de clôture. Les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés qui n'ont pas été désignés comme étant des instruments de couverture sont comptabilisées par le biais du résultat net à mesure qu'elles surviennent.

Le recours aux instruments financiers dérivés a pour objectif de gérer les risques liés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt et non de générer des profits. Les justes valeurs de ces dérivés sont calculées au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus en fonction des taux d'intérêt actuels et des taux de change à terme, respectivement.

La Société détermine si un contrat comporte un dérivé incorporé lorsqu'elle devient partie à un contrat. Les dérivés incorporés sont traités comme des dérivés distincts lorsque leurs risques et caractéristiques ne sont pas étroitement liés à ceux des contrats hôtes et ils sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

---

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### c) Instruments financiers (suite)

##### ii) Actifs financiers non dérivés

Au moment de leur comptabilisation initiale dans les états financiers consolidés, les actifs financiers non dérivés sont classés en fonction de leur nature ou raison d'être dans l'une des catégories suivantes :

- prêts et créances;
- juste valeur par le biais du résultat net;
- disponibles à la vente.

La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou que la Société transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés. Un achat ou une vente d'actifs financiers est comptabilisé à la date de règlement.

##### Prêts et créances

La trésorerie et équivalents de trésorerie, les débiteurs et autres et les fonds de réserve au titre des conventions d'engagement de paiement pour les opérations transfrontalières présentés dans les placements courants sont classés à titre de prêts et créances. Ils comportent des paiements déterminés ou déterminables et ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts et créances sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de la trésorerie et des placements à court terme très liquides dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois. Les placements courants sont composés de placements dont l'échéance est d'au plus 12 mois qui ont été affectés à des fins spécifiques du fonds de réserve.

##### Juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lorsque les actifs financiers sont soit détenus à des fins de transaction, soit désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net à la comptabilisation initiale. Le profit net ou la perte nette comptabilisé dans le résultat net inclut tous les intérêts ou dividendes gagnés sur les actifs financiers et est compris dans les produits financiers ou les autres charges financières. Les placements de la Société dans les billets du VAC II, le PCAC restructuré et d'autres billets, ainsi que le placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net puisqu'ils font partie d'un contrat contenant des dérivés incorporés et l'intégralité du contrat composé peut être désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

##### Disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente et qui ne sont pas classés dans l'une des catégories précédentes. Ces actifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur juste valeur, et les variations de celle-ci, autres que les pertes de valeur, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Lorsque ces actifs sont décomptabilisés, le profit ou la perte cumulé dans les capitaux propres est reclassé en résultat net. Le fonds de réserve pour le service de la dette de la Société présenté dans les placements courants à l'état de la situation financière est classé comme étant disponible à la vente.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

---

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### c) Instruments financiers (suite)

##### iii) Passifs financiers non dérivés

La Société comptabilise initialement les titres de créance émis et les autres passifs à la date à laquelle ils ont été créés. Tous les autres passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de transaction à laquelle la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les passifs financiers non dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ces passifs sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Société décomptabilise les passifs financiers lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à expiration.

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière si, et seulement si, la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les fournisseurs et autres créiteurs ainsi que la dette à long terme sont classés dans les autres passifs financiers.

##### iv) Couverture

La Société a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer les risques liés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt. Les actifs dérivés non courants de la Société sont composés de contrats de swaps de taux d'intérêt à terme et de contrats de change à terme. Lorsque cela est permis, la Société comptabilise ces instruments financiers à titre de couvertures de flux de trésorerie, de sorte que les profits et les pertes qui se contrebalancent sont comptabilisés dans les résultats de la même période. Selon la comptabilité de couverture, la partie efficace des variations de la juste valeur des instruments de couverture est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global et toute partie inefficace est comptabilisée immédiatement dans le résultat net. Le montant cumulé dans les capitaux propres est gardé dans les autres éléments du résultat global et reclassé dans le résultat net de la même période ou des périodes au cours desquelles l'élément couvert influence sur le résultat net.

À la désignation initiale de la couverture, la relation entre l'élément couvert et l'élément de couverture est documentée en bonne et due forme, selon les objectifs et stratégies de gestion du risque de la Société. L'efficacité de la relation de couverture est évaluée à la mise en place du contrat lié à l'élément de couverture, puis chaque date de clôture afin de s'assurer que la relation est efficace et qu'elle le demeurera. Lorsque la comptabilité de couverture n'est pas permise et que les instruments dérivés ne sont pas désignés dans une relation de couverture, les variations de leur juste valeur sont immédiatement constatées dans l'état du résultat net.

##### v) Dépréciation d'actifs financiers

Un actif financier qui n'est pas classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net est passé en revue chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié s'il existe une indication objective qu'un événement générateur de pertes s'est produit après la comptabilisation initiale de l'actif et a eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier, qui peut être estimée de façon fiable. Une indication objective peut inclure, entre autres choses, un important défaut de paiement par le débiteur, la restructuration d'un montant ou des modalités de l'actif, des difficultés financières du débiteur, des changements récents dans la notation du crédit de la contrepartie ou l'absence d'un marché actif pour l'actif financier.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

---

#### 3. Principales méthodes comptables (suite)

##### c) Instruments financiers (suite)

###### v) Dépréciation d'actifs financiers (suite)

Le montant de la perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'actif. Les pertes sont comptabilisées dans le résultat net et portées en diminution de l'actif dans un compte de correction de valeur. L'intérêt sur la valeur comptable nette de l'actif déprécié continue d'être comptabilisé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsqu'un actif financier est considéré comme irrécouvrable, il est sorti de l'état de la situation financière en diminution du compte de correction de valeur. Si le montant de la perte de valeur diminue à la suite d'un événement ultérieur, la diminution de la perte de valeur est reprise et le montant de la reprise est comptabilisé dans le résultat net.

Les pertes de valeur d'actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisées au moyen du reclassement dans le résultat net de la perte cumulée comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Le montant reclassé correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle diminuée de toute perte de valeur préalablement comptabilisée en résultat net. Si la juste valeur d'un titre de créance disponible à la vente et ayant subi une perte de valeur augmente par la suite et que cette augmentation peut être objectivement reliée à un événement survenu après la comptabilisation de la perte de valeur, cette dernière doit être reprise et le montant de la reprise doit être comptabilisé en résultat net; sinon, le montant de la reprise est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global.

La Société prend en compte si des indications de dépréciation des prêts et créances et des actifs disponibles à la vente existent à la fois individuellement et collectivement. Tous les actifs financiers qui sont individuellement significatifs sont soumis à un test de dépréciation individuel. Tous les actifs financiers qui sont individuellement significatifs et qui n'ont pas subi de perte de valeur individuellement sont soumis collectivement à un test visant à déceler toute dépréciation qui pourrait exister, mais qui n'a pas encore été identifiée. Tous les actifs financiers qui sont individuellement non significatifs sont soumis collectivement à une évaluation de dépréciation.

La valeur comptable de tous les actifs financiers est ajustée pour la dépréciation par l'intermédiaire du résultat net à titre de charges financières, à l'exception des débiteurs et autres, qui utilisent un compte de correction de valeur et dont la dépréciation est imputée aux charges d'exploitation. Lorsqu'elles sont considérées comme étant irrécouvrables, les créances brutes sont sorties du compte de correction de valeur.

##### d) Avantages du personnel

###### i) Régimes à prestations définies

L'obligation au titre des prestations définies et les coûts estimés des régimes de retraite à prestations définies de la Société ainsi que des autres avantages postérieurs à l'emploi sont calculés annuellement par un actuinaire qualifié qui utilise la méthode des unités de crédit projetées. Les calculs actuariels sont effectués selon les estimations de la direction quant au rendement prévu des placements, à la rémunération, à l'âge de retraite des membres du personnel, aux taux de mortalité, aux coûts liés aux soins de santé, à l'inflation et à d'autres facteurs. Le taux d'actualisation est établi selon le rendement à la date de clôture d'obligations de sociétés canadiennes de premier ordre dont les dates d'échéance se rapprochent de celles des obligations de la Société. Les intérêts nets sont calculés en fonction du taux d'actualisation susmentionné. La situation de capitalisation du régime, ou l'actif ou le passif au titre des prestations définies, correspond au montant des prestations futures acquises par les membres du personnel en échange de leurs services pour la période en cours et les périodes antérieures, en actualisant ce montant et en déduisant la juste valeur des actifs du régime. Les actifs ou les passifs au titre des prestations définies sont présentés comme des éléments non courants dans l'état de la situation financière.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

---

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### d) Avantages du personnel (suite)

##### i) Régimes à prestations définies (suite)

La Société comptabilise les gains et pertes actuariels sur les actifs des régimes (en excluant les intérêts) dans les autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle ils sont constatés, sans reclassement subséquent dans le résultat net. La Société a choisi de reclasser dans les résultats non distribués les ajustements des autres éléments du résultat global.

Le coût des services afférents aux charges liées aux avantages du personnel est comptabilisé dans les salaires et avantages du personnel. Le montant des intérêts émanant des obligations nettes au titre des prestations constituées est comptabilisé dans le résultat net et présenté dans le coût financier net lié aux avantages du personnel. Une tranche du montant des charges liées aux avantages du personnel est attribuée au coût des actifs en cours de développement.

Lorsque les avantages sont révisés, la partie modifiée des avantages au titre des services passés rendus par les membres du personnel est immédiatement comptabilisée dans le résultat net. Les profits ou les pertes sur la réduction ou le règlement sont comptabilisés dans le résultat net de la période au cours de laquelle la réduction ou le règlement survient.

Les deux régimes de retraite agréés de la Société sont assujettis à des exigences de financement minimal. Le passif à l'égard des exigences de financement minimal est établi au moyen des exigences de financement minimal prévues selon les meilleures estimations de la direction concernant l'évaluation actuarielle de la situation de capitalisation du régime, des taux d'actualisation de marché, des augmentations salariales estimées, de la capacité de la Société à prendre des congés de cotisation et de sa capacité à utiliser des lettres de crédit pour garantir les paiements spéciaux de solvabilité révélés par les évaluations actuarielles aux fins de capitalisation.

Lorsque la situation de capitalisation du régime donne lieu à un actif (un excédent du régime), l'actif comptabilisé est limité à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime. La Société comptabilise les ajustements à cette limite dans les autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle ils sont constatés, sans reclassement subséquent dans le résultat net.

##### ii) Autres avantages à long terme

La Société offre d'autres avantages à long terme aux membres de son personnel, y compris des prestations d'invalidité de longue durée (« ILD »), des congés de maladie cumulatifs (qui s'acquièrent et qui ne s'acquièrent pas) et un régime incitatif d'avantages à long terme à l'intention des cadres. Le régime de prestations d'ILD est capitalisé. La direction utilise les mêmes méthodes et estimations pour évaluer les avantages à long terme que pour les régimes d'avantages à prestations définies; toutefois, les gains ou pertes actuariels sont inclus dans le résultat net dans la période au cours de laquelle ils surviennent. Le régime incitatif d'avantages à long terme à l'intention des cadres est acquis et comptabilisé dans le résultat net sur une période de trois ans. La charge nette du régime d'avantages à long terme est présentée dans le poste « Salaires et avantages du personnel », déduction faite des coûts attribués aux actifs en cours de développement.

##### iii) Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées comme une charge dans le résultat net lorsque la Société s'est engagée à mettre fin à l'emploi avant la date normale de mise à la retraite ou à octroyer des indemnités de fin de contrat de travail à la suite d'une offre faite pour encourager les départs volontaires. Les indemnités pour les départs volontaires sont comptabilisées comme une charge s'il est probable que l'offre soit acceptée et si l'on peut déterminer de manière fiable le nombre de personnes qui accepteront l'offre. Les indemnités sont actualisées lorsqu'elles sont payables plus de 12 mois après la date de clôture.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

#### 3. Principales méthodes comptables (suite)

##### d) Avantages du personnel (suite)

###### iv) Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et tiennent compte du montant supplémentaire que la Société s'attend à payer en raison des droits non utilisés à la date de clôture. Les charges sont comptabilisées dans le résultat net à mesure que les services sont rendus. Les avantages à court terme comprennent les vacances et autres congés.

##### e) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur. Le coût des immobilisations corporelles au 1<sup>er</sup> septembre 2014, date de transition de la Société aux IFRS, a été établi en fonction du coût présumé, et donc la valeur comptable nette des immobilisations présentée dans les états financiers de la Société aux termes des PCGR canadiens est devenue le nouveau coût à la date de transition aux IFRS.

Le coût des immobilisations corporelles comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût des actifs en cours de développement comprend les coûts des matières premières et de la main-d'œuvre directe, les avantages du personnel, ainsi que tous les autres coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation attendue, de même que les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement des immobilisations et à la remise en état du site sur lequel elles sont situées lorsqu'une obligation juridique ou implicite existe à cet égard. Les coûts d'emprunt à l'égard des actifs qualifiés sont inscrits à l'actif selon la méthode comptable de la Société, comme il est présenté à la note 3 h).

Les coûts ultérieurs à la comptabilisation initiale sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés comme un actif distinct, le cas échéant, seulement lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cet actif iront à la Société et que le coût de l'actif peut être évalué de façon fiable. La charge au titre des réparations et de la maintenance est comptabilisée dans l'état du résultat net de la période au cours de laquelle elle est engagée.

Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des composantes des immobilisations corporelles et elles sont amorties séparément. L'amortissement commence lorsque la construction est achevée et que l'actif est prêt pour la mise en service. Les terrains et les actifs en cours de développement ne sont pas amortis. L'amortissement des autres actifs est comptabilisé dans l'état du résultat net selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes :

---

Actifs	Durées d'utilité estimatives (en années)
Bâtiments	De 15 à 40
Systèmes et matériel	De 3 à 25

---

Les durées d'utilité estimatives, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont examinées et ajustées de manière prospective, au besoin, chaque date de clôture.

Un élément d'immobilisation corporelle est décomptabilisé au moment de sa sortie, de son remplacement ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est prévu à l'égard de son utilisation ou de sa sortie. Tout profit ou perte résultant de la décomptabilisation de l'actif est déterminé par la comparaison du produit de la sortie avec la valeur comptable de l'actif. Ces profits ou ces pertes sont inscrits à l'état du résultat net au cours de la période durant laquelle l'actif est décomptabilisé.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### e) Immobilisations corporelles (suite)

##### Autres apports aux immobilisations corporelles

Les apports sous forme de produits reçus de tierces parties dont l'objet est de compenser le coût des immobilisations corporelles sont crédités dans le résultat de la période au cours de laquelle ils surviennent.

#### f) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur. Le coût des immobilisations incorporelles au 1<sup>er</sup> septembre 2014, date de transition de la Société aux IFRS, a été établi en fonction du coût présumé, et donc la valeur comptable nette des immobilisations présentée dans les états financiers de la Société aux termes des PCGR canadiens est devenue le nouveau coût à la date de transition aux IFRS.

Les dépenses inscrites à l'actif comprennent le coût des matières premières, les coûts de la main-d'œuvre directe et tous les autres frais directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue. Les coûts d'emprunt à l'égard des actifs qualifiés sont inscrits à l'actif selon la méthode comptable de la Société, comme il est présenté à la note 3 h).

Une immobilisation incorporelle générée en interne et en cours de développement est comptabilisée si tous les critères de comptabilisation suivants sont respectés : la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation, l'intention et la capacité d'achever de l'immobilisation, l'intention et la capacité de mettre en service ou de vendre l'immobilisation, l'établissement de la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs, la disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle et la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle. Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'état du résultat net à mesure qu'ils surviennent.

Après la comptabilisation initiale, les coûts ne sont inscrits à l'actif que lorsqu'ils donnent lieu à un accroissement des avantages économiques futurs associés à l'actif auquel ils correspondent et que les coûts peuvent être évalués de façon fiable; sinon, ils sont comptabilisés dans les charges d'exploitation à l'état du résultat net.

Le droit de navigation aérienne est amorti sur une période de 46 ans, soit la période de recouvrement établie par le conseil, agissant en qualité de régulateur de tarifs.

L'amortissement des autres immobilisations incorporelles débute lorsque le développement prend fin ou que l'actif peut être mis en service. L'amortissement se fait sur la période des avantages futurs attendus. L'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisé dans l'état du résultat net selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes :

Actifs	Durées d'utilité estimatives (en années)
Droit de navigation aérienne	46
Logiciels achetés	De 5 à 20
Logiciels maison	De 5 à 20

Les immobilisations incorporelles en cours de développement ne sont pas amorties.

Les durées d'utilité estimatives, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont examinées et ajustées de manière prospective, au besoin, chaque date de clôture.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

---

#### 3. Principales méthodes comptables (suite)

##### f) Immobilisations incorporelles (suite)

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée au moment de sa sortie, de son remplacement ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est prévu à l'égard de son utilisation ou de sa sortie. Le profit ou la perte résultant de la décomptabilisation de l'actif est déterminé par la comparaison du produit de la sortie avec la valeur comptable de l'actif. Ces profits ou ces pertes sont inscrits à l'état du résultat net à titre de produits ou de charges au cours de la période durant laquelle l'actif est décomptabilisé.

##### g) Dépréciation d'actifs non financiers

À la clôture de chaque période de présentation de l'information financière, la Société réévalue ses immobilisations corporelles et incorporelles afin de déterminer s'il existe un indice qu'une perte de valeur s'est produite. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Le goodwill et les actifs en cours de développement sont soumis annuellement à un test de dépréciation.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT.

Lorsqu'un actif ne génère pas de flux de trésorerie qui sont indépendants des autres actifs, la Société estime la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'actif appartient. Étant donné que le SNA est exploité comme un système, il n'est pas possible d'isoler de manière concluante les flux de trésorerie attribuables à des actifs distincts dans le système. Le système de navigation aérienne est donc considéré comme une seule UGT. Lorsque des actifs dans le système ne sont plus requis, une évaluation distincte de ces actifs a lieu.

Si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT doit être ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée comme une charge dans le résultat net. Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'UGT sont d'abord affectées en réduction de la valeur comptable du goodwill affecté aux unités, puis en réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité (groupe d'unités) au prorata.

Les pertes de valeur précédemment comptabilisées sur une immobilisation corporelle ou incorporelle, autres qu'une perte de valeur liée au goodwill, sont examinées annuellement pour d'éventuelles reprises. Une perte de valeur n'est reprise, en fonction de l'estimation révisée de la valeur recouvrable, qu'à concurrence de la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT n'excédant pas l'estimation révisée de la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Une reprise de perte de valeur est comptabilisée dans le résultat net immédiatement.

Les soldes des comptes de report réglementaires doivent être remis ou recouverts au moyen des redevances d'usage de la Société selon l'approbation des tarifs par le régulateur de tarifs en fonction des règles de facturation de la Loi sur le SNA. Afin de déterminer s'il existe une indication que des actifs des comptes de report réglementaires ont pu se déprécier, la Société examine sa capacité à recouvrer les soldes des comptes de report réglementaires au moyen des redevances d'usage futures à l'égard de la prestation des services de navigation aérienne civile tel qu'il est défini dans la Loi sur le SNA.

##### h) Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'actifs qualifiés sont ajoutés au coût de ces actifs jusqu'à ce que les actifs soient prêts à être mis en service ou vendus. Les actifs qualifiés sont ceux qui prennent nécessairement plus d'un an à préparer pour être mis en service. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés dans l'état du résultat net au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

---

#### 3. Principales méthodes comptables (suite)

##### i) Actifs non courants détenus en vue de la vente

Les actifs non courants sont classés comme des actifs détenus en vue de la vente lorsque leur valeur comptable est recouvrable essentiellement au moyen d'une transaction de vente et que la vente est hautement probable. Ils sont présentés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de vente. Les actifs ne sont pas amortis lorsqu'ils sont classés comme détenus en vue de la vente. Les actifs classés comme détenus en vue de la vente sont présentés séparément des autres actifs dans l'état de la situation financière. Il n'y a actuellement aucun actif détenu en vue de la vente.

##### j) Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés, ajusté en fonction des risques propres au passif, à un taux d'intérêt sans risque qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent. Les augmentations du montant des provisions attribuables au temps écoulé (la désactualisation) sont comptabilisées comme une charge financière.

Les provisions sont revues chaque date de clôture et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

Les passifs relatifs au démantèlement sont comptabilisés au moment où la Société contracte une obligation juridique ou implicite de démanteler ou d'enlever un actif et de restaurer le lieu où l'actif est situé. Lorsque le passif est initialement inscrit, un montant équivalent est inscrit à l'actif à titre de coût inhérent aux bâtiments, aux systèmes ou au matériel connexe. Toutes les modifications qui sont apportées à la provision relative au démantèlement résultant des variations des coûts futurs estimés ou des changements importants au taux d'actualisation sont ajoutées au coût de l'actif connexe ou en sont déduites dans la période considérée. Le coût inscrit à l'actif est amorti sur la durée d'utilité de l'immobilisation.

##### k) Comptes de report réglementaires

Le moment de la constatation de certains produits et charges diffère de celui qui serait autrement attendu de sociétés qui ne sont pas soumises à des lois de réglementation régissant le niveau de leurs redevances; il y a lieu de consulter la note 9 pour en connaître les effets.

L'approche de la Société à l'égard de la détermination des redevances d'usage est fondée sur les règles de facturation de la Loi sur le SNA, lesquelles prescrivent, entre autres choses, que le tarif des redevances, établi d'après des projections raisonnables et prudentes, ne peut être tel que les produits découlant de ces redevances soient supérieurs aux obligations financières courantes et futures de la Société dans le cadre de la prestation des services de navigation aérienne civile. Aux termes de ces paramètres, le conseil, agissant en qualité de régulateur de tarifs, approuve le montant des modifications devant être apportées aux redevances d'usage ainsi que la date à laquelle elles doivent avoir lieu.

L'IFRS 14, *Comptes de report réglementaires*, permet aux nouveaux adoptants qui comptabilisaient les soldes des comptes de report réglementaires dans leurs états financiers conformément à leur référentiel comptable antérieur de continuer de comptabiliser les soldes des comptes de report réglementaires dans leurs premiers états financiers en IFRS. L'IFRS 14 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et son application anticipée est permise. La Société a comptabilisé les soldes des comptes de report réglementaires dans ses états financiers consolidés établis conformément aux PCGR canadiens avant l'adoption des IFRS et a choisi d'appliquer cette norme le 1<sup>er</sup> septembre 2014.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

---

#### 3. Principales méthodes comptables (suite)

##### k) Comptes de report réglementaires (suite)

Afin d'atténuer l'incidence de facteurs imprévisibles et incontrôlables sur ses activités, à savoir principalement les fluctuations imprévues de la circulation aérienne, la Société applique une procédure de stabilisation des tarifs. Des montants sont ajoutés au compte de stabilisation des tarifs ou en sont déduits, en fonction des variations des montants utilisés lors de l'établissement des redevances d'usage. De plus, pour certaines opérations où l'échéancier des flux de trésorerie diffère significativement de la comptabilisation, la Société comptabilise d'autres montants de report réglementaires afin de différer la comptabilisation dans la période où ils seront pris en compte pour l'établissement des tarifs. Ces opérations sont généralement prises en compte pour l'établissement du taux lorsqu'il est prévu que les montants seront réalisés en trésorerie, sauf pour les flux de trésorerie relatifs aux instruments de couverture, qui sont pris en compte pour l'établissement des tarifs dans la même période que celle de l'opération couverte sous-jacente.

##### l) Produits

Des produits sont constatés dans la mesure où il est probable que des avantages économiques iront à la Société et que les produits peuvent être évalués de façon fiable. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue, exclusion faite des taxes de vente.

###### i) Redevances d'usage

Les produits sont constatés lorsque les services de navigation aérienne sont rendus. Les tarifs au titre des redevances d'usage sont approuvés par le conseil, agissant en qualité de régulateur de tarifs.

###### ii) Contrats de services et de développement

Les produits sont constatés lorsque les services sont rendus. Les produits tirés d'un contrat visant la prestation de services sont constatés en fonction du degré d'avancement du contrat. Lorsque le résultat d'une opération qui comprend une prestation de services ne peut être estimé de façon fiable, les produits sont constatés seulement en fonction des charges engagées qui sont considérées comme étant recouvrables.

Lorsque le résultat d'un contrat de développement peut être estimé de manière fiable, les produits et les charges sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture, évalué selon la proportion des coûts engagés pour les travaux exécutés jusqu'à la date considérée par rapport aux coûts totaux estimés du contrat. Les modifications dans les travaux du contrat, les réclamations et les primes de performance sont incluses dans la mesure où le montant peut être évalué de manière fiable et que sa réception est probable.

Lorsque la direction détermine qu'il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue doit être immédiatement comptabilisée en charges.

###### iii) Publications aéronautiques

Les produits tirés de la vente de publications aéronautiques sont comptabilisés lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété ont été transférés au client et que les coûts rattachés à l'opération peuvent être évalués de façon fiable.

###### iv) Apports

Les apports afférents aux immobilisations sont comptabilisés dans les produits à mesure que les services sont rendus. De manière générale, la seule obligation d'exécution est la construction de l'actif. Par conséquent, les produits sont comptabilisés à mesure que l'actif est construit selon la méthode du pourcentage d'avancement.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

---

#### 3. Principales méthodes comptables (suite)

##### m) Paiements au titre de la location

Les contrats de location sont classés comme des contrats de location-financement lorsque la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété ont été transférés à la Société. Tous les autres contrats ne répondant pas à ce critère sont classés comme des contrats de location simple. La Société ne détient aucun contrat de location-financement.

Les paiements versés aux termes des contrats de location simple sont comptabilisés dans l'état du résultat net à titre de charges d'exploitation selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages reçus au titre de la location sont comptabilisés comme étant constitutifs du total de la charge locative, sur la durée du contrat de location.

##### n) Produits financiers et autres charges financières

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêts sur les placements et les variations de la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans le résultat net, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les autres charges financières comprennent les charges d'intérêts sur les emprunts, la désactualisation des provisions, les variations de la juste valeur d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et les pertes de valeur comptabilisées sur des actifs financiers. Les coûts d'emprunt qui ne sont pas directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié sont comptabilisés dans le résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

##### o) Impôt sur le résultat

###### i) Impôt exigible

NAV CANADA est exonérée de l'impôt sur le résultat, du fait qu'elle répond à la définition d'organisation à but non lucratif en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. Toutefois, ses filiales en exploitation au Canada et dans d'autres territoires sont assujetties à l'impôt canadien et à l'impôt à l'étranger.

###### ii) Impôt différé

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre de l'incidence fiscale des différences entre les valeurs comptables des actifs et passifs et leur valeur fiscale respective. Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des différences temporaires déductibles ainsi qu'au titre des pertes fiscales et réductions d'impôt inutilisées dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfiques imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés chaque date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués d'après les taux d'impôt et les lois fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et dont l'application est attendue sur leur période respective de réalisation. Ces montants sont réévalués chaque période au cas où il y aurait des modifications aux taux d'impôt.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit ou une intention de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible relevant de la même administration fiscale.

##### p) Parties liées

Les parties liées de la Société sont composées de ses filiales, de sa coentreprise, de ses régimes de retraite et de ses principaux dirigeants, y compris le conseil. La Société conclut des transactions avec ces parties dans le cours normal des activités à la juste valeur.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### q) Présentation de l'information sectorielle

Les secteurs d'exploitation sont présentés de la même manière que les informations de gestion sont présentées au principal décideur opérationnel. Le principal décideur opérationnel, à qui il incombe d'affecter les ressources et d'évaluer la performance des activités d'exploitation, a été déterminé comme étant le chef de la direction de la Société. L'activité principale de la Société consiste à fournir des services de navigation aérienne pour lesquels elle perçoit des redevances d'usage. Cette activité principale constitue l'unique secteur isolable de la Société. Les services de navigation aérienne de la Société sont dispensés principalement au Canada. La majorité des dépenses d'investissement et des immobilisations de la Société sont situées au Canada.

### 4. Produits

Les redevances d'usage par types de services fournis se sont établies comme suit :

	Trimestres clos les 30 novembre	
	2015	2014
Redevances de survol <sup>i)</sup>	176 \$	167 \$
Redevances d'aérogare <sup>ii)</sup>	116	115
Redevances quotidiennes/annuelles/trimestrielles <sup>iii)</sup>	20	20
Redevances d'utilisation des services de navigation de l'Atlantique Nord et de communications internationales <sup>iv)</sup>	12	11
	<u>324 \$</u>	<u>313 \$</u>

- i) les redevances de survol ayant trait aux services de navigation aérienne fournis ou offerts aux aéronefs au cours de la phase de survol, que ce soit pour la navigation dans l'espace aérien contrôlé par le Canada ou pour décoller du Canada ou y atterrir;
- ii) les redevances d'aérogare ayant trait aux services de navigation aérienne fournis ou mis à la disposition des aéronefs à l'aéroport ou à proximité de ce dernier;
- iii) les redevances quotidiennes/annuelles/trimestrielles ayant trait aux services de navigation de survol et d'aérogare. Ces redevances s'appliquent généralement aux aéronefs à hélice;
- iv) les redevances d'utilisation des services de navigation de l'Atlantique Nord et de communications internationales ayant trait à certains services de navigation aérienne et de communications fournis ou mis à la disposition des aéronefs alors qu'ils survolent l'Atlantique Nord. Ces services sont mis à la disposition des aéronefs lorsqu'ils se trouvent hors de l'espace aérien souverain du Canada, mais pour lequel le Canada a des responsabilités au chapitre du contrôle de la circulation aérienne aux termes des conventions internationales. Les redevances de communications internationales comprennent également les services fournis ou offerts aux aéronefs survolant l'espace aérien canadien du nord.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

#### 4. Produits (suite)

Les autres produits se sont établis comme suit :

	Trimestres clos les 30 novembre	
	2015	2014
Contrats de services et de développement	12 \$	7 \$
Services liés au centre de conférence	3	2
Publications aéronautiques	1	1
Autres	2	2
	<u>18 \$</u>	<u>12 \$</u>

La Société compte deux clients représentant chacun plus de 10 % du total des produits. Pour le trimestre clos le 30 novembre 2015, les produits provenant du client le plus important se sont établis à 59 \$ (55 \$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2014) et ceux provenant du deuxième client en importance se sont chiffrés à 39 \$ (37 \$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2014), représentant ensemble 29 % (28 % pour le trimestre clos le 30 novembre 2014) du total des produits de la Société. Les produits tirés de ces deux principaux clients découlent de la prestation de services de navigation aérienne.

#### 5. Salaires et avantages du personnel

Les salaires et avantages du personnel comprennent ce qui suit :

	Trimestres clos les 30 novembre	
	2015	2014
Salaires et autres	165 \$	158 \$
Avantages sociaux	11	10
Coût des prestations pour les services rendus au cours de l'exercice	36	38
Moins le montant inscrit à l'actif au titre des salaires et avantages du personnel	(9)	(7)
	<u>203 \$</u>	<u>199 \$</u>

#### 6. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation comprennent ce qui suit :

	Trimestres clos les 30 novembre	
	2015	2014
Déplacements	9 \$	9 \$
Assurances, réclamations et autres	4	5
Recouvrement de la taxe à la consommation	(3)	-
Autres charges	2	2
	<u>12 \$</u>	<u>16 \$</u>

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

#### 7. Produits financiers et autres charges financières

Les produits financiers se sont établis comme suit :

	Trimestres clos les 30 novembre	
	2015	2014
Produits d'intérêts sur les autres actifs financiers classés à titre de prêts et créances	(1) \$	(4) \$
Variation nette de la juste valeur des actifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net	(2)	(4)
	<u>(3) \$</u>	<u>(8) \$</u>

La variation nette de la juste valeur des actifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net comprend les produits d'intérêts et de dividendes liés à ces actifs financiers.

Les autres charges financières se sont établies comme suit :

	Trimestres clos les 30 novembre	
	2015	2014
Charges d'intérêts sur des passifs financiers au coût amorti	<u>25 \$</u>	<u>29 \$</u>

#### 8. Autres profits et pertes

Les autres profits et pertes pour le trimestre clos le 30 novembre 2015 comprenaient des profits de change d'un montant net de 3 \$ (9 \$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2014).

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

#### 9. Incidence des comptes de report réglementaires sur les états financiers

Selon l'information que la Société est tenue de fournir à titre d'entité assujettie à la réglementation des tarifs, les soldes des comptes de report réglementaires sont les suivants aux dates indiquées :

	31 août 2015	Report réglementaire	Recouvrement ou reprise	30 novembre 2015	Période de recouvrement
<b>Soldes débiteurs des comptes de report réglementaires</b>					
Dérivés a)	13 \$	9 \$	- \$	22 \$	1)
Impôt différé b)	44	1	-	45	2)
Avantages du personnel					
Congés de maladie cumulatifs c)	33	-	(1)	32	3)
Réévaluations des autres avantages postérieurs à l'emploi	35	(3)	(1)	31	4)
Réévaluations des régimes de retraite d)	1 005	(113)	-	892	5)
Autres					
Opération de couverture réalisée e)	1	-	-	1	6)
	<u>1 131 \$</u>	<u>(106) \$</u>	<u>(2) \$</u>	<u>1 023 \$</u>	
<b>Soldes (créditeurs) des comptes de report réglementaires</b>					
Compte de stabilisation des tarifs f)	(81) \$	(21) \$	- \$	(102) \$	7)
Dérivés a)	(6)	2	-	(4)	1)
Avantages du personnel					
Cotisations aux régimes de retraite d)	(197)	11	-	(186)	5)
Réévaluations des régimes complémentaires de retraite	(1)	(1)	-	(2)	4)
Cotisations au titre des prestations d'ILD d)	(3)	-	-	(3)	8)
Autres					
Variation de la juste valeur du placement sous forme d'actions privilegiées	(153)	(7)	-	(160)	2)
Opération de couverture réalisée e)	(7)	-	1	(6)	6)
	<u>(448) \$</u>	<u>(16) \$</u>	<u>1 \$</u>	<u>(463) \$</u>	

# NAV CANADA

## Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

### 9. Incidence des comptes de report réglementaires sur les états financiers (suite)

	1 <sup>er</sup> septembre 2014	Report réglementaire	Recouvrement ou reprise	31 août 2015	Période de recouvrement
<b>Soldes débiteurs des comptes de report réglementaires</b>					
Dérivés a)	1 \$	12 \$	- \$	13 \$	1)
Impôt différé b)	35	9	-	44	2)
Avantages du personnel					
Congés de maladie cumulatifs c)	34	(1)	-	33	3)
Réévaluations des autres avantages postérieurs à l'emploi	40	(5)	-	35	4)
Réévaluations des régimes de retraite d)	1 386	(381)	-	1 005	5)
Autres					
Opération de couverture réalisée e)	1	-	-	1	6)
	<u>1 497 \$</u>	<u>(366) \$</u>	<u>- \$</u>	<u>1 131 \$</u>	
<b>Soldes (créditeurs) des comptes de report réglementaires</b>					
Compte de stabilisation des tarifs f)	(76) \$	(5) \$	- \$	(81) \$	7)
Dérivés a)	(8)	2	-	(6)	1)
Avantages du personnel					
Cotisations aux régimes de retraite d)	(221)	61	(37)	(197)	5)
Réévaluations des régimes complémentaires de retraite	-	(1)	-	(1)	4)
Cotisations au titre des prestations d'ILD d)	(4)	1	-	(3)	8)
Autres					
Variation de la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées	(97)	(56)	-	(153)	2)
Opération de couverture réalisée e)	(8)	-	1	(7)	6)
	<u>(414) \$</u>	<u>2 \$</u>	<u>(36) \$</u>	<u>(448) \$</u>	

1) Les couvertures de flux de trésorerie sont prises en compte pour l'établissement des tarifs au cours de la même période que l'opération couverte sous-jacente.

Les pertes (profits) liés à la juste valeur sur les contrats de change à terme sont pris en compte pour l'établissement des tarifs au cours de la période où ils sont réalisés. Les pertes (profits) liés à la juste valeur sur les swaps de taux d'intérêt à terme sont différés et pris en compte pour l'établissement des tarifs sur la durée de l'instrument d'emprunt.

2) Les reports réglementaires liés au placement de la Société dans Aireon sont pris en compte pour l'établissement des tarifs lorsqu'ils sont réalisés en trésorerie par la réception de dividendes après impôt.

3) Les droits aux congés de maladie cumulatifs qui ne s'acquèrent pas sont pris en compte pour l'établissement des tarifs lorsque les congés de maladie sont utilisés et payés en trésorerie. Les droits aux congés de maladie cumulatifs acquis sont pris en compte pour l'établissement des tarifs dans la période au cours de laquelle les membres du personnel fournissent des services.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

---

#### 9. Incidence des comptes de report réglementaires sur les états financiers (suite)

- 4) Ces montants de réévaluation seront recouverts par l'amortissement des réévaluations des exercices antérieurs sur la durée moyenne prévue de la carrière active des participants au régime.
- 5) Les coûts découlant des régimes de retraite de la Société pour ses régimes capitalisés sont pris en compte pour l'établissement des tarifs en fonction des apports en trésorerie de la Société aux fonds des régimes de retraite comme il est décrit à la note 9 d) ci-après. Les ajustements aux régimes de retraite liés à l'adoption des IFRS et les réévaluations ultérieures sont différés et pris en compte pour l'établissement des tarifs à mesure que les apports en trésorerie aux fonds des régimes de retraite sont effectués.
- 6) Les couvertures de taux d'intérêt sont prises en compte pour l'établissement des tarifs sur la durée de l'instrument d'emprunt qui a fait l'objet de la couverture.
- 7) Afin d'atténuer l'incidence de facteurs imprévisibles et incontrôlables sur ses activités, à savoir principalement les fluctuations imprévues de la circulation aérienne, la Société applique une procédure de stabilisation des tarifs. Des montants sont ajoutés au compte de stabilisation des tarifs ou en sont déduits, en fonction des variations des montants utilisés lors de l'établissement des redevances d'usage.

De plus, dans le cadre de certaines opérations où le calendrier des flux de trésorerie diffère de manière importante de la comptabilisation, la Société comptabilise d'autres comptes de report réglementaires afin de différer la comptabilisation jusqu'à la période au cours de laquelle ils seront pris en compte pour l'établissement des tarifs.

- 8) La Société recouvre le coût annuel des cotisations au titre du régime d'ILD au régime capitalisé.

L'écart cumulé entre le total des soldes débiteurs des comptes de report réglementaires et le total des soldes créditeurs des comptes de report réglementaires est présenté dans les résultats non distribués chaque date de clôture.

Le conseil prend en compte le solde du compte de stabilisation des tarifs ajusté de façon théorique de manière à refléter la tranche non liée au crédit de l'écart de la juste valeur des placements par rapport à leur valeur nominale lorsqu'il établit le montant des redevances d'usage. Le conseil prend aussi en compte le montant en trésorerie du recouvrement des cotisations aux régimes de retraite lorsqu'il établit le niveau des redevances d'usage, tel qu'il est indiqué plus bas.

L'objectif à long terme quant au solde de crédit cible du compte de stabilisation des tarifs est de 7,5 % du total des charges annuelles prévues, déduction faite des autres (produits) charges, compte non tenu des éléments non récurrents, sur une base continue. Pour l'exercice 2016, le solde cible s'établit à 100 \$ (98 \$ pour l'exercice 2015). Au 30 novembre 2015, le solde du compte de stabilisation des tarifs ajusté théoriquement pour tenir compte du montant net de 22 \$ de la tranche non liée au crédit de l'écart de la juste valeur des placements par rapport à leur valeur nominale (note 22) correspondait à un solde créditeur de 124 \$ (102 \$ au 31 août 2015).

La Société n'utilise pas de taux de rendement pour refléter la valeur temps de l'argent pour tout solde de comptes de report réglementaires que ce soit.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

#### 9. Incidence des comptes de report réglementaires sur les états financiers (suite)

Le tableau ci-dessous illustre l'incidence des ajustements au titre de la stabilisation des tarifs et du mouvement net des comptes de report réglementaires sur le résultat net présenté dans l'état du résultat net :

	Trimestres clos les 30 novembre	
	2015	2014
Produits	342 \$	325 \$
Charges d'exploitation	296	293
Autres (produits) et charges	30	25
	<u>16</u>	<u>7</u>
Mouvement net des comptes de report réglementaires		
Ajustements au titre de la stabilisation des tarifs f)		
Écarts favorables par rapport aux niveaux prévus	(13)	(14)
Ajustement approuvé initial <sup>1)</sup>	(8)	(2)
Prélèvement supplémentaire lié aux régimes de retraite	-	9
	<u>(21)</u>	<u>(7)</u>
Autres ajustements aux comptes de report réglementaires		
Cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite	11	7
Autres avantages du personnel	(3)	2
Placements sous forme d'actions privilégiées, après impôt	(6)	(10)
Opérations de couverture réalisées	1	-
	<u>3</u>	<u>(1)</u>
	<u>(18)</u>	<u>(8)</u>
Bénéfice net (perte nette), compte tenu des ajustements au titre de la stabilisation des tarifs et des ajustements aux comptes de report réglementaires	<u>(2) \$</u>	<u>(1) \$</u>

<sup>1)</sup> Le conseil a approuvé un virement de 31 \$ au compte de stabilisation des tarifs devant être inscrit au cours de l'exercice 2016 (8 \$ pour l'exercice 2015) afin que les résultats d'exploitation prévus atteignent le seuil de rentabilité. Par conséquent, ce montant est viré des produits au compte de stabilisation des tarifs de manière constante au cours de l'exercice.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

#### 9. Incidence des comptes de report réglementaires sur les états financiers (suite)

##### a) Dérivés - Opérations de couverture réglementaires latentes

Le tableau qui suit présente les soldes débiteurs (créditeurs) des opérations de couverture réglementaires latentes, qui sont composés des pertes et profits latents sur les instruments financiers dérivés désignés comme des couvertures de flux de trésorerie :

	30 novembre 2015	31 août 2015	1 <sup>er</sup> septembre 2014
Pertes (profits) liés à la juste valeur sur les opérations latents de couverture du change <sup>1)</sup>	(4) \$	(3) \$	1 \$
Pertes (profits) liés à la juste valeur latents sur les swaps de taux d'intérêt à terme échéant en février 2016 <sup>2)</sup>	19	13	(8)
Pertes (profits) liés à la juste valeur latents sur les swaps de taux d'intérêt à terme échéant en avril 2019 <sup>2)</sup>	3	(3)	-
	<u>18 \$</u>	<u>7 \$</u>	<u>(7) \$</u>

1) La Société a conclu un contrat de change à terme afin de couvrir sa quatrième phase d'investissement au titre du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon, qui devrait avoir lieu au cours de l'exercice qui sera clos le 31 août 2016.

2) La Société compte régler en trésorerie ces swaps de taux d'intérêt à terme en février 2016 et en avril 2019 respectivement, soit lorsque les refinancements prévus devraient avoir lieu. Lorsque les opérations prévues auront lieu, les profits ou les pertes réalisés seront reclassés dans le solde créditeur ou débiteur réglementaire au titre des opérations de couverture réalisées.

##### b) Impôt différé

Le solde débiteur du compte au titre de l'impôt différé qui s'établissait à 45 \$ au 30 novembre 2015 (44 \$ au 31 août 2015) diffère la comptabilisation des soldes d'impôt différé liés au placement de la Société dans Aireon. Par conséquent, le placement de la Société dans Aireon n'a aucune incidence nette sur les états consolidés du résultat net de la Société pour le trimestre clos le 30 novembre 2015.

##### c) Avantages du personnel – Soldes débiteurs des congés de maladie cumulatifs

	30 novembre 2015	31 août 2015	1 <sup>er</sup> septembre 2014
Congés de maladie cumulatifs qui ne s'acquièrent pas	21 \$	21 \$	21 \$
Congés de maladie cumulatifs acquis	11	12	13
Total des congés de maladie cumulatifs	<u>32 \$</u>	<u>33 \$</u>	<u>34 \$</u>

Le solde débiteur des comptes de report réglementaires au titre des droits aux congés de maladie cumulatifs qui ne s'acquièrent pas diffère la comptabilisation des avantages à long terme du personnel jusqu'à ce qu'il soit pris en compte pour l'établissement des tarifs.

Le solde débiteur des comptes de report réglementaires au titre des droits aux congés de maladie cumulatifs acquis diffère la comptabilisation de ces avantages à long terme du personnel jusqu'à la période au cours de laquelle les membres du personnel fournissent des services.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

#### 9. Incidence des comptes de report réglementaires sur les états financiers (suite)

##### d) Cotisations de retraite et au titre des prestations d'ILD

Au 30 novembre 2015, les soldes créditeurs des comptes de report réglementaires comprenaient un montant de 186 \$ (197 \$ au 31 août 2015) lié au recouvrement de cotisations de retraite au moyen des redevances d'usage et un montant de 3 \$ (3 \$ au 31 août 2015) lié au recouvrement de cotisations au régime d'ILD (se reporter à la note 15). Les actifs (passifs) au titre des prestations constituées à l'égard des régimes de retraite et d'autres régimes d'avantages, déduction faite des soldes créditeurs réglementaires connexes, s'établissaient comme suit :

	30 novembre 2015		31 août 2015	
	Régimes de retraite	ILD	Régimes de retraite	ILD
Actif / (passif) au titre des avantages du personnel (note 15)	(711) \$	3 \$	(808) \$	3 \$
Moins :				
Reports réglementaires des ajustements hors trésorerie	892	3	1 005	3
Excédent des cotisations aux régimes de retraite par rapport à la charge de retraite	181 \$	6 \$	197 \$	6 \$
Soldes créditeurs réglementaires – recouvrement de cotisations	(186) \$	(3) \$	(197) \$	(3) \$
(Excédent) insuffisance des charges réglementaires sur les cotisations	(5) \$	3 \$	- \$	3 \$

La Société utilise une approche réglementaire pour déterminer la charge nette comptabilisée au résultat net pour les coûts liés aux régimes de retraite et au régime d'ILD. L'objectif de cette approche vise à refléter le coût des régimes en trésorerie dans le résultat net en comptabilisant un ajustement aux comptes de report réglementaires connexes. Ces ajustements réglementaires correspondent à l'écart entre les coûts des régimes de retraite et du régime d'ILD, tel qu'ils sont établis selon l'IAS 19, *Avantages du personnel*, et le coût annuel en trésorerie prévu des régimes, et ils sont comptabilisés dans le résultat net et présentés dans le mouvement net des soldes des comptes de report réglementaires. Le solde de la charge de retraite réglementaire et l'(excédent) insuffisance de la charge au titre du régime d'ILD sur les cotisations sera recouvré (remboursé) au fil du temps au moyen des redevances d'usage futures.

La charge de retraite de plusieurs exercices antérieurs à l'exercice 2008 a été inférieure aux cotisations réelles de la Société au régime de retraite. En 2008, le conseil a approuvé une politique aux termes de laquelle le solde cumulatif excédentaire des cotisations de l'exercice 2008 par rapport à la charge de retraite comptabilisée en résultat net serait passé en charges sur une période ne dépassant pas 15 ans. Par conséquent, pour l'exercice 2016, l'approche réglementaire pour établir le recouvrement au titre des régimes de retraite comprend un montant égal à celui des cotisations aux régimes de retraite annuelles prévues initialement par la Société de 93 \$ (84 \$ pour l'exercice 2015), des paiements spéciaux de continuité d'exploitation de 25 \$ (24 \$ pour l'exercice 2015) et un montant de 13 \$ (19 \$ pour l'exercice 2015) visant à réduire le solde cumulatif anticipé net des cotisations aux régimes de retraite pouvant être recouvrées qui ont été versées par le passé et qui dépassaient la charge de retraite.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

#### 9. Incidence des comptes de report réglementaires sur les états financiers (suite)

d) Cotisations de retraite et au titre des prestations d'ILD (suite)

Afin d'accélérer le recouvrement des cotisations versées aux régimes de retraite, le conseil a approuvé, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> septembre 2010, une mesure voulant que si, à la clôture d'une période trimestrielle de présentation de l'information financière, il y a un montant cumulatif de cotisations aux régimes de retraite n'ayant pas encore été recouvrées au moyen des redevances d'usage et si le solde « notionnel » du compte de stabilisation des tarifs est supérieur au solde cible, le montant de l'excédent est constaté comme un ajustement de débit réglementaire supplémentaire dans le mouvement net des comptes de report réglementaires lié aux prestations de retraite comptabilisées dans le résultat net au cours de la période de présentation de l'information financière. La charge de retraite réglementaire cumulative dépassait de 5 \$ les cotisations aux régimes de retraite au 30 novembre 2015 (néant au 31 août 2015).

e) Opérations de couverture réalisées

Le solde créditeur réglementaire au titre des opérations de couverture réalisées au 30 novembre 2015 était constitué de la tranche résiduelle de 6 \$ (7 \$ au 31 août 2015) du profit différé sur le contrat à terme sur obligations réglé en février 2011 ayant été appliqué aux billets d'obligation générale de série BMT 2011-1.

Le solde débiteur réglementaire au titre des opérations de couverture réalisées au 30 novembre 2015 était constitué de la tranche résiduelle de 1 \$ (1 \$ au 31 août 2015) de la perte différée sur le contrat à terme sur obligations réglé en avril 2013 ayant été appliquée aux billets d'obligation générale de série BMT 2013-1.

f) Le compte de stabilisation des tarifs était composé des montants suivants :

	30 novembre 2015	31 août 2015	1 <sup>er</sup> septembre 2014
Compte de stabilisation des tarifs	122 \$	100 \$	91 \$
Reports d'exploitation <sup>1)</sup>	(20)	(19)	(15)
Écarts de la juste valeur des placements <sup>2)</sup>	102 \$	81 \$	76 \$

<sup>1)</sup> Si les produits réels venaient à dépasser les charges réelles de la Société, l'excédent serait inscrit comme un crédit au compte de stabilisation des tarifs. Inversement, si les produits réels venaient à être inférieurs aux charges réelles, le manque à gagner serait inscrit comme un débit au compte de stabilisation des tarifs. Un solde débiteur inscrit dans le compte de stabilisation des tarifs représente un montant qui pourra être recouvré au moyen de redevances d'usage futures, tandis qu'un solde créditeur représente un montant qui devra être cédé au moyen des redevances d'usage futures.

<sup>2)</sup> Au 30 novembre 2015, le total des écarts de la juste valeur des placements par rapport à leur valeur nominale inscrite à l'état de la situation financière de la Société correspondait à un crédit de 23 \$ (22 \$ au 31 août 2015), lequel comprenait des ajustements de la juste valeur de 20 \$ et une variation de la juste valeur de 3 \$ réalisée sur des billets du VAC de catégorie A-2 lors de leur achat au cours de l'exercice 2011. Au cours du trimestre clos le 30 novembre 2015, ce montant a augmenté en raison des ajustements de la juste valeur défavorables sur les placements de 1 \$ (ajustements de la juste valeur défavorables de 4 \$ au 31 août 2015) en raison de l'utilisation de taux d'actualisation plus élevés pour l'évaluation de la juste valeur des placements, ce qui reflète les changements des conditions du marché au cours de l'exercice.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

#### 10. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composaient de ce qui suit :

	30 novembre 2015	31 août 2015	1 <sup>er</sup> septembre 2014
Trésorerie	156 \$	149 \$	95 \$
Placements à court terme	154	81	98
	<u>310 \$</u>	<u>230 \$</u>	<u>193 \$</u>

#### 11. Débiteurs et autres

Les débiteurs et autres se composaient de ce qui suit :

	30 novembre 2015	31 août 2015	1 <sup>er</sup> septembre 2014
Créances clients	74 \$	91 \$	89 \$
Débiteurs comptabilisés et travaux en cours non facturés	20	19	27
Taxes à la consommation à recevoir	3	26	-
Provision pour créances douteuses	(1)	(1)	(2)
	<u>96 \$</u>	<u>135 \$</u>	<u>114 \$</u>

En août 2015, la Société a résilié l'opération transfrontalière (note 16), ce qui a donné lieu à un crédit de taxe sur les intrants recouvrable de 26 \$ au 31 août 2015. Ce montant a été reçu au cours du premier trimestre de l'exercice 2016.

L'exposition de la Société au risque de crédit et au risque de change ainsi qu'aux pertes de valeur liées aux débiteurs est décrite à la note 22.

#### 12. Placements courants

La Société détient des placements courants qui ont été séparés aux fins des exigences suivantes :

	30 novembre 2015	31 août 2015	1 <sup>er</sup> septembre 2014
Fonds de réserve pour le service de la dette a)	114 \$	113 \$	112 \$
Fonds de réserve pour les opérations transfrontalières (note 16)	-	-	56
	<u>114 \$</u>	<u>113 \$</u>	<u>168 \$</u>

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

#### 12. Placements courants (suite)

- a) Fonds de réserve au titre de l'acte de fiducie cadre et clauses restrictives en matière de liquidité stipulées dans l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale

Aux termes de l'acte de fiducie cadre (note 21), la Société est tenue de créer et de maintenir certains fonds de réserve, comme suit :

##### Fonds de réserve pour le service de la dette

À la clôture de chaque exercice, le solde du fonds de réserve pour le service de la dette doit être égal à l'obligation annuelle prévue au titre du service de la dette (amortissement du principal, intérêts et frais) sur les obligations impayées aux termes de l'acte de fiducie cadre, calculée de la manière prévue dans l'acte de fiducie cadre. Tout apport supplémentaire devant être versé au fonds de réserve pour le service de la dette doit, à tout le moins, être fait en versements égaux pendant les quatre trimestres suivants. Les sommes déposées dans le fonds de réserve pour le service de la dette sont détenues par un fiduciaire sous forme d'instruments du marché monétaire à court terme de première qualité et ne sont libérées qu'aux fins du remboursement du principal et du paiement des intérêts et des frais à payer relativement à l'encours des emprunts aux termes de l'acte de fiducie cadre. Toutefois, dans la mesure où aucun événement entraînant une situation de défaut ne s'est produit et continue d'exister, des fonds excédentaires peuvent être libérés de temps à autre à la demande de la Société.

Aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale (note 21), la Société est tenue de conserver un montant de biens liquides similaire à celui exigé aux termes de l'acte de fiducie cadre relativement aux fonds de réserve. Plus précisément, la Société doit conserver des biens liquides équivalant au moins aux charges d'intérêts nettes sur 12 mois majorées d'un montant correspondant à 25 % des charges d'exploitation et d'entretien annuelles. Les biens liquides comprennent la trésorerie et les placements admissibles à ce titre, les montants détenus dans le fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien ainsi que dans le fonds de réserve pour le service de la dette, de même que toute tranche non utilisée d'une facilité de crédit consentie. En outre, la Société doit maintenir des biens liquides en trésorerie équivalant aux charges d'intérêts nettes sur 12 mois. Les actifs liquides comprennent la trésorerie et les placements admissibles à ce titre détenus dans les fonds de réserve maintenus aux termes de l'acte de fiducie cadre.

La Société a respecté toutes les exigences du fonds de réserve et clauses restrictives au cours du trimestre clos le 30 novembre 2015.

#### 13. Autres actifs

Les autres actifs se composaient de ce qui suit :

	30 novembre 2015	31 août 2015	1 <sup>er</sup> septembre 2014
Montants payés d'avance	8 \$	9 \$	9 \$
Stocks	2	3	3
Dérivés	1	1	-
	<u>11 \$</u>	<u>13 \$</u>	<u>12 \$</u>

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

---

#### 14. Placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon LLC

En novembre 2012, la Société a signé des ententes (les « ententes de novembre 2012 ») établissant les modalités de sa participation dans Aireon, coentreprise avec Iridium. Aireon a pour mandat d'offrir une capacité de surveillance par satellite mondiale aux FSNA du monde entier, par l'intermédiaire de récepteurs de surveillance dépendante automatique en mode diffusion (« ADS-B ») intégrés comme charge utile supplémentaire dans la constellation de satellites NEXT. Le calendrier de lancement d'Iridium devrait permettre à Aireon d'être mise en exploitation commerciale d'ici l'année civile 2018.

En vertu des modalités des ententes de novembre 2012, la participation totale de la Société dans Aireon devrait être acquise en cinq phases d'investissement pour atteindre un montant total maximal de 150 \$ US (200 \$ CA) d'ici l'année civile 2017. Chaque phase d'investissement est conditionnelle à l'atteinte, par Aireon et Iridium, de certains objectifs précis en ce qui concerne notamment le développement de la charge utile ADS-B, le déploiement de la constellation de satellites NEXT, la commercialisation du service ADS-B d'Aireon auprès de certains clients FSNA potentiels et l'obtention des approbations réglementaires nécessaires à l'utilisation de la technologie.

En décembre 2013, les ententes de novembre 2012 ont été modifiées afin que trois autres FSNA d'importance, soit ENAV (Italie), Irish Aviation Authority (l'« IAA ») et Naviar (Danemark) (les « investisseurs supplémentaires ») puissent procéder à un investissement global de 120 \$ US (160 \$ CA) dans Aireon. La première phase du placement dans Aireon réalisée par les investisseurs supplémentaires a eu lieu en février 2014, la deuxième phase du placement a été complétée en janvier 2015 et les deux phases restantes devraient être effectuées par les investisseurs supplémentaires au fur et à mesure que les objectifs clés seront atteints au cours de la période s'étalant de l'année civile 2016 à l'année civile 2017.

Conformément aux ententes modifiées, une tranche de la participation sous forme d'actions ordinaires actuelle d'Iridium dans Aireon sera ultérieurement rachetée contre un paiement d'Aireon de 120 \$ US (160 \$ CA), ce qui déterminera de façon définitive les participations de tous les investisseurs dans Aireon. À la suite du rachat et de la conversion connexe de la totalité des actions privilégiées en actions ordinaires, NAV CANADA détiendra 51 % de la participation sous forme d'actions ordinaires pleinement diluée dans Aireon, ENAV en détiendra 12,5 % et l'IAA et Naviar en détiendront chacun 6 %, alors qu'Iridium détiendra la participation restante de 24,5 %. Ce rachat devrait avoir lieu au cours de l'année civile 2018.

Le placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon prévoit un dividende annuel cumulatif de 5 % [sauf pour la deuxième phase d'investissement d'un montant de 40 \$ US (53 \$ CA), qui prévoit un dividende annuel cumulatif de 10 %] calculé à compter de la date d'émission. Les actions privilégiées sont rachetables contre trésorerie en trois versements annuels à compter de novembre 2020, si les actions privilégiées n'ont pas encore été converties en actions ordinaires ou rachetées à ce moment. Les paiements en trésorerie au titre de ces obligations de rachat comprendront tout dividende non versé.

La Société peut en tout temps ou à l'occasion choisir de convertir une tranche ou la totalité des actions privilégiées d'Aireon qu'elle détient en actions ordinaires.

Tant que l'option de conversion n'est pas exercée, le placement de la Société sous forme d'actions privilégiées ne confère aucun droit à l'actif net résiduel d'Aireon à la Société et, par conséquent, le placement est comptabilisé à titre d'instrument financier. La Société a choisi de désigner l'intégralité du contrat contenant des dérivés incorporés comme étant un actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net.

Lors de l'investissement initial des investisseurs supplémentaires en février 2014, le prix payé par les investisseurs supplémentaires pour les actions privilégiées d'Aireon ayant essentiellement les mêmes caractéristiques était considéré comme étant une estimation fiable de la juste valeur d'Aireon. La Société a également utilisé cette donnée pour évaluer la juste valeur de son placement dans Aireon au 30 novembre 2015, au 31 août 2015 et au 1<sup>er</sup> septembre 2014 puisqu'il a été déterminé que cela représente la meilleure estimation de la juste valeur (note 22).

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

---

#### 14. Placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon LLC (suite)

Au 30 novembre 2015, le placement cumulatif de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon s'établissait à 161 \$ (après déduction des coûts de transaction) (159 \$ au 31 août 2015; 96 \$ au 1<sup>er</sup> septembre 2014).

Au 30 novembre 2015, la participation totale de la Société en actions ordinaires sur une base pleinement diluée après la conversion s'établissait à 36,5 % (36,5 % au 31 août 2015; 26,9 % au 1<sup>er</sup> septembre 2014).

Les actifs et les passifs d'impôt différé de la Société au 30 novembre 2015 sont rattachés à son placement dans Aireon et sont détenus au sein d'une des filiales entièrement détenues de la Société. Aireon est une société à responsabilité limitée dont le siège social se situe aux États-Unis et est considérée comme une société de personnes à des fins fiscales américaines et, par conséquent, n'est généralement pas assujettie directement à l'impôt sur le résultat. On attribue plutôt à la Société, à Iridium et aux investisseurs supplémentaires une portion du bénéfice imposable (de la perte fiscale) d'Aireon selon leur participation respective dans le bénéfice imposable ou la perte fiscale d'Aireon aux termes des lois fiscales américaines. La Société a comptabilisé des passifs d'impôt différé se chiffrant à 39 \$ US (53 \$ CA) (52 \$ CA au 31 août 2015; 42 \$ CA au 1<sup>er</sup> septembre 2014) principalement attribuable à la hausse de la juste valeur de la participation de la Société dans Aireon. La Société a comptabilisé des actifs d'impôt différé se chiffrant à 6 \$ US (8 \$ CA) (8 \$ CA au 31 août 2015; 7 \$ CA au 1<sup>er</sup> septembre 2014) au titre des pertes d'exploitation et des frais de recherche et développement reportés en avant attribués à la filiale de la Société. La comptabilisation des actifs d'impôt différé est fondée sur l'évaluation par la direction de la probabilité de leur réalisation. Les pertes d'exploitation reportées en avant viendront à échéance à compter de l'année civile 2033.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont présentés sur une base nette dans l'état consolidé de la situation financière à titre de passif d'impôt différé de 33 \$ US (45 \$ CA) (44 \$ CA au 31 août 2015; 35 \$ CA au 1<sup>er</sup> septembre 2014).

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

#### 14. Placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon LLC (suite)

Le tableau suivant présente l'incidence du placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon et l'incidence du recours à la comptabilité des activités à tarifs réglementés sur l'état de la situation financière de la Société :

	30 novembre 2015	31 août 2015	1 <sup>er</sup> septembre 2014
Actifs courants			
Actifs dérivés et autres	4 \$	3 \$	- \$
Placement sous forme d'actions privilégiées	289	282	190
Passifs dérivés	-	-	(1)
Passif d'impôt différé	(45)	(44)	(35)
Incidence sur la situation financière du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon, compte non tenu de la comptabilité des activités à tarifs réglementés	248 \$	241 \$	154 \$
Soldes débiteurs des comptes de report réglementaires			
Passifs dérivés	- \$	- \$	1 \$
Passif d'impôt réglementaire différé	45	44	35
	45 \$	44 \$	36 \$
Soldes créditeurs des comptes de report réglementaires			
Variation cumulée de la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées	(160) \$	(153) \$	(97) \$
Profit latent lié à la juste valeur sur l'opération de couverture du change	(4)	(3)	-
	(164) \$	(156) \$	(97) \$
Incidence nette sur la situation financière du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon, compte tenu de la comptabilité des activités à tarifs réglementés	129 \$	129 \$	93 \$

L'incidence nette sur la situation financière du placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon compte tenu de la comptabilité des activités à tarifs réglementés reflète les sommes réelles versées dans le cadre du placement de la Société dans Aireon (aux taux de change en vigueur à la date des transactions et incluant les coûts de transaction non amortis).

Au 30 novembre 2015, les soldes créditeurs des comptes de report réglementaires nets de 119 \$ (112 \$ au 31 août 2015; 61 \$ au 1<sup>er</sup> septembre 2014) comprenaient des soldes débiteurs des comptes de report réglementaires de 45 \$ (44 \$ au 31 août 2015; 36 \$ au 1<sup>er</sup> septembre 2014) et des soldes créditeurs des comptes de report réglementaires de 164 \$ (156 \$ au 31 août 2015; 97 \$ au 1<sup>er</sup> septembre 2014). L'utilisation de comptes de report réglementaires permet de différer la comptabilisation des transactions liées au placement de la Société dans Aireon sur l'état consolidé du résultat net de la Société. Par conséquent, le placement de la Société dans Aireon n'a aucune incidence dans l'état consolidé du résultat net de la Société pour le trimestre clos le 30 novembre 2015. Ces montants ne sont pas pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs jusqu'au moment où ils sont réalisés en trésorerie par le truchement de dividendes reçus après impôt.

Au 30 novembre 2015, la Société avait réalisé les trois premières phases de son placement dans Aireon. Elle est également représentée par quatre des onze membres du conseil d'administration d'Aireon. La Société et Iridium exercent un contrôle conjoint sur les activités financières stratégiques et les activités d'exploitation d'Aireon.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

#### 14. Placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon LLC (suite)

Aireon est une société en démarrage n'exerçant pas d'activités qui a peu de produits et dont la plupart des dépenses sont inscrites à l'actif. Comme il est susmentionné, le placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon est comptabilisé à titre d'instrument financier tant que l'option de conversion n'est pas exercée. La Société exerce un contrôle conjoint sur les activités financières stratégiques et les activités d'exploitation mais ne détient aucune participation; ainsi, l'application de la méthode de la mise en équivalence a donné lieu à une quote-part du résultat net des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de néant.

L'exercice financier d'Aireon se clôt le 31 décembre. L'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, restreint l'écart entre la date de clôture d'une coentreprise et celle de l'investisseur à au plus trois mois et exige l'ajustement des résultats à la suite des transactions importantes qui se produisent dans l'intervalle. Le tableau qui suit présente de l'information sur la situation financière d'Aireon au 30 septembre 2015 et au 30 juin 2015, respectivement, convertie à partir de montants en dollars américains. Aucune transaction importante qui exigeait un ajustement pour le trimestre clos le 30 novembre 2015 ou pour l'exercice clos le 31 août 2015 ne s'est produite au cours des intervalles.

	30 novembre 2015	31 août 2015
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	73 \$	79 \$
Actifs non courants		
Immobilisations corporelles	282	266
	<u>355 \$</u>	<u>345 \$</u>
Passifs courants		
Fournisseurs et autres créditeurs	(6) \$	(4) \$
Passifs non courants		
Passifs financiers	(387)	(373)
	<u>(393) \$</u>	<u>(377) \$</u>
Actifs nets	<u>(38) \$</u>	<u>(32) \$</u>

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

#### 15. Avantages du personnel

La Société offre à son personnel des régimes de retraite à prestations définies leur procurant des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi. Les régimes d'avantages à long terme du personnel comprennent des droits aux congés de maladie cumulatifs (acquis et qui ne s'acquièrent pas), des prestations d'ILD et des avantages au titre du régime incitatif à long terme de la direction. Les prestations de retraite (autres que celles liées aux régimes complémentaires de retraite) et les prestations d'ILD sont capitalisées. Les autres avantages postérieurs à l'emploi et les autres avantages à long terme ne sont pas capitalisés. La Société a comptabilisé les charges nettes suivantes au titre des régimes de retraite à prestations définies et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi :

	Trimestres clos les 30 novembre			
	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages	
	2015	2014	2015	2014
État du résultat net				
Coût des services rendus au cours de la période	36 \$	38 \$	1 \$	1 \$
Coût financier	59	56	2	2
Produits d'intérêts sur les actifs des régimes	(50)	(45)	-	-
Total de la charge	<u>45 \$</u>	<u>49 \$</u>	<u>3 \$</u>	<u>3 \$</u>
État des autres éléments du résultat global				
Réévaluations				
Excédent du taux de rendement des actifs des régimes sur le taux d'actualisation	(11) \$	(64) \$	- \$	- \$
Gains actuariels	(103)	(106)	(3)	(3)
Total des coûts comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	<u>(114) \$</u>	<u>(170) \$</u>	<u>(3) \$</u>	<u>(3) \$</u>

Le coût financier net lié aux avantages du personnel d'un montant de 11 \$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2015 comprend les charges d'intérêts et les produits d'intérêts liés aux actifs des régimes susmentionnés au titre des régimes de retraite et des autres régimes d'avantages.

Le taux d'actualisation moyen pondéré utilisé pour l'établissement des réévaluations pour le trimestre clos le 30 novembre 2015 a été de 4,20 pour les régimes capitalisés (4,10 pour le trimestre clos le 30 novembre 2014) et de 4,09 pour les régimes non capitalisés (3,94 pour le trimestre clos le 30 novembre 2014).

Les cotisations de la Société à ses régimes de retraite à prestations définies se présentaient comme suit :

	Trimestres clos les 30 novembre	
	2015	2014
Régime de retraite capitalisés	28 \$	25 \$
Régime de retraite non capitalisés	-	1
Autres régimes à prestations définies non capitalisés	2	1
Moins les montants capitalisés	(1)	(1)
	<u>29 \$</u>	<u>26 \$</u>

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

#### 15. Avantages du personnel (suite)

Le solde des avantages du personnel comptabilisés à l'état de la situation financière est le suivant :

	30 novembre 2015	31 août 2015	1 <sup>er</sup> septembre 2014
Actifs comptabilisés au titre des prestations d'ILD	3 \$	3 \$	4 \$
	30 novembre 2015	31 août 2015	1 <sup>er</sup> septembre 2014
Valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies capitalisées	(5 704) \$	(5 744) \$	(5 643) \$
Juste valeur des actifs des régimes	4 993	4 936	4 525
Passif lié aux obligations au titre des prestations définies capitalisées	(711)	(808)	(1 118)
Passif lié aux obligations au titre des prestations définies non capitalisées	(57)	(58)	(56)
Passif lié aux obligations au titre des autres prestations définies non capitalisées	(217)	(218)	(215)
Passif comptabilisé au titre des régimes à prestations définies	(985)	(1 084)	(1 389)
Passifs au titre des avantages du personnel à long terme	(44)	(43)	(40)
Total des passifs au titre des avantages du personnel à long terme	(1 029) \$	(1 127) \$	(1 429) \$

Les informations suivantes qui se rapportent aux régimes d'avantages sociaux pour l'exercice clos le 31 août 2015 présentées aux termes des IFRS figurent dans les premiers états financiers consolidés intermédiaires de l'exercice 2016 de la Société afin de faciliter la compréhension de l'incidence de l'adoption des IFRS sur les chiffres annuels audités des quelques postes plus importants des états du résultat global et de la situation financière présentés antérieurement.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

---

#### 15. Avantages du personnel (suite)

La Société a déterminé, en se fondant sur :

- les dispositions des régimes à prestations définies capitalisés;
- les exigences réglementaires (telles que les exigences de capitalisation minimale, la possibilité de se prévaloir d'un congé de cotisations et la possibilité d'utiliser des lettres de crédit pour garantir des paiements spéciaux de solvabilité décelés par des évaluations actuarielles aux fins de capitalisation);
- les hypothèses et méthodes utilisées pour déterminer l'avantage économique disponible,

que la valeur actualisée des réductions de cotisations futures n'est pas inférieure au solde du total de la juste valeur des actifs des régimes majoré des exigences de capitalisation minimale à l'égard des services passés minoré du total de la valeur actualisée des obligations. Par conséquent, aucune hausse du passif au titre des prestations définies n'est requise au 30 novembre 2015, au 31 août 2015 et au 1<sup>er</sup> septembre 2014.

##### a) Caractéristiques des régimes à prestations définies

La Société a créé et maintient, à l'intention de son personnel, des régimes de retraite à prestations définies. Les régimes prévoient le versement de prestations en fonction de l'âge, des années de service et du salaire maximal moyen. Le taux de cotisation des membres du personnel varie selon leur poste et le régime. La Société est l'administrateur et l'employeur promoteur de deux régimes de retraite agréés à prestations définies qui sont capitalisés. De plus, la Société maintient un régime complémentaire de retraite (le « régime complémentaire ») qui n'est pas capitalisé. L'obligation nette de la Société au titre des régimes de retraite à prestations définies est calculée séparément pour chacun des régimes, au moyen d'une estimation du montant des avantages futurs que les membres du personnel ont gagnés en contrepartie des services rendus pendant la période en cours et les périodes antérieures; le montant de ces avantages est actualisé en vue de déterminer sa valeur actualisée.

- i) Le régime de retraite de NAV CANADA (le « régime ») a été créé le 1<sup>er</sup> novembre 1996 afin de procurer des prestations de retraite aux membres du personnel de la Société. Le régime a été constitué aux termes d'une entente conclue avec le gouvernement fédéral afin de continuer d'offrir des prestations de retraite et d'autres avantages aux membres du personnel qui ont fait le passage de la fonction publique à la Société.

L'objectif de placement du régime est d'assurer la sécurité des prestations promises aux termes du régime à un coût raisonnable pour les membres et la Société. Afin d'atteindre cet objectif, le régime a adopté une stratégie de placement axée sur les passifs. La stratégie cherche à réduire et à gérer la disparité du risque de taux d'intérêt et du risque d'inflation entre les actifs et les passifs du régime et de trouver un équilibre entre le risque et les avantages lors du choix de la composition de l'actif à long terme.

Le régime est un régime à prestations définies offert à la quasi-totalité des membres salariés du personnel de la Société. Le régime est inscrit aux termes de la *Loi sur les normes des prestations de pension* (« LNPP »), 1985 du Canada. En vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, le régime comprend deux parties : la partie A est une partie contributive qui offre des prestations aux termes du régime initial, et la partie B est une partie non contributive offerte a) de façon obligatoire à tous les nouveaux gestionnaires embauchés après le 1<sup>er</sup> janvier 2009; b) à tous les nouveaux membres du personnel représentés par six des huit syndicats à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014; et c) à tous les nouveaux membres du personnel représentés par les deux syndicats restants à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2014 et du 1<sup>er</sup> décembre 2014. Avant ces dates d'entrée en vigueur, la participation à la partie B était volontaire pour les membres du personnel représentés par ces syndicats.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

---

#### 15. Avantages du personnel (suite)

a) Caractéristiques des régimes à prestations définies (suite)

Aux termes du régime, les cotisations sont versées par ses membres (partie A seulement) et la Société, qui est le promoteur du régime. Les membres de la partie A du régime cotisent à des taux prescrits. La Société doit cotiser la partie restante de la capitalisation nécessaire pour la partie A et la partie B de manière à s'assurer que les prestations seront versées dans leur intégralité. La détermination de la valeur de ces prestations se fonde sur une évaluation actuarielle annuelle aux fins de la capitalisation effectuée en date du 1<sup>er</sup> janvier.

Le régime fournit, aux termes de la partie A et de la partie B, des prestations fondées sur les services ouvrant droit à pension et les gains ouvrant droit à pension moyens des six meilleures années (cinq années pour les membres représentés par l'ACCTA/Unifor) précédant le départ en retraite ou la fin de contrat de travail. Les prestations sont diminuées à 65 ans du fait de l'intégration des prestations du Régime de pensions du Canada (« RPC ») ou du Régime de rentes du Québec (« RRQ »). Un régime complémentaire distinct a été mis en place par la Société afin de fournir des prestations qui sont supérieures au montant maximal permis en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) au titre des régimes de retraite agréés. Les deux parties du régime ont des méthodes de calcul différentes qui comprennent les droits à prestations, l'intégration du RPC ou de la RRQ et les réductions en raison de départs à la retraite anticipés.

Les prestations sont indexées intégralement à la retraite selon l'indice des prix à la consommation pour les membres de la partie A et de façon ponctuelle pour les membres de la partie B.

- ii) La Société maintient aussi le régime de retraite de la haute direction de NAV CANADA, lequel est un régime à prestations définies non contributif pour les membres de la haute direction de la Société. Ce régime est également inscrit aux termes de la LNPP. Les membres n'ont pas à verser de cotisations au régime et il ne leur est pas permis de le faire, sauf pour ce qui est des cotisations transférées directement lors de l'adhésion au régime ou des paiements par les membres pour l'achat des années de service ouvrant droit à pension restantes aux termes de l'ancien régime de retraite agréé des membres (rachat de services passés). Les cotisations sont versées par la Société, qui est le promoteur du régime. La Société est tenue de cotiser la capitalisation nécessaire pour s'assurer que les prestations seront versées dans leur intégralité. La détermination de la valeur de ces prestations se fonde sur une évaluation actuarielle annuelle aux fins de la capitalisation.
- iii) La Société offre également d'autres avantages postérieurs à l'emploi à son personnel, y compris certaines prestations pour soins de santé, d'assurance-vie et des allocations de retraite aux retraités admissibles et à leurs personnes à charge. Les autres avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas capitalisés.

Les versements des prestations des deux régimes de retraite à prestations définies sont effectués à partir des fonds gérés par le fiduciaire, alors que les versements de prestation du régime complémentaire et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi non capitalisés sont effectués par la Société à mesure que les obligations de paiement des prestations deviennent exigibles. Les actifs au titre des régimes de retraite à prestations définies sont détenus en fiducie et sont régis par le Règlement sur les normes de prestation de pension. Le comité de retraite, un comité du conseil, supervise la gestion des placements des actifs des régimes et l'administration des régimes de retraite de la Société, ce qui comprend les deux régimes de retraite à prestations définies agréés et le régime de retraite complémentaire de la Société.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

---

#### 15. Avantages du personnel (suite)

b) Exigences en matière de capitalisation des régimes de retraite

Les évaluations actuarielles aux fins de capitalisation des régimes de retraite sont menées tous les ans au 1<sup>er</sup> janvier et doivent être déposées auprès du Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (« BSIF ») au plus tard au mois de juin de la même année. Ainsi, les cotisations pour la période annuelle ouverte le 1<sup>er</sup> juillet 2015 sont fondées sur les évaluations actuarielles effectuées en date du 1<sup>er</sup> janvier 2015. La réglementation qui régit la capitalisation des régimes de retraite au palier fédéral nécessite que des évaluations actuarielles soient effectuées tant sur une base de continuité de l'exploitation que selon l'approche de solvabilité. Les évaluations actuarielles effectuées en date du 1<sup>er</sup> janvier 2015 présentaient un déficit de 268 \$ selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et un déficit de solvabilité réglementaire de 556 \$.

Selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, les cotisations aux régimes de retraite pour l'exercice clos le 31 août 2015 se sont élevées à 118 \$ (95 \$ pour l'exercice 2014), y compris 27 \$ (14 \$ pour l'exercice 2014) à titre de paiements spéciaux. Selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, il est estimé actuellement, à titre provisoire, que les cotisations aux régimes de retraite pour l'exercice 2016 s'élèveront à 103 \$, y compris 13 \$ à titre de paiements spéciaux.

La période de capitalisation des déficits de solvabilité est fixée à cinq ans et les déficits antérieurs sont consolidés de façon permanente dans le calcul des paiements spéciaux de solvabilité, ce qui permet un nouveau départ chaque année. La capitalisation des déficits de solvabilité est établie en fonction de la moyenne des ratios de solvabilité sur les trois années consécutives les plus récentes et en fonction de la valeur de marché des actifs (déficit de solvabilité réglementaire).

La Société répond actuellement aux exigences en matière de capitalisation des régimes de retraite en fonction de la solvabilité par le biais de lettres de crédit. Aux termes des règles en matière de capitalisation des régimes de retraite entrées en vigueur en avril 2011, les paiements spéciaux de solvabilité peuvent être remplacés par des lettres de crédit, à condition que la valeur totale des lettres de crédit ne dépasse pas 15 % des actifs des régimes de retraite. Au 30 novembre 2015, la Société avait mis en place des lettres de crédit totalisant 410 \$ (ce qui correspond à 8 % des actifs des régimes de retraite agréés au 30 novembre 2015) pour répondre à ses exigences en matière de capitalisation cumulative des régimes de retraite jusqu'à la clôture de l'année civile 2015. Pour la période annuelle qui sera ouverte le 1<sup>er</sup> juillet 2016, les lettres de crédit seront fondées sur les évaluations actuarielles effectuées en date du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le montant des cotisations exigées de la Société ainsi que des lettres de crédit supplémentaires au cours des exercices futurs dépendra de l'évolution des actifs des régimes de retraite, des taux d'actualisation et d'autres hypothèses qui seront utilisés dans le cadre des évaluations actuarielles futures pour déterminer les passifs des régimes, de même que de toute modification quant à la conception des régimes de retraite ou aux exigences de capitalisation qui pourraient être promulguées.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

#### 15. Avantages du personnel (suite)

b) Exigences en matière de capitalisation des régimes de retraite (suite)

Les variations dans les régimes de retraite à prestations définies et les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au 31 août 2015 sont les suivantes :

	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages
	2015	2015
<b>Variations des obligations au titre des prestations</b>		
Obligations au titre des prestations définies aux 1 <sup>er</sup> septembre, exercice précédent	5 699 \$	215 \$
Prestations versées	(171)	(6)
Cotisations des participants aux régimes	34	-
Coûts des services rendus au cours de la période	149	6
Coût financier	225	8
Gain actuariel au titre des variations liées aux hypothèses démographiques	(31)	-
Gain actuariel au titre des variations liées aux hypothèses financières	(101)	(5)
Gain actuariel découlant des ajustements liés à l'expérience	(2)	-
Obligations au titre des prestations définies aux 31 août	<u>5 802 \$</u>	<u>218 \$</u>
<b>Variation des actifs des régimes</b>		
Juste valeur des actifs des régimes aux 1 <sup>er</sup> septembre, exercice précédent	4 525 \$	- \$
Rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des produits d'intérêts	249	-
Produits d'intérêts	181	-
Cotisations de l'employeur	118	6
Cotisations des participants aux régimes	34	-
Prestations versées	(171)	(6)
Juste valeur des actifs des régimes aux 31 août	<u>4 936 \$</u>	<u>- \$</u>
Passif net au titre des prestations définies	<u>(866) \$</u>	<u>(218) \$</u>
Passif lié aux obligations au titre des prestations définies non capitalisées aux 31 août	<u>(58) \$</u>	<u>(218) \$</u>
Passif lié aux obligations au titre des prestations définies capitalisées aux 31 août	<u>(808) \$</u>	<u>- \$</u>

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

#### 15. Avantages du personnel (suite)

b) Exigences en matière de capitalisation des régimes de retraite (suite)

La Société a comptabilisé les charges nettes suivantes au titre des régimes de retraite à prestations définies et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour l'exercice clos le 31 août 2015 :

	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages
État du résultat net		
Coût des services rendus au cours de la période	149 \$	6 \$
Coût financier	225	8
Produits d'intérêts sur les actifs des régimes	(181)	-
Total de la charge	193 \$	14 \$
État des autres éléments du résultat global		
Réévaluations		
Excédent du taux de rendement des actifs des régimes sur le taux d'actualisation	(249) \$	- \$
Gains actuariels	(133)	(5)
Total des coûts comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	(382) \$	(5) \$

Les coûts financiers nets liés aux avantages du personnel d'un montant de 53 \$ pour l'exercice clos le 31 août 2015 comprennent les coûts financiers et les produits d'intérêts liés aux actifs des régimes comme il est susmentionné au titre des régimes de retraite et des autres régimes d'avantages du personnel, y compris des coûts financiers additionnels de 1 \$ liés aux congés de maladie à long terme.

c) Évaluation de la juste valeur des actifs des régimes de retraite

La composition des actifs des régimes par catégories principales des deux régimes de retraite capitalisés est la suivante :

	31 août 2015	
	Prix cotés sur un marché actif	Sans prix cotés sur un marché actif
Titres de participation	44 %	0 %
Titres d'emprunt de gouvernements	24 %	0 %
Titres d'emprunt de sociétés privées	0 %	3 %
Obligations canadiennes à rendement réel	15 %	0 %
Stratégies de rendement absolu	2 %	0 %
Actifs immobiliers	0 %	12 %
	85 %	15 %

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

#### 15. Avantages du personnel (suite)

##### d) Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles (exprimées sous forme de moyennes pondérées) sont les suivantes :

	Régimes capitalisés		Régimes non capitalisés	
	31 août 2015	1 <sup>er</sup> septembre 2014	31 août 2015	1 <sup>er</sup> septembre 2014
Taux d'actualisation	4,10 %	4,00 %	3,99 %	3,87 %
Augmentations de salaire futures	3,00 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %
Taux d'évolution des frais médicaux	s. o.	s. o.	5,00 %	5,00 %
Inflation	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %

Le taux moyen d'augmentation des salaires devrait être équivalent à celui de l'inflation, majoré d'un rajustement pour tenir compte des gains au mérite et des gains de productivité. Une hausse de 5,0 % du coût des prestations liées aux médicaments et aux autres soins de santé a été prévue pour 2016 et par la suite.

Les hypothèses concernant les taux de mortalité futurs sont fondées sur des statistiques publiées et sur les tables de mortalité. Au 31 août 2015, les durées de vie (en années) qui sous-tendent les valeurs des passifs au titre des régimes à prestations définies sont les suivantes :

	2015
Longévité à l'âge de 65 ans pour les retraités actuels	
Hommes	22,6
Femmes	24,5
Longévité à l'âge de 65 ans pour les membres actuels du personnel âgés de 45 ans	
Hommes	23,7
Femmes	25,5

À la date d'évaluation annuelle du 31 août 2015, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre de prestations définies était de 17,9 années.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

#### 15. Avantages du personnel (suite)

e) Analyse de sensibilité

L'obligation au titre des prestations définies présentée dans l'analyse de sensibilité suivante a été déterminée au moyen de la même méthode que celle utilisée pour calculer l'obligation au titre des prestations définies présentée dans l'état de la situation financière. Les hypothèses utilisées correspondent aux taux moyens pondérés. Les méthodes utilisées sont cohérentes entre les périodes présentées. La sensibilité est calculée en modifiant une hypothèse (ou un ensemble d'hypothèses en ce qui a trait aux hypothèses à l'égard des hausses du salaire, de l'indexation et des prestations gouvernementales), les autres variables demeurant constantes. La variation réelle de l'obligation au titre des prestations définies devrait être différente des résultats présentés dans le tableau puisqu'il est probable que plus d'une hypothèse considérée de façon indépendante sera modifiée à un moment précis, et que certaines hypothèses sont corrélées.

	Variations des hypothèses + ou -	Obligation au titre des prestations définies		Coût des prestations	
		Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation	0,25 %	(259) \$	277 \$	(20) \$	20 \$
Hausses du salaire, de l'indexation et des prestations gouvernementales	0,25 %	255 \$	(240) \$	21 \$	(20) \$
Taux tendanciel lié aux soins de santé	1 %	26 \$	(21) \$	1 \$	(1) \$
Longévité (en années) pour les membres âgés de 65 ans	1 an	153 \$	(157) \$	10 \$	(10) \$

f) Risques associés aux régimes à prestations définies

La nature de ces engagements à l'égard des prestations expose la Société à plusieurs risques, dont les plus importants sont les suivants :

i) Risque de capitalisation

Des changements défavorables dans la valeur des actifs des régimes capitalisés, les rendements attendus à long terme ou les taux d'intérêt peuvent avoir une incidence importante sur les évaluations actuarielles aux fins de la solvabilité des régimes et les exigences en matière de capitalisation. Ces risques au titre des régimes de retraite capitalisés sont gérés au moyen de la diversification des catégories d'actifs des différents régimes et au sein des catégories d'actifs. De plus, le risque relatif aux passifs des régimes capitalisés est géré grâce à la mise en œuvre de stratégies de placement axées sur les passifs, ce qui comprend une stratégie de superposition d'obligations.

ii) Risque de taux d'intérêt

Une diminution du rendement des obligations de sociétés et des obligations de gouvernements augmenterait les passifs au titre des régimes, laquelle augmentation sera contrebalancée en partie par une hausse de la valeur des actifs des régimes. Ce risque est géré grâce à la mise en œuvre de stratégies de placement axées sur les passifs, ce qui comprend une superposition sur les obligations canadiennes à rendement réel.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

---

#### 15. Avantages du personnel (suite)

f) Risques associés aux régimes à prestations définies (suite)

iii) Risque de marché

Les deux régimes de retraite agréés de la Société sont exposés au risque de marché du fait des variations des cours du marché attribuables aux fluctuations de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs des actifs des régimes. Ce risque est géré au moyen de la diversification des catégories d'actifs des régimes et au sein des catégories d'actifs.

iv) Risque de crédit

L'exposition principale au risque de crédit des deux régimes de retraite agréés de la Société découle de leurs placements dans des titres de créance et des dérivés de gré à gré.

Les titres de créance comprennent les billets à court terme et les placements à revenu fixe à plus long terme. Le risque de crédit des contreparties se rapporte à la stratégie de superposition d'obligations de la Société lorsque les régimes de retraite affichent des profits liés à l'évaluation à la valeur de marché, ce qui correspond par conséquent à des fonds à payer par la contrepartie à la transaction. Le risque de crédit des contreparties est également lié au profit sur les contrats de change à terme.

v) Espérance de vie

La plupart des obligations au titre des régimes consistent à fournir des prestations pour la durée de vie du membre. Ainsi, toute hausse de l'espérance de vie (les taux de mortalité) se traduirait par une augmentation des passifs des régimes.

vi) Risque lié aux salaires

La valeur actuelle de la plupart des obligations au titre des régimes est calculée au moyen des salaires futurs des participants aux régimes. Une hausse des niveaux de salaire des participants aux régimes se traduirait par une augmentation des passifs des régimes.

vii) Risque d'inflation

Une tranche importante des obligations au titre des régimes est liée à l'inflation. Une hausse du taux d'inflation augmenterait les passifs des régimes. Une tranche des actifs des régimes consiste en des obligations à rendement réel, ce qui atténue une partie de l'incidence de l'inflation.

#### 16. Opération transfrontalière

Au cours de l'exercice 2004, la Société a conclu une opération transfrontalière à long terme avec une entité américaine. Cette opération portait sur la location et la cession-bail de certains équipements et logiciels de navigation aérienne de la Société pendant une durée de 24 ans et était assortie d'une option d'achat après 20 ans.

À la mise en place de cette opération, l'entité américaine a créé une structure d'accueil, la fiducie d'origine législative, dont les seules activités consistent à percevoir certains paiements et à faire des versements à des tiers et à l'entité américaine. La Société obtenait la plupart des avantages économiques de cette entité structurée et était par conséquent exposée aux risques liés à ces activités. Par conséquent, la fiducie d'origine législative a été entièrement consolidée dans les états financiers consolidés de la Société.

Par suite de cette opération, la Société avait une dette à long terme liée à l'opération transfrontalière qui a été comptabilisée à l'état consolidé de la situation financière. Cette dette était garantie au moyen d'un fonds de réserve pour les opérations transfrontalières, lequel provenait du produit tiré des opérations liées au bail principal. Les actifs de la Société comprenaient des conventions d'engagement de paiement au titre des opérations transfrontalières d'un montant équivalent au produit restant tiré des contrats de location de matériel, alors que les passifs de la Société comprenaient les paiements futurs restants aux termes de la dette liée aux opérations transfrontalières.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

#### 16. Opération transfrontalière (suite)

L'opération ne comportait aucun risque de change puisque les flux de trésorerie libellés en dollars américains découlant du fonds de réserve lié aux conventions d'engagement de paiement au titre des opérations transfrontalières étaient structurés de façon à ce que les paiements requis aux termes de la dette libellée en dollars américains liée aux opérations transfrontalières soient respectés. Les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés au titre du fonds de réserve pour les opérations transfrontalières et de la dette à long terme liée aux opérations transfrontalières ont fluctué selon le taux de change en vigueur aux dates de clôture.

Le 6 août 2015, la Société a résilié l'opération transfrontalière en négociant un devancement de la date d'exercice de l'option d'achat.

L'opération transfrontalière a été incluse dans l'état consolidé de la situation financière comme suit :

	<u>1<sup>er</sup> septembre 2014</u>
Placements à court terme	
Partie courante du fonds de réserve lié aux conventions d'engagement de paiement	56 \$
Placements	
Fonds de réserve lié aux conventions d'engagement de paiement	153
Partie courante de la dette à long terme	
Partie courante de la dette à long terme	(56)
Dette à long terme	
Dette à long terme	(153)
	<u>- \$</u>

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

#### 17. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composaient de ce qui suit :

	Terrains et bâtiments	Systèmes et matériel	Actifs en cours de développement	Total
<b>Coût</b>				
Solde au 1 <sup>er</sup> septembre 2014	163 \$	425 \$	54 \$	642 \$
Entrées	-	-	88	88
Transferts	9	59	(68)	-
Solde au 31 août 2015	172 \$	484 \$	74 \$	730 \$
Solde au 31 août 2015	172 \$	484 \$	74 \$	730 \$
Entrées	-	-	26	26
Transferts	9	26	(35)	-
Solde au 30 novembre 2015	181 \$	510 \$	65 \$	756 \$
<b>Cumul de l'amortissement et des pertes de valeur</b>				
Solde au 1 <sup>er</sup> septembre 2014	- \$	- \$	- \$	- \$
Amortissement	13	68	-	81
Solde au 31 août 2015	13 \$	68 \$	- \$	81 \$
Solde au 31 août 2015	13 \$	68 \$	- \$	81 \$
Amortissement	3	18	-	21
Solde au 30 novembre 2015	16 \$	86 \$	- \$	102 \$
<b>Valeurs comptables</b>				
Au 1 <sup>er</sup> septembre 2014	163 \$	425 \$	54 \$	642 \$
Au 31 août 2015	159 \$	416 \$	74 \$	649 \$
Au 30 novembre 2015	165 \$	424 \$	65 \$	654 \$

Le montant des coûts d'emprunt liés aux immobilisations corporelles qualifiées ayant été inscrits à l'actif pour l'exercice 2016 a été de néant (1 \$ pour l'exercice 2015). Le taux d'intérêt moyen pondéré utilisé pour déterminer le montant des coûts d'emprunt pouvant être inscrits à l'actif a été de 5,09 % (5,11 % pour l'exercice 2015).

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

#### 18. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se composaient de ce qui suit :

	Droit de navigation aérienne	Logiciels achetés	Logiciels maison	Actifs en cours de développement	Goodwill	Total
<b>Coût</b>						
Solde au 1 <sup>er</sup> septembre 2014	702 \$	144 \$	139 \$	17 \$	4 \$	1 006 \$
Entrées	-	-	-	24	-	24
Transferts	-	6	12	(18)	-	-
Solde au 31 août 2015	702 \$	150 \$	151 \$	23 \$	4 \$	1 030 \$
Solde au 31 août 2015	702 \$	150 \$	151 \$	23 \$	4 \$	1 030 \$
Entrées	-	-	-	8	-	8
Transferts	-	1	3	(4)	-	-
Solde au 30 novembre 2015	702 \$	151 \$	154 \$	27 \$	4 \$	1 038 \$
<b>Cumul de l'amortissement et des pertes de valeur</b>						
Solde au 1 <sup>er</sup> septembre 2014	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Amortissement	25	17	13	-	-	55
Solde au 31 août 2015	25 \$	17 \$	13 \$	- \$	- \$	55 \$
Solde au 31 août 2015	25 \$	17 \$	13 \$	- \$	- \$	55 \$
Amortissement	6	4	4	-	-	14
Solde au 30 novembre 2015	31 \$	21 \$	17 \$	- \$	- \$	69 \$
<b>Valeurs comptables</b>						
Au 1 <sup>er</sup> septembre 2014	702 \$	144 \$	139 \$	17 \$	4 \$	1 006 \$
Au 31 août 2015	677 \$	133 \$	138 \$	23 \$	4 \$	975 \$
Au 30 novembre 2015	671 \$	130 \$	137 \$	27 \$	4 \$	969 \$

La Société a le droit, aux termes de la Loi sur le SNA, de fournir des services de navigation aérienne civile et elle est la seule autorité compétente qui peut fixer et percevoir les redevances d'usage pour de tels services. Bien que la Loi sur le SNA n'impose pas de limite sur la durée de ces droits aux fins de comptabilisation, le droit de navigation aérienne de la Société sera entièrement amorti d'ici 2046.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

#### 19. Fournisseurs, autres créditeurs et provisions

Les fournisseurs, autres créditeurs et provisions se composaient de ce qui suit :

	30 novembre 2015	31 août 2015	1 <sup>er</sup> septembre 2014
Fournisseurs et autres créditeurs			
Dettes fournisseurs	13 \$	21 \$	9 \$
Charges à payer	184	167	172
Provisions	4	4	2
Passif financier non dérivé	2	3	-
	<u>203</u>	<u>195</u>	<u>183</u>
Provisions et autres			
Provisions	1	1	1
Passif financier non dérivé	-	-	2
Passif dérivé à long terme	3	-	-
	<u>4</u>	<u>1</u>	<u>3</u>
	<u>207 \$</u>	<u>196 \$</u>	<u>186 \$</u>

Les provisions à court terme comprennent les provisions au titre des réclamations fondées en droit et des garanties. Les provisions à long terme incluent les provisions au titre de la restauration environnementale. Il n'y a eu aucun changement important aux provisions de la Société au cours du trimestre clos le 30 novembre 2015.

#### 20. Produits différés

Les produits différés de 6 \$ au 30 novembre 2015 (7 \$ au 31 août 2015; 6 \$ au 1<sup>er</sup> septembre 2014) comprennent les sommes reçues à l'avance pour des services liés aux publications aéronautiques, des contrats de développement en cours, d'autres contrats de prestation de services et des redevances d'usage annuelles.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

---

#### 21. Dette à long terme

Cette note fournit des informations sur les modalités contractuelles des prêts et emprunts de la Société portant intérêt, lesquels sont évalués au coût amorti. Pour plus d'informations sur l'exposition de la Société aux risques de taux d'intérêt et de liquidité, voir la note 22.

Comme NAV CANADA est une société sans capital social, elle a financé par emprunts l'acquisition initiale du SNA et a recours à des emprunts pour ses besoins courants. Jusqu'au 21 février 2006, tous les emprunts étaient contractés et garantis aux termes d'un acte de fiducie cadre qui permettait à la Société de disposer d'une capacité d'emprunt consentie totale décroissant chaque année. Le 21 février 2006, la Société a conclu un nouvel acte de fiducie (l'« acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale ») qui a établi un programme d'emprunt non garanti. Les montants empruntés dans le cadre de ce programme sont considérés comme des dettes subordonnées aux termes de l'acte de fiducie cadre. La capacité d'emprunt de la Société aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale ne décroît pas chaque année. De plus, il n'y a pas de limite aux billets pouvant être émis aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale, pourvu que la Société soit en mesure de remplir un test d'endettement supplémentaire.

##### a) Garantie

L'acte de fiducie cadre établit une plateforme d'emprunt garantie par une cession des produits et du fonds de réserve pour le service de la dette. L'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale n'est pas garanti, mais il renferme un ensemble de clauses restrictives de faire et de ne pas faire semblables à celles de l'acte de fiducie cadre. De plus, aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale, aucun autre emprunt ne peut être contracté aux termes de l'acte de fiducie cadre; par ailleurs, le montant de 675 \$ au titre de la facilité de crédit bancaire consortiale de la Société [note 22 c)] garantie aux termes de l'acte de fiducie cadre ne peut dépasser le montant dégressif des obligations en circulation émises aux termes de l'acte de fiducie cadre. Au 30 novembre 2015, ce montant s'élevait à 550 \$ et il diminuera de 25 \$ le 1<sup>er</sup> mars de chaque année parallèlement au paiement annuel de principal sur les obligations-recettes à amortissement de série 97-2. La tranche restante de 125 \$ de la facilité de crédit de 675 \$ a égalité de rang avec les emprunts aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale et augmentera de 25 \$ le 1<sup>er</sup> mars de chaque année, pour contrebalancer le déclin du montant garanti aux termes de l'acte de fiducie cadre. La tranche de 550 \$ de la facilité de crédit ainsi que les obligations de série 96-3 de 250 \$ et les obligations de série 97-2 de 300 \$ correspondent à un total de 1 100 \$ d'endettement garanti aux termes de l'acte de fiducie cadre et ont priorité de rang sur la dette aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale.

Lorsque les obligations arrivent à échéance ou sont remboursées aux termes de l'acte de fiducie cadre, elles peuvent être remplacées par des billets qui seront émis aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale. Les emprunts contractés aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale ne sont pas garantis, et leur remboursement est subordonné au paiement préalable des obligations contractées aux termes de l'acte de fiducie cadre et retenu jusqu'à celui-ci, à moins que la Société ne puisse satisfaire à un test additionnel relatif à la dette.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

#### 21. Dette à long terme (suite)

##### b) Dette

L'encours de la dette de la Société se composait de ce qui suit :

	30 novembre 2015	31 août 2015	1 <sup>er</sup> septembre 2014
Obligations et billets à payer			
Émis aux termes de l'acte de fiducie cadre			
Obligations-recettes de série 96-3 à 7,40 % échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2027 d'une valeur nominale de 250 \$	250 \$	250 \$	250 \$
Obligations-recettes à amortissement de série 97-2 à 7,56 % échéant le 1 <sup>er</sup> mars 2027 d'une valeur nominale initiale de 500 \$	300	300	325
	<u>550</u>	<u>550</u>	<u>575</u>
Émis aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale			
Billets d'obligation générale de série BMT 2011-1 à 4,397 % échéant le 18 février 2021 d'une valeur nominale de 250 \$	250	250	250
Billets d'obligation générale de série BMT 2009-1 à 5,304 % échéant le 17 avril 2019 d'une valeur nominale de 350 \$	350	350	350
Billets d'obligation générale de série BMT 2013-1 à 1,949 % échéant le 19 avril 2018 d'une valeur nominale de 350 \$	350	350	350
Billets d'obligation générale de série BMT 2006-1 à 4,713 % échéant le 24 février 2016 d'une valeur nominale de 450 \$	450	450	450
	<u>1 400</u>	<u>1 400</u>	<u>1 400</u>
Total des obligations et billets à payer	1 950	1 950	1 975
Ajustements visant à tenir compte des frais de financement différés et des escomptes	(5)	(6)	(7)
Valeur comptable du total des obligations et billets à payer	1 945	1 944	1 968
Moins la partie courante <sup>1)</sup>	(225)	(225)	(25)
Total des prêts et des emprunts non courants	<u>1 720</u>	<u>1 719</u>	<u>1 943</u>
Total de la dette liée aux opérations transfrontalières <sup>2)</sup>	-	-	209
Moins la partie courante	-	-	(56)
Total de la dette non courante liée aux opérations transfrontalières	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>153</u>
Total de la dette courante	<u>225 \$</u>	<u>225 \$</u>	<u>81 \$</u>
Total de la dette non courante	<u>1 720 \$</u>	<u>1 719 \$</u>	<u>2 096 \$</u>

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

#### 21. Dette à long terme (suite)

##### b) Dette (suite)

- 1) La Société entend refinancer à long terme une tranche de 250 \$ du montant en principal de 450 \$ des billets d'obligation générale de série BMT 2006-1 à l'échéance du 24 février 2016 ou avant cette échéance. Elle peut procéder à ce refinancement en se prévalant des marges inutilisées de sa facilité de crédit, le cas échéant [se reporter à la note 22 c)]. Par conséquent, le montant restant de 200 \$ ainsi qu'un montant de 25 \$ lié aux obligations-recettes à amortissement de série 97-2 sont classés dans la partie courante de la dette à long terme.
- 2) La Société avait comptabilisé une dette dans son état de la situation financière par suite de la conclusion avec une entité américaine, d'une opération transfrontalière à long terme (note 16), jusqu'à la date de résiliation de l'opération, soit le 6 août 2015.

#### 22. Instruments financiers et gestion des risques financiers

##### Instruments financiers

##### Sommaire des instruments financiers

Le tableau suivant présente la valeur comptable des instruments financiers de la Société par catégories de classement.

	30 novembre 2015				
	Prêts et créances	Disponibles à la vente	Juste valeur par le biais du résultat net	Autres passifs financiers	Total
<b>Actifs financiers</b>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	310 \$	- \$	- \$	- \$	310 \$
Débiteurs et autres	96	-	-	-	96
Placements courants					
Fonds de réserve pour le service de la dette	-	114	-	-	114
Autres actifs courants					
Actifs dérivés	-	-	1	-	1
Placements					
VAC II, PCAC et autres	-	-	271	-	271
Placement sous forme d'actions privilégiées	-	-	289	-	289
	<u>406 \$</u>	<u>114 \$</u>	<u>561 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>1 081 \$</u>
<b>Passifs financiers</b>					
Fournisseurs et autres créiteurs					
Dettes fournisseurs et charges à payer	- \$	- \$	- \$	197 \$	197 \$
Passif financier non dérivé	-	-	-	2	2
Passifs dérivés	-	-	19	-	19
Dette à long terme					
Obligations et billets à payer	-	-	-	1 945	1 945
Provisions et autres					
Passifs dérivés	-	-	3	-	3
	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>22 \$</u>	<u>2 144 \$</u>	<u>2 166 \$</u>

**NAV CANADA****Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)**

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

**22. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)**

	31 août 2015				Total
	Prêts et créances	Disponibles à la vente	Juste valeur par le biais du résultat net	Autres passifs financiers	
<b>Actifs financiers</b>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	230 \$	- \$	- \$	- \$	230 \$
Débiteurs et autres	135	-	-	-	135
Placements courants					
Fonds de réserve pour le service de la dette	-	113	-	-	113
Autres actifs courants					
Actifs dérivés	-	-	1	-	1
Placements					
VAC II, PCAC et autres	-	-	274	-	274
Placement sous forme d'actions privilégiées	-	-	282	-	282
Actifs dérivés non courants	-	-	3	-	3
	<u>365 \$</u>	<u>113 \$</u>	<u>560 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>1 038 \$</u>
<b>Passifs financiers</b>					
Fournisseurs et autres créditeurs					
Dettes fournisseurs et charges à payer	- \$	- \$	- \$	188 \$	188 \$
Passif financier non dérivé	-	-	-	3	3
Passifs dérivés	-	-	14	-	14
Dettes à long terme					
Obligations et billets à payer	-	-	-	1 944	1 944
	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>14 \$</u>	<u>2 135 \$</u>	<u>2 149 \$</u>

**NAV CANADA****Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)**

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

**22. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)**

	1 <sup>er</sup> septembre 2014				Total
	Prêts et créances	Disponibles à la vente	Juste valeur par le biais du résultat net	Autres passifs financiers	
<b>Actifs financiers</b>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	193 \$	- \$	- \$	- \$	193 \$
Débiteurs et autres	114	-	-	-	114
<b>Placements courants</b>					
Fonds de réserve pour le service de la dette	-	112	-	-	112
Fonds de réserve au titre des conventions d'engagement de paiement liées aux opérations transfrontalières	56	-	-	-	56
<b>Placements</b>					
VAC II, PCAC et autres	-	-	289	-	289
Fonds de réserve au titre des conventions d'engagement de paiement liées aux opérations transfrontalières	153	-	-	-	153
Placement sous forme d'actions privilégiées	-	-	190	-	190
Actifs dérivés non courants	-	-	8	-	8
	<u>516 \$</u>	<u>112 \$</u>	<u>487 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>1 115 \$</u>
<b>Passifs financiers</b>					
<b>Fournisseurs et autres créditeurs</b>					
Dettes fournisseurs et charges à payer	- \$	- \$	- \$	181 \$	181 \$
Passifs dérivés	-	-	1	-	1
<b>Dettes à long terme</b>					
Obligations et billets à payer	-	-	-	1 968	1 968
Dettes à long terme liées à l'opération transfrontalière	-	-	-	209	209
<b>Provisions et autres</b>					
Passif financier non dérivé	-	-	-	2	2
	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>1 \$</u>	<u>2 360 \$</u>	<u>2 361 \$</u>

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

---

#### 22. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Les instruments financiers constatés à la juste valeur à l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète le caractère observable des données utilisées dans le cadre de leur évaluation. La hiérarchie des justes valeurs se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 Prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels la Société peut accéder à la date d'évaluation;
- Niveau 2 Données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- Niveau 3 Données relatives aux actifs ou aux passifs qui ne sont pas fondées sur des données de marché actif observables (données non observables).

La Société constate les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au début de l'exercice où les transferts ont lieu.

La juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur est une valeur de sortie, que cette valeur soit directement observable ou estimée selon une autre technique d'évaluation. Le calcul de la juste valeur estimative est fondé sur les conditions du marché à une date précise, et pourrait par conséquent ne pas être indicateur des justes valeurs futures.

Étant donné que la trésorerie et équivalents de trésorerie, les débiteurs et autres ainsi que les fournisseurs et autres créditeurs constituent des éléments à court terme, la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

#### 22. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers de la Société. Le classement en fonction de la juste valeur repose sur la hiérarchie des évaluations présentée précédemment. Les tableaux ne donnent pas d'information sur la juste valeur des instruments financiers de la Société qui ne sont pas évalués à la juste valeur si la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

	30 novembre 2015				
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>Actifs financiers</b>					
Placements courants					
Fonds de réserve pour le service de la dette <sup>1)</sup>	114 \$	114 \$	114 \$	- \$	- \$
Autres actifs courants					
Actifs dérivés <sup>3), 8)</sup>	1	1	-	1	-
Placements					
VAC II, PCAC et autres billets <sup>4), 9)</sup>	271	271	-	-	271
Placement sous forme d'actions privilégiées <sup>5), 9)</sup>	289	289	-	-	289
	<u>675 \$</u>	<u>675 \$</u>	<u>114 \$</u>	<u>1 \$</u>	<u>560 \$</u>
<b>Passifs financiers</b>					
Fournisseurs et autres créiteurs					
Passif financier non dérivé <sup>6)</sup>	2 \$	2 \$	- \$	- \$	2 \$
Passifs dérivés <sup>3), 8)</sup>	19	19	-	19	-
Dettes à long terme					
Obligations et billets à payer <sup>7)</sup>	1 945	2 231	-	2 231	-
Provisions et autres					
Passifs dérivés <sup>3), 8)</sup>	3	3	-	3	-
	<u>1 969 \$</u>	<u>2 255 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>2 253 \$</u>	<u>2 \$</u>

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

#### 22. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

	31 août 2015				
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>Actifs financiers</b>					
Placements courants					
Fonds de réserve pour le service de la dette <sup>1)</sup>	113 \$	113 \$	113 \$	- \$	- \$
Autres actifs courants					
Actifs dérivés <sup>3), 8)</sup>	1	1	-	1	-
Placements					
VAC II, PCAC et autres billets <sup>4), 9)</sup>	274	274	-	-	274
Placement sous forme d'actions privilégiées <sup>5), 9)</sup>	282	282	-	-	282
Actifs dérivés non courants <sup>3), 8)</sup>	3	3	-	3	-
	<u>673 \$</u>	<u>673 \$</u>	<u>113 \$</u>	<u>4 \$</u>	<u>556 \$</u>
<b>Passifs financiers</b>					
Fournisseurs et autres créditeurs					
Passif financier non dérivé <sup>6)</sup>	3 \$	3 \$	- \$	- \$	3 \$
Passifs dérivés <sup>3), 8)</sup>	14	14	-	14	-
Dettes à long terme					
Obligations et billets à payer <sup>7)</sup>	1 944	2 258	-	2 258	-
	<u>1 961 \$</u>	<u>2 275 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>2 272 \$</u>	<u>3 \$</u>

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

#### 22. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

	1 <sup>er</sup> septembre 2014				
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>Actifs financiers</b>					
Placements courants					
Fonds de réserve pour le service de la dette <sup>1)</sup>	112 \$	112 \$	112 \$	- \$	- \$
Fonds de réserve au titre des conventions d'engagement de paiement liées aux opérations transfrontalières <sup>2)</sup>	56	56	-	-	56
Placements					
VAC II, PCAC et autres billets <sup>4), 9)</sup>	289	289	-	-	289
Fonds de réserve au titre des conventions d'engagement de paiement liées aux opérations transfrontalières <sup>2)</sup>	153	180	-	-	180
Placement sous forme d'actions privilégiées <sup>5), 9)</sup>	190	190	-	-	190
Actifs dérivés non courants <sup>3), 8)</sup>	8	8	-	8	-
	<u>808 \$</u>	<u>835 \$</u>	<u>112 \$</u>	<u>8 \$</u>	<u>715 \$</u>
<b>Passifs financiers</b>					
Passifs dérivés <sup>3), 8)</sup>	1 \$	1 \$	- \$	1 \$	- \$
Dette à long terme					
Obligations et billets à payer <sup>7)</sup>	1 968	2 287	-	2 287	-
Dette à long terme liée à l'opération transfrontalière <sup>2)</sup>	209	236	-	-	236
Provisions et autres					
Passif financier non dérivé <sup>6)</sup>	2	2	-	-	2
	<u>2 180 \$</u>	<u>2 526 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>2 288 \$</u>	<u>238 \$</u>

1) En raison de l'échéance à court terme de ces actifs financiers, leur valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

2) La juste valeur est calculée comme étant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus actualisée au moyen des taux d'intérêt en vigueur sur le marché ajustés en fonction des risques propres à l'instrument pour une durée similaire.

3) Les actifs et passifs dérivés courants et non courants sont inscrits à la juste valeur déterminée en fonction des taux de change à terme en vigueur sur le marché et des taux d'intérêt à la date de clôture. La Société a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer les risques liés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt.

4) Ces actifs financiers se composent de placements dans des billets du VAC II (y compris le fonds de réserve pour l'opération transfrontalière), du PCAC et d'autres billets. La juste valeur de ces actifs financiers est établie selon une méthode fondée sur les flux de trésorerie dont il est question plus loin dans la note sur les instruments financiers.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

#### 22. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

- 5) Cet instrument est comptabilisé à la juste valeur selon les méthodes d'évaluation décrites à la note 14.
- 6) En ce qui a trait à une des filiales de la Société, dans certains cas, aux termes de la convention d'actionnaires modifiée, un actionnaire ne détenant pas le contrôle pourrait exiger que ses actions soient achetées à un prix équivalent à leur juste valeur à ce moment-là, sous réserve de certains ajustements. Le passif a été comptabilisé lors de sa naissance selon la valeur actualisée du prix d'exercice établi suivant une technique d'évaluation d'entreprise. Les intérêts sur le passif financier sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les variations de la juste valeur des actions sous-jacentes seraient comptabilisées à titre de modification de l'estimation dans la période au cours de laquelle elles se produisent. Par conséquent, la valeur comptable du passif correspond à une bonne approximation de sa juste valeur.
- 7) Les obligations et billets à payer sont constatés à l'origine à leur juste valeur, déduction faite des frais de financement, des primes, des escomptes, des soldes débiteurs des comptes de report réglementaires et des soldes créditeurs des comptes de report réglementaires qui découlent des règlements en trésorerie relativement aux opérations de couverture qui sont admissibles à titre de couverture efficace aux fins de la comptabilité. Ils sont par la suite mesurés au coût amorti. Tout écart entre la valeur comptable et la valeur à l'échéance est constaté à l'état consolidé du résultat net sur la durée de l'obligation ou du billet à payer selon la méthode des intérêts effectifs. La juste valeur des obligations et des billets à payer de la Société est établie selon les cours vendeur en vigueur sur le marché secondaire à la date de clôture.
- 8) Les présents instruments financiers sont classés comme étant détenus à des fins de transaction.
- 9) Les présents instruments financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Il n'y a eu aucun changement dans le classement des instruments financiers depuis le 31 août 2015.

Les billets du VAC II, les placements dans le PCAC restructuré et d'autres placements sont évalués à la juste valeur au moyen de données de niveau 3. Le tableau suivant présente les écarts de la juste valeur de ces instruments financiers utilisés aux fins de l'établissement des tarifs au 30 novembre 2015 et au 31 août 2015 :

	30 novembre 2015			31 août 2015		
	Valeur nominale	Écarts de la juste valeur	Juste valeur	Valeur nominale	Écarts de la juste valeur	Juste valeur
Billets du VAC II						
Catégorie A-1	191 \$	(13) \$	178 \$	191 \$	(12) \$	179 \$
Catégorie A-2	94	(9)	85	94	(8)	86
	285	(22)	263	285	(20)	265
PCAC	7	-	7	9	(1)	8
Autres billets	2	(1)	1	2	(1)	1
Total	294 \$	(23) \$	271 \$	296 \$	(22) \$	274 \$

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

---

#### 22. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Les billets du VAC II reçus à la suite de la restructuration du PCAC commandité par des tiers mise de l'avant par le comité pancanadien des investisseurs en janvier 2009 regroupent des placements financés par emprunts ainsi que des actifs traditionnels et de la trésorerie. Les placements financés par emprunts comportent une exigence éventuelle qui consiste à fournir des garanties supplémentaires à l'occurrence de certains événements déclencheurs (appels de marge). Les actifs traditionnels ne sont pas des placements financés par emprunts et ils se composent de titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et commerciales, de titres de créance de sociétés ainsi que d'équivalents de trésorerie. Les billets des catégories A-1 et A-2 prévoient le paiement d'intérêts trimestriels, à condition que le taux Canadian Dollar Offered Rate (le « CDOR ») de trois mois soit supérieur à 50 points de base. Les billets du VAC II sont assortis d'une facilité de financement de marge qui servira à couvrir les appels de marge éventuels. Cette facilité de financement de marge est offerte par certaines banques canadiennes et étrangères.

La Société détient du PCAC commandité par des banques d'une valeur de 7 \$ à l'égard duquel une restructuration a été réalisée. DBRS Limited (DBRS) a attribué à cette fiducie la note AA (élevé) (fs).

Les autres billets, composés des billets reflète pour actifs non admissibles, également reçus à la suite de la restructuration du PCAC commandité par des tiers, reproduisent le rendement des actifs sous-jacents connexes fortement exposés au marché hypothécaire résidentiel américain et sont assortis des mêmes modalités de remboursement.

Comme il est expliqué plus bas, la Société a déterminé la juste valeur de ces placements selon la méthode fondée sur les flux de trésorerie actualisés en tenant compte de l'information disponible sur la conjoncture du marché à la date d'évaluation, soit le 30 novembre 2015. Les estimations auxquelles la Société est parvenue sont assujetties à une certaine incertitude relative à la mesure et elles dépendent de la conjoncture du marché à la date d'évaluation.

Le total de la provision pour pertes sur créances prévues sur ces placements de la Société au 30 novembre 2015 s'élevait à 1 \$ (1 \$ au 31 août 2015). Ce montant est compris dans l'écart de la juste valeur des placements par rapport à leur valeur nominale, de 23 \$. Le montant estimatif des pertes sur créances prévues se rapporte aux billets reflète pour actifs non admissibles et a été établi en estimant la réalisation prévue des actifs sous-jacents. Au 30 novembre 2015, les billets de catégories A-1 et A-2 étaient notés respectivement AA (faible) (fs) et A (faible) (fs) par DBRS. Étant donné que les notes accordées sont des notes de crédit de qualité supérieure, la Société n'a pas constitué de provision pour pertes sur créances à l'égard des billets de catégories A-1 et A-2.

La Société a utilisé une méthode fondée sur les flux de trésorerie actualisés pour déterminer la juste valeur de ces placements en tenant compte du risque prévu et du profil de rendement des billets en comparaison avec le rendement du marché. Dans le cas des billets reflète pour actifs non admissibles, la Société a d'abord déduit les pertes sur créances estimatives mentionnées plus haut, puis elle a utilisé un facteur d'actualisation approprié pour un instrument à rendement élevé.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

#### 22. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

La Société a utilisé les taux prévus et les facteurs d'actualisation suivants :

	30 novembre 2015	
<u>Billets restructurés</u>	<u>Rendement</u>	<u>Facteur d'actualisation en fonction du marché</u>
VAC II, catégorie A-1	Taux des acceptations bancaires minoré de 50 points de base	Taux des acceptations bancaires majoré de 5,4 %
VAC II, catégorie A-2	Taux des acceptations bancaires minoré de 50 points de base	Taux des acceptations bancaires majoré de 7,7 %
Billets de Superior Trust <sup>1)</sup>	Taux des acceptations bancaires majoré de 33 points de base	Taux des acceptations bancaires majoré de 5,4 %
Autres billets	Taux des acceptations bancaires majoré de 30 points de base	Taux des acceptations bancaires majoré de 27,1 %
	31 août 2015	
<u>Billets restructurés</u>	<u>Rendement</u>	<u>Facteur d'actualisation en fonction du marché</u>
VAC II, catégorie A-1	Taux des acceptations bancaires minoré de 50 points de base	Taux des acceptations bancaires majoré de 3,9 %
VAC II, catégorie A-2	Taux des acceptations bancaires minoré de 50 points de base	Taux des acceptations bancaires majoré de 6,0 %
Billets de Superior Trust <sup>1)</sup>	Taux des acceptations bancaires majoré de 33 points de base	Taux des acceptations bancaires majoré de 3,9 %
Autres billets	Taux des acceptations bancaires majoré de 30 points de base	Taux des acceptations bancaires majoré de 27,1 %
	1 <sup>er</sup> septembre 2014	
<u>Billets restructurés</u>	<u>Rendement</u>	<u>Facteur d'actualisation en fonction du marché</u>
VAC II, catégorie A-1	Taux des acceptations bancaires minoré de 50 points de base	Taux des acceptations bancaires majoré de 1,6 %
VAC II, catégorie A-2	Taux des acceptations bancaires minoré de 50 points de base	Taux des acceptations bancaires majoré de 2,9 %
PCAC	Taux des acceptations bancaires majoré de 33 points de base	Taux des acceptations bancaires majoré de 2,3 % et taux des acceptations bancaires majoré de 4,4 %
Autres billets	Taux des acceptations bancaires majoré de 30 points de base	Taux des acceptations bancaires majoré de 27,1 %

<sup>1)</sup> Au 31 août 2015 et au 30 novembre 2015, le PCAC était composé uniquement de billets de Superior Trust étant donné que le litige impliquant Devonshire Trust a été réglée en septembre 2014.

La Société est d'avis que les facteurs d'actualisation en fonction du marché présentés ci-dessus reflètent les rendements d'un marché actif pour des instruments assortis d'échéances et de risques semblables à ceux des billets respectifs.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

#### 22. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Une variation de 50 points de base des facteurs d'actualisation en fonction du marché influencerait sur l'écart de la juste valeur dans une mesure d'environ 2 \$. Rien ne saurait garantir l'absence de recul de la juste valeur des placements de la Société dans des billets du VAC II, dans du PCAC et dans d'autres billets ou l'absence de toute détérioration notable des marchés financiers pouvant entraîner des appels de marge excédant la capacité du VAC II à y faire face et la comptabilisation d'une importante perte sur créances. La juste valeur estimative des placements de la Société, y compris les pertes sur créances estimatives prévues, pourrait changer au cours des périodes à venir. Tout changement de la sorte pourrait être important et serait reflété à l'état du résultat net à mesure qu'il surviendrait.

Le tableau qui suit résume l'évolution de la juste valeur des instruments financiers classés au niveau 3 au cours des trimestres clos les 30 novembre.

	2015			
	Billets du VAC II et billets reflète pour actifs non admissibles	Autres placements dans le PCAC	Placement sous forme d'actions privilégiées	Total
Juste valeur au 31 août 2015	266 \$	8 \$	282 \$	556 \$
Produit <sup>1)</sup>	-	(2)	-	(2)
Augmentation nette de la juste valeur	-	-	3	3
Variation nette de la provision pour juste valeur	(2)	1	-	(1)
Incidence du change	-	-	4	4
Juste valeur au 30 novembre 2015	264 \$	7 \$	289 \$	560 \$
	2014			
	Billets du VAC II et billets reflète pour actifs non admissibles	Autres placements dans le PCAC	Placement sous forme d'actions privilégiées	Total
Juste valeur au 1 <sup>er</sup> septembre 2014	270 \$	19 \$	190 \$	479 \$
Produit <sup>2)</sup>	-	(10)	-	(10)
Augmentation nette de la juste valeur	-	-	1	1
Incidence du change	-	-	11	11
Juste valeur au 30 novembre 2014	270 \$	9 \$	202 \$	481 \$

<sup>1)</sup> Au cours du premier trimestre de l'exercice 2016, la Société a touché une somme en capital de 2 \$ découlant principalement du billet de Superior Trust.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

#### 22. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

- <sup>2)</sup> Au 31 août 2014, un montant de 10 \$ des autres placements de la Société dans le PCAC était détenu dans une fiducie non visée par la restructuration de janvier 2009 du PCAC commandité par des tiers. Cette fiducie a fait l'objet d'un plan d'arrangement aux termes de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (Canada) qui a été ratifié par la Cour supérieure de l'Ontario. En septembre 2014, dans le cadre de l'arrangement, la Société a reçu de la part d'un contrôleur nommé par la cour un produit de 10 \$ à l'égard de la fiducie.

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2016, la Société a augmenté sa provision pour juste valeur, établie selon une méthode fondée sur les flux de trésorerie, d'un montant de 1 \$ relativement aux billets du VAC II, aux billets reflète pour actifs non admissibles et aux autres placements dans le PCAC, de sorte que leurs valeurs comptables s'en trouvent diminuées.

La Société a augmenté la juste valeur de son placement sous forme d'actions privilégiées d'un montant de 3 \$ au cours du premier trimestre de l'exercice 2016.

##### *Gestion des risques financiers*

La Société est exposée à plusieurs risques en raison du fait qu'elle détient des instruments financiers. Ce qui suit est une description de ces risques et de la façon dont ils sont gérés.

##### a) Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours du marché. Le risque de marché se compose de trois sortes de risques : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque lié à d'autres prix. L'objectif de la gestion du risque de marché est de maintenir l'exposition au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables, tel qu'il est énoncé dans la politique de la Société en matière de trésorerie approuvée par le conseil.

Les risques de prix liés aux placements dans des billets du VAC II et aux placements dans le PCAC restructuré ont été énoncés dans la présente note. L'utilisation de la méthode fondée sur les flux de trésorerie actualisés décrite précédemment a donné lieu à l'établissement d'une valeur comptable totale de 271 \$ pour les placements dans des billets dont la valeur nominale se chiffre à 294 \$. La différence de 23 \$ est constituée des écarts de la juste valeur de 22 \$ découlant de l'actualisation des flux de trésorerie aux taux du marché et d'une estimation des pertes sur créances de 1 \$.

##### i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le tableau suivant présente un sommaire des actifs et des passifs financiers exposés au risque de taux d'intérêt :

	30 novembre 2015	31 août 2015	1 <sup>er</sup> septembre 2014
Actifs financiers à taux variables			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	310 \$	230 \$	193 \$
Placements dans le fonds de réserve pour le service de la dette	114	113	112
Placements dans des billets du VAC II, dans du PCAC et dans d'autres billets	271	274	289
Total des actifs financiers à taux variables	695 \$	617 \$	594 \$
Passifs financiers à taux fixe			
Obligations et billets à payer	1 945 \$	1 944 \$	1 968 \$

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

---

#### 22. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

##### a) Risque de marché (suite)

##### i) Risque de taux d'intérêt (suite)

Les placements compris dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie et dans le fonds de réserve pour le service de la dette de la Société portent intérêt aux taux variables en vigueur sur le marché. Les placements dans des billets du VAC II rapportent également des intérêts à taux variables. Une baisse des taux d'intérêt mènerait à un recul des produits touchés sur ces instruments. Une variation de 100 points de base des taux d'intérêt variables donnerait lieu à un écart annuel d'environ 7 \$ dans le résultat net de la Société avant les ajustements au titre de la stabilisation des tarifs.

La Société ne comptabilise pas les actifs ou passifs financiers à taux fixes désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou comme étant disponibles à la vente. Ainsi, l'incidence de toute variation des taux d'intérêt à la date de clôture sur les actifs ou passifs à taux fixes n'aurait pas d'effet sur le résultat ou les capitaux propres de la Société.

Le risque de taux d'intérêt lié aux emprunts à long terme de la Société portant intérêt à taux fixe découle de la fixation d'un nouveau taux à l'échéance du titre d'emprunt et du refinancement de la dette. La Société réduit cette source de risque de taux d'intérêt en étalant les échéances des emprunts sur des périodes allant jusqu'à 2027 de sorte que seule une tranche de l'encours de la dette arrivera à échéance dans un exercice donné. De plus, la Société a conclu des ententes selon le modèle de l'International Swaps and Derivatives Association et elle a conclu, en novembre 2010, une opération visant un contrat à terme sur obligations afin d'atténuer l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur les charges d'intérêts liées à l'émission de billets de la série BMT 2011-1, dont le règlement a eu lieu le 18 février 2011. Un profit de 11 \$ sur le contrat à terme sur obligations a été différé et inscrit au poste de la dette à long terme. Ce profit a été affecté aux billets d'obligation de série BMT 2011-1 et il est amorti selon la méthode des intérêts effectifs.

En juin 2012, la Société a conclu des swaps de taux d'intérêt à terme s'élevant à 200 \$ aux termes desquels la Société paiera un taux d'intérêt fixe sur un montant notionnel et recevra en échange un taux d'intérêt variable fondé sur le taux CDOR à trois mois, dans le but d'atténuer l'incidence éventuelle d'une hausse des taux d'intérêt sur le coût de refinancement d'une tranche des billets de série BMT 2006-1 d'un montant de 450 \$ qui arriveront à échéance le 24 février 2016. La Société compte régler ces obligations au moyen de sa trésorerie en février 2016 et portera tout profit ou perte qui surviendra à ce moment-là en diminution d'une tranche du coût de refinancement des billets susmentionnés.

En juillet 2012, la Société a conclu une opération visant un contrat à terme sur obligations d'un montant de 250 \$ dans le but d'atténuer l'incidence éventuelle d'une hausse des taux d'intérêt sur le coût de refinancement de billets de série BMT 2010-1 d'un montant de 250 \$ qui sont arrivés à échéance le 29 avril 2013. Une perte de 2 \$ sur le contrat à terme sur obligations a été différée et incluse dans la dette à long terme. La perte a été appliquée aux billets d'obligation de série BMT 2013-1 et elle est amortie dans les résultats au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

En janvier 2015, la Société a conclu des swaps de taux d'intérêt à terme s'élevant à 200 \$ aux termes desquels la Société paiera un taux d'intérêt fixe sur un montant notionnel et recevra en échange un taux d'intérêt variable fondé sur le taux CDOR à trois mois, dans le but d'atténuer l'incidence éventuelle d'une hausse des taux d'intérêt sur le coût de refinancement d'une tranche des billets de série BMT 2009-1 d'un montant de 350 \$ qui arriveront à échéance le 17 avril 2019. La Société compte régler ces ententes au moyen de sa trésorerie en avril 2019 et inclura de tout profit ou perte qui surviendra à ce moment-là dans une tranche du coût de refinancement des billets susmentionnés.

La Société n'a conclu aucun autre contrat sur dérivés pour gérer le risque de taux d'intérêt.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

#### 22. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

a) Risque de marché (suite)

ii) Risque de change

La Société est exposée au risque de change sur les ventes et les achats qui sont libellés dans des monnaies autres que la monnaie fonctionnelle de la Société. Toutefois, la Société facture et perçoit la vaste majorité de ses produits en dollars canadiens et elle engage également des charges d'exploitation et des dépenses d'investissement principalement en dollars canadiens. Dans certains cas, la Société a recours à des contrats de change à terme pour acheter ou vendre des devises dans le but de réduire le risque de change auquel elle est exposée sur des ententes contractuelles en devises. La plus grande partie de l'exposition au risque de change de la Société se rapporte au dollar américain (USD). La Société n'est pas exposée à un risque important lié aux autres devises.

Le tableau suivant illustre l'exposition au risque de change de la Société relativement au dollar américain :

	30 novembre 2015		31 août 2015	
	\$ CA	\$ US	\$ CA	\$ US
<b>Actifs financiers</b>				
<b>Courants</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22 \$	17 \$	22 \$	17 \$
Débiteurs et autres	4	3	4	3
<b>Autres</b>				
Actifs dérivés	1	1	1	1
<b>Non courants</b>				
Placement sous forme d'actions privilégiées	289	216	282	214
	<u>316 \$</u>	<u>237 \$</u>	<u>309 \$</u>	<u>235 \$</u>
<b>Passifs financiers</b>				
<b>Courants</b>				
Fournisseurs et autres créditeurs	3 \$	2 \$	2 \$	2 \$
Passifs dérivés	-	-	1	-
<b>Non courants</b>				
Passif d'impôt différé	45	33	44	33
	<u>48 \$</u>	<u>35 \$</u>	<u>47 \$</u>	<u>35 \$</u>
<b>Exposition nette</b>	<u>268 \$</u>	<u>202 \$</u>	<u>262 \$</u>	<u>200 \$</u>

La Société désigne certains de ses contrats à terme comme des instruments de couverture des flux de trésorerie afin de couvrir l'exposition de la Société aux répercussions des fluctuations des taux de change. Au 30 novembre 2015, la Société avait acheté 15 \$ US (16 \$ CA) afin de couvrir le coût en dollars canadiens d'une partie des engagements en cours concernant l'acquisition d'actions privilégiées supplémentaires dans Aireon.

La sensibilité aux taux de change s'entend du montant net de l'exposition aux fluctuations des taux de change à la date de clôture, déduction faite des couvertures du risque de change.

Au 30 novembre 2015, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 10,0 % par rapport au dollar américain, toutes les autres variables demeurant constantes, le résultat net, compte non tenu du mouvement net des comptes de report réglementaires, aurait augmenté ou diminué de 26 \$ (25 \$ au 31 août 2015).

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

---

#### 22. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

a) Risque de marché (suite)

iii) Risque lié à d'autres prix

Le risque lié à d'autres prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), sans égard au fait que ces changements soient causés par des facteurs propres à l'instrument financier individuel ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers similaires négociés sur les marchés.

Afin de réduire le risque de pertes découlant des activités de placement, la Société n'investit que dans des instruments de premier ordre (se reporter aux paragraphes suivants sur le risque de crédit) et à court terme, exclusion faite des placements suivants : billets du VAC II, placements dans du PCAC et autres billets et placements dans Aireon. Les risques liés aux prix associés aux placements dans des billets du VAC II, dans du PCAC et dans d'autres billets ont été analysés dans la présente note.

Le placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon (note 14) est exposé au risque lié aux prix. La juste valeur de ce placement pourrait varier au fil du temps du fait, entre autres, de la conjoncture et des flux de trésorerie d'Aireon. Aireon est une entreprise en démarrage et toute variation de la juste valeur pourrait être importante. Une variation de 5,0 % de la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées ferait varier les produits financiers (charges financières) d'environ 10 \$ US (13 \$ CA) au 30 novembre 2015 [10 \$ US (13 \$ CA) au 31 août 2015].

b) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier cause une perte financière à l'autre partie du fait qu'elle omette de s'acquitter de son obligation. Le risque de crédit maximal auquel la Société était exposée au 30 novembre 2015 représente la valeur comptable des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des fonds de réserve, des placements et des contrats à terme visant l'achat ou la vente de devises.

Les équivalents de trésorerie et les sommes du fonds de réserve pour le service de la dette sont placés conformément à la politique de placement restrictive de la Société pour gérer le risque de crédit. La Société n'investit que dans des obligations à court terme, généralement pour des périodes d'au plus 90 jours. Exclusion faite des placements dans des billets du VAC II, dans du PCAC et dans d'autres billets, la Société limite ses placements à des obligations du gouvernement fédéral, de certains gouvernements provinciaux ou d'entités bénéficiant d'une garantie du gouvernement fédéral ou provincial ou, encore, à d'autres obligations d'entités dont la cote de solvabilité attribuée par au moins deux agences de notation du crédit se situe parmi les deux meilleures catégories en ce qui concerne la dette à long terme ou parmi la meilleure catégorie en ce qui concerne la dette à court terme. La Société n'investit pas dans des instruments qui sont exposés à un risque lié aux actifs synthétiques sous-jacents. Le portefeuille de la Société est diversifié et comporte des limites exprimées en dollars et en pourcentage qui s'appliquent aux contreparties. Aucun placement de la Société en trésorerie et en équivalents de trésorerie ou placement courant n'est en souffrance ou douteux. Les placements sont tous assortis de cotes de crédit à long terme de AAA ou de AA ou de la catégorie la plus élevée des cotes de crédit à court terme, soit R1 (élevé).

Le risque de crédit à l'égard des placements dans des billets du VAC II ainsi que dans du PCAC et dans d'autres billets a été abordé plus tôt dans la présente note.

Les placements supplémentaires prévus sous forme d'actions privilégiées d'Aireon sont soumis à certaines conditions, ce qui augmente les probabilités de réussite du mandat d'Aireon et réduit le risque global de perte financière pour la Société quant à sa participation dans Aireon.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

#### 22. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

##### b) Risque de crédit (suite)

Les débiteurs se composent principalement de comptes clients à court terme qui ont lieu dans le cours normal des activités. La Société fournit des services de navigation aérienne à divers exploitants d'aéronefs, notamment à des transporteurs aériens commerciaux canadiens et internationaux ainsi qu'à des exploitants de petits aéronefs d'aviation générale. La Société surveille les limites de crédit et le respect des modalités de paiement afin de gérer le risque de perte sur créances. La Société a établi une limite de crédit maximale de 4 \$ pour les clients les plus importants auxquels elle fournit des services de navigation aérienne et elle dispose d'autres mesures de contrôle du crédit qui réduisent son risque de crédit. Les modalités générales de paiement de la Société prévoient des périodes de paiement de trente jours pour les services de navigation aérienne et des périodes de paiement pouvant aller jusqu'à quarante-cinq jours pour d'autres types de services. Des périodes de paiement plus brèves sont imposées lorsque les circonstances concernant le client le justifient. Les politiques de crédit de la Société font en sorte également d'exiger des paiements à l'avance ou d'obtenir une sûreté satisfaisante dans certains cas.

La Société constitue une provision pour créances douteuses qui représente son estimation des pertes qui devraient être subies à l'égard des débiteurs.

Le classement chronologique des créances clients était le suivant :

	30 novembre 2015			31 août 2015
	Solde brut	Provision	Solde net	Solde net
0 à 30 jours	69 \$	- \$	69 \$	89 \$
31 à 60 jours	1	-	1	-
61 à 90 jours	1	-	1	1
Plus de 91 jours	3	(1)	2	-
Total	74 \$	(1) \$	73 \$	90 \$

Il n'y a eu aucun changement important à la provision pour créances douteuses de la Société au cours du trimestre clos le 30 novembre 2015.

##### c) Risque de liquidité

S'entend du risque de liquidité le risque que la Société ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. La méthode que préconise la Société pour gérer ses liquidités consiste à évaluer les besoins de liquidités à court terme et prévus autant dans des conditions normales que dans des conditions difficiles afin de s'assurer qu'elle maintient des réserves suffisantes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, ou des marges non utilisées suffisantes sur sa facilité de crédit consentie, pour répondre aux exigences de liquidité à court et à long terme. Aux termes de son acte de fiducie cadre et de son acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale, la Société est tenue de conserver un certain fonds de réserve et certains niveaux de trésorerie, tel qu'il est expliqué à la note 21.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

#### 22. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

c) Risque de liquidité (suite)

La Société dispose d'une facilité de crédit renouvelable auprès d'un consortium d'institutions financières canadiennes de même que des facilités de lettres de crédit distinctes aux fins de la capitalisation des régimes de retraite. Les facilités de crédit étaient utilisées comme suit :

	30 novembre 2015
Facilités de crédit	
Facilité de crédit conclue avec un consortium d'institutions financières canadiennes <sup>1)</sup>	675 \$
Facilités de lettres de crédit aux fins de la capitalisation des régimes de retraite <sup>2)</sup>	415
Total des facilités de crédit disponibles	1 090
Moins les lettres de crédit en cours <sup>2)</sup>	426
Capacité d'emprunt consentie inutilisée	664
Moins les sommes affectées au fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien <sup>3)</sup>	270
Facilités de crédit disponibles <sup>4)</sup>	394 \$

<sup>1)</sup> La facilité de crédit consentie par un consortium d'institutions financières canadiennes d'un montant de 675 \$ est constituée de deux tranches d'un montant égal échéant le 12 septembre 2018 et le 12 septembre 2020. La convention relative à la facilité de crédit prévoit des emprunts à divers taux d'intérêt fondés sur certains taux de référence, plus précisément le taux préférentiel et le taux des acceptations bancaires au Canada, ainsi que sur la cote de crédit de la Société au moment du prélèvement. Une commission d'utilisation est également exigible pour les emprunts supérieurs à 25 % du montant disponible. La Société est tenue de payer des commissions d'engagement qui sont tributaires de sa cote de crédit. Au 30 novembre 2015, la Société respectait les clauses restrictives de la facilité de crédit.

<sup>2)</sup> Les facilités de lettres de crédit aux fins de la capitalisation des régimes de retraite comportent trois facilités auprès d'institutions financières canadiennes, lesquelles totalisent 415 \$ (note 15); de ce montant, une tranche de 125 \$ arrivera à échéance le 31 décembre 2015 et une tranche de 290 \$ arrivera à échéance le 31 décembre 2016, sauf si les facilités sont prorogées. Après la clôture du trimestre, la Société a prorogé d'un an la facilité qui devait arriver à échéance le 31 décembre 2015. Du montant de 426 \$ présenté plus haut au titre des lettres de crédit en cours au 30 novembre 2015, une tranche de 410 \$ a été tirée aux fins de la capitalisation des régimes de retraite aux fins de la solvabilité.

<sup>3)</sup> La Société doit conserver un fonds de réserve équivalant à au moins 25 % de ses charges d'exploitation et d'entretien annuelles de l'exercice précédent, telles qu'elles sont définies dans l'acte de fiducie cadre. Au 30 novembre 2015, la Société respectait cette condition au moyen de l'affectation d'une tranche inutilisée de 270 \$ de sa facilité de crédit consentie. Si, à la clôture d'un exercice donné, le solde du fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien équivaut à moins de 25 % des charges d'exploitation et d'entretien de la Société pour l'exercice (avant les autres ajustements aux comptes de report réglementaires, les amortissements, les charges financières, les autres éléments du résultat global et les charges extraordinaires), la Société doit, à tout le moins, y suppléer en portant le solde du fonds au niveau requis au cours des quatre trimestres qui suivent au moyen de l'inclusion d'apports supplémentaires ou de l'affectation d'une tranche de sa facilité de crédit consentie. Le fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien peut servir à régler les charges d'exploitation et d'entretien, au besoin.

<sup>4)</sup> La Société a l'intention de refinancer une tranche de 250 \$ du montant en principal de 450 \$ des billets d'obligation générale de série BMT 2006-1 à long terme au plus tard à leur date d'échéance du 24 février 2016 et pourrait utiliser une tranche des facilités de crédit pour le refinancement des billets de série 2006-1 si elle décide de ne pas émettre de nouveaux titres d'emprunt à long terme avant la date d'échéance.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

#### 23. Engagements

##### a) Analyse des échéances

Le tableau suivant présente une analyse des échéances des flux de trésorerie contractuels non actualisés de la Société liés à ses passifs financiers au 30 novembre 2015 :

	Paiements restants – pour les exercices qui seront clos les 31 août						Par la suite
	Total	2016	2017	2018	2019	2020	
Dettes fournisseurs et charges à payer	197 \$	197 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Passif financier non dérivé	2	2	-	-	-	-	-
Passifs dérivés	22	19	-	-	3	-	-
Dettes à long terme (y compris la partie courante) <sup>1), 2)</sup>	1 950	475	25	375	375	25	675
Paiements d'intérêts <sup>2)</sup>	512	65	76	74	65	45	187
	<u>2 683 \$</u>	<u>758 \$</u>	<u>101 \$</u>	<u>449 \$</u>	<u>443 \$</u>	<u>70 \$</u>	<u>862 \$</u>

<sup>1)</sup> Les paiements représentent un principal de 1 950 \$. La Société entend refinancer ses emprunts en principal et ses emprunts bancaires à leurs dates d'échéance. La Société peut choisir de rembourser une partie de ces emprunts avec les liquidités disponibles ou d'augmenter la taille d'un refinancement pour générer des liquidités additionnelles ou à d'autres fins.

<sup>2)</sup> De plus amples renseignements sur les taux d'intérêt et les dates d'échéance de la dette à long terme sont présentés à la note 21 afférente aux présents états financiers consolidés intermédiaires.

##### b) Engagements en capital

La Société a des engagements fermes en vue de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles qui s'élevaient à 125 \$ au 30 novembre 2015 (30 \$ au 30 novembre 2014; 24 \$ au 1<sup>er</sup> septembre 2014). Le tableau suivant présente une analyse des échéances des engagements en capital :

	Paiements restants – pour les exercices qui seront clos les 31 août						Par la suite
	Total	2016	2017	2018	2019	2020	
Engagements en capital	125 \$	28 \$	24 \$	19 \$	10 \$	12 \$	32 \$

##### c) Contrats de location simple

###### Contrats de location pour le preneur

Les contrats de location simple de la Société lui accordent principalement le droit d'utiliser les terrains, les bureaux et les installations réservées aux services techniques, et leur durée varie de un an à soixante ans. Beaucoup de ces contrats de location, surtout ceux conclus avec des entités du secteur public, des municipalités et des administrations aéroportuaires, entraînent des coûts minimes pour la Société. Une option de renouvellement figure dans bon nombre de ces contrats et la Société peut s'en prévaloir tant qu'elle a besoin de l'actif pour la prestation de services de navigation aérienne. Lorsque les contrats de location de la Société comprennent une clause d'indexation, celle-ci repose normalement sur un taux fixe ou une hausse de pourcentage.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

#### 23. Engagements (suite)

c) Contrats de location simple (suite)

Les paiements minimaux futurs au titre des contrats de location simple se présentent comme suit :

	Paiements restants – pour les exercices qui seront clos les 31 août						
	Total	2016	2017	2018	2019	2020	Par la suite
Contrats de location simple	46 \$	6 \$	7 \$	7 \$	6 \$	6 \$	14 \$

Une charge au titre des contrats de location simple de 3 \$ a été comptabilisée par la Société pour le trimestre clos le 30 novembre 2015 (2 \$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2014).

d) Placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon

La Société a des obligations contractuelles visant un placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon, sous réserve des conditions stipulées dans les ententes conclues, qui sont décrites à la note 14. Les montants sont présentés en \$ CA convertis au moyen du taux de change avec le \$ US en vigueur à la date de clôture de la période considérée, à l'exception du placement pour l'exercice 2016, qui est converti au moyen du taux couvert. Les obligations contractuelles visant le placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon au 30 novembre 2015 se présentaient comme suit :

	Paiements restants – pour les exercices qui seront clos les 31 août						
	Total	2016	2017	2018	2019	2020	Par la suite
Placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon	36 \$	16 \$	- \$	20 \$	- \$	- \$	- \$

La Société a convenu de modifier les ententes de novembre 2012 de sorte que l'échéance de la quatrième tranche du placement soit reportée à l'exercice 2017.

#### 24. Événualités

a) Événualités de nature juridique

La Société est partie à des procédures judiciaires dans le cours normal de ses activités. La direction ne prévoit pas que l'issue de l'une ou l'autre de ces procédures aura une incidence négative importante sur la situation financière consolidée de la Société, ni sur ses résultats d'exploitation consolidés.

b) Engagements d'indemnisation

La Société n'a donné aucune garantie importante hormis les engagements d'indemnisation qu'elle conclut généralement dans le cours normal des activités, tel qu'il en est fait mention ci-après. Aux termes de ces engagements d'indemnisation, la Société est tenue d'indemniser les contreparties relativement aux coûts engagés et aux pertes subies en raison de divers événements. Ces indemnisations sont semblables à celles que la Société exige de la part de ses fournisseurs de services et de produits, ainsi qu'à celles exigées par d'autres sociétés du secteur de l'aviation.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

---

#### 24. Éventualités (suite)

b) Engagements d'indemnisation (suite)

Les principaux engagements d'indemnisation de la Société sont les suivants :

Opération transfrontalière

Comme il est décrit à la note 16, la Société a conclu des opérations transfrontalières relativement à une partie de son équipement et de ses logiciels de navigation aérienne. Les 7 juin 2012 et 6 août 2015, la Société a résilié ses deux opérations de location-acquisition en négociant un devancement de la date d'exercice des options d'achat. La Société a convenu d'indemniser les autres parties aux opérations pour certains frais ou pour certaines obligations, y compris certaines taxes qui pourraient incomber à ces parties relativement à l'équipement loué, ou en raison de la participation de ces parties aux opérations transfrontalières. Ces engagements d'indemnisation continueront d'exister après la résiliation des opérations transfrontalières, mais uniquement à l'égard d'événements survenus avant la résiliation des opérations. Ces engagements d'indemnisation ne prévoient aucune limite quant au montant maximal d'une indemnisation éventuelle.

Prestation de services et ventes de systèmes

- i) La Société a conclu cinq ententes visant la vente et la maintenance de technologies qui prévoient l'indemnisation des contreparties pour un montant pouvant aller jusqu'à 1 000 \$ pour chaque réclamation et au total à l'égard des pertes subies par suite d'une négligence de la Société. En outre, la Société a conclu une entente visant la vente et la maintenance de technologies qui prévoit l'indemnisation de la contrepartie pour un montant pouvant aller jusqu'à 5 034 \$ US (6 722 \$ CA), soit le montant maximal de la couverture d'assurance de la Société aux termes du SNA. La Société possède une assurance responsabilité civile aux termes du SNA qui couvre ces engagements d'indemnisation. Des indemnités peuvent être réclamées postérieurement à l'échéance des ententes.
- ii) La Société a conclu une entente, déjà arrivée à échéance, avec Ressources naturelles Canada pour la fabrication de produits d'information liés à l'aviation civile qui prévoit l'indemnisation de la contrepartie pour un montant pouvant aller jusqu'à concurrence de 100 \$ pour chaque réclamation et au total à l'égard des pertes subies par la contrepartie qui découleraient directement ou indirectement de l'entente. La Société possède une assurance responsabilité civile qui couvre cet engagement d'indemnisation. Des indemnités peuvent être réclamées postérieurement à l'échéance de l'entente.
- iii) La Société a conclu une convention de vente qui prévoit la fourniture d'un système de gestion des données des services de circulation aérienne civile et la prestation de services connexes, qui indemniserait le cocontractant pour un montant maximal de 35 \$ US (47 \$ CA) au titre du passif cumulé de la Société dans le cadre de toute réclamation, quelle qu'elle soit, qui pourrait survenir du fait ou dans le cadre de l'entente. L'assurance-responsabilité de la Société couvre cet engagement d'indemnisation. Une indemnité peut être réclamée postérieurement à l'échéance de l'entente.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

---

#### 24. Éventualités (suite)

##### b) Engagements d'indemnisation (suite)

###### Indemnités relatives au PCAC commandité par des tiers

Dans le cadre de la restructuration du PCAC commandité par des tiers (se reporter à la note 22), la Société (à titre de membre du comité pancanadien des investisseurs) a convenu d'indemniser les fiduciaires désignés dans les actes de fiducie visant le PCAC dans l'éventualité où ces derniers venaient à subir des pertes en conséquence de la seule application des résolutions extraordinaires adoptées par un nombre suffisant de porteurs de parts des fiducies. Aux termes de l'entente d'indemnisation, la Société a reconnu que les fiduciaires ont droit aux indemnités contractuelles existantes prescrites par les actes de fiducie et elle a convenu de subordonner ses recouvrements à tout droit des fiduciaires. En outre, tous les membres du comité pancanadien des investisseurs se sont engagés à fournir une protection supplémentaire venant s'ajouter aux indemnités contractuelles prescrites dans les actes de fiducie. Cette protection fournie par les membres du comité ne comporte pas de responsabilité solidaire entre ces derniers et elle s'établit sur une base proportionnelle parmi les membres du comité selon les placements globaux respectifs de chacun dans du PCAC commandité par des tiers. Bien que l'indemnité puisse être réclamée postérieurement à la conclusion de la restructuration du PCAC, les modalités du plan de restructuration ratifié par la Cour ont éliminé, dans les faits, l'exposition au risque de la Société.

###### Autres engagements

Dans le cours normal des activités, la Société conclut des engagements d'indemnisation avec des contreparties dans le cadre d'opérations telles des ententes de services, de la prestation de services d'entretien, des ventes de systèmes, des ventes de biens, des contrats de licence, des opérations visant la location ou l'utilisation d'emplacements, des contrats d'apport de capital ainsi que des engagements d'indemnisation visant des administrateurs et des dirigeants. Aux termes de ces engagements d'indemnisation, la Société est tenue d'indemniser les contreparties pour les coûts engagés et les pertes subies en raison de divers événements tels que l'issue de litiges, la contamination de l'environnement ou des sanctions réglementaires pouvant frapper une contrepartie ou un tiers par suite d'une opération ou, dans certains cas restreints, pour les passifs découlant des actes exécutés par les indemnisés ou de leur négligence. Les modalités de ces engagements d'indemnisation varient en fonction de chaque contrat. Certains engagements d'indemnisation sont conclus pour une période illimitée et, de façon générale, ne prévoient aucune limite quant au montant maximum éventuel. De par leur nature, les engagements d'indemnisation ne permettent pas de faire une estimation raisonnable du montant global qui pourrait être exigé. La Société possède une assurance responsabilité civile qui couvre la plupart des engagements d'indemnisation mentionnés ci-dessus.

Depuis sa création, la Société n'a fait aucun paiement important aux termes d'engagements d'indemnisation et aucun montant important n'a été inscrit dans les états financiers consolidés relativement à ces engagements.

#### 25. Opérations conclues avec le gouvernement du Canada

La Société a conclu avec divers ministères et organismes du gouvernement fédéral des accords prévoyant la prestation de divers services, comme des services de sécurité renforcée, la prévision et l'observation des conditions météorologiques et des services aux installations. Ces accords prévoient des modalités qui ont été négociées commercialement.

La Société a également conclu avec le ministère de la Défense nationale (le « MDN ») une convention ayant trait à l'échange de divers services comme le contrôle de l'espace aérien, les installations, l'information, les systèmes et les protocoles, pour leur bénéfice mutuel sans coûts ni charges d'importance pour l'une ou l'autre des parties.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

#### 25. Opérations conclues avec le gouvernement du Canada (suite)

Le gouvernement du Canada maintient un programme d'indemnisation sans frais pour la Société, qui protège celle-ci contre les pertes liées au terrorisme qui pourraient excéder la couverture d'assurance de la Société. Ce programme a été mis en place en décembre 2001 et les engagements actuels prennent fin le 30 juin 2016, date après laquelle la Société sera tenue de souscrire sa propre assurance à ce titre. La Société est tenue par contrat d'indemniser le gouvernement du Canada à l'égard de toute perte qu'il subirait ou qui lui serait réclamée, et qui est couverte par l'assurance responsabilité applicable à l'aviation de la Société.

#### 26. Transactions avec des parties liées

Les parties liées de la Société comprennent les principaux dirigeants, les filiales, la coentreprise ainsi que les régimes de retraite agréés destinés aux membres du personnel.

Les soldes et les transactions entre NAV Canada et ses filiales ont été éliminés lors de la consolidation et ne sont pas mentionnés dans la présente note. Les détails des transactions qui ont eu lieu entre la Société et d'autres parties liées figurent ci-dessous.

##### Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la Société se composent des membres du conseil et de la haute direction. La haute direction est composée des cadres supérieurs qui relèvent directement du chef de la direction et des vice-présidents directeurs. La rémunération des principaux dirigeants incluse dans le résultat net de la Société se composait de ce qui suit :

	Trimestres clos les 30 novembre	
	2015	2014
Salaires et autres avantages	2 \$	2 \$
Régime incitatif à l'intention de la direction	1	1
Total de rémunération	3 \$	3 \$

Aucun prêt n'a été accordé aux principaux dirigeants au cours du trimestre clos le 30 novembre 2015.

##### Transactions avec des régimes de retraite agréés

Les transactions que la Société a conclues avec ses deux régimes de retraite agréés comportent les cotisations versées aux régimes et les lettres de crédit servant à la capitalisation des régimes de retraite aux fins de solvabilité, lesquelles sont décrites à la note 15, et un remboursement de certains frais de 6 \$ par le régime (5 \$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2014).

##### Transactions avec la coentreprise

Comme il a été souligné à la note 14, la Société détient une participation dans Aireon. Cette participation a été classée à titre de coentreprise puisque la Société exerce un contrôle conjoint sur les principales décisions stratégiques relatives aux activités financières et d'exploitation d'Aireon. Les transactions que la Société a conclues avec Aireon pour le trimestre clos le 30 novembre 2015 comprennent des produits de dividendes comptabilisés de 2 \$ (2 \$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2014) et des recouvrements de coûts de 1 \$ (néant pour le trimestre clos le 30 novembre 2014). La Société a comptabilisé des dividendes à recevoir de 18 \$ au 30 novembre 2015 (15 \$ au 31 août 2015; 7 \$ au 1<sup>er</sup> septembre 2014).

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

#### 27. Gestion du capital

La Société est une entreprise constituée sans capital social et, ainsi qu'il en est question à la note 1, elle ne doit pas fixer les redevances d'usage à un niveau qui soit supérieur à celui qui est nécessaire pour satisfaire à ses exigences financières présentes et futures à l'égard de la prestation des services de navigation aérienne civile. La Société considère que le capital équivaut à la somme de sa dette à long terme contractée par émission de titres, de ses résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global, ainsi que de ses comptes de report réglementaires et de certains avantages du personnel. Cette définition du capital est celle à laquelle la direction a recours, et elle peut ne pas être comparable à des mesures analogues présentées par d'autres sociétés. Le capital de la Société s'établit comme suit :

	30 novembre 2015	31 août 2015	1 <sup>er</sup> septembre 2014
Obligations et billets à payer (note 21)	1 945 \$	1 944 \$	1 968 \$
Capitaux propres			
Résultats non distribués	26	28	28
Comptes de report réglementaires			
Soldes débiteurs (note 9)	(1 023)	(1 131)	(1 497)
Soldes créditeurs (note 9)	463	448	414
Avantages du personnel (note 15)			
Actif du régime d'ILD	(3)	(3)	(4)
Passif au titre des avantages liés aux régimes de retraite capitalisés	711	808	1 118
Passif au titre des congés de maladie cumulatifs	21	21	21
Total du capital	<u>2 140 \$</u>	<u>2 115 \$</u>	<u>2 048 \$</u>

En plus d'assurer un suivi de son capital, selon la définition de celui-ci qui est donnée plus haut, la Société prend également en considération, aux fins de la gestion de la suffisance du capital, des risques éventuels connus et des obligations, notamment la capitalisation de ses régimes de retraite à prestations définies et d'autres décisions en matière d'établissement de taux prises par le conseil.

Les principaux objectifs de la Société lorsqu'elle procède à la gestion du capital sont les suivants :

- préserver la capacité de la Société à poursuivre son exploitation;
- fournir des fonds pour l'acquisition continue des systèmes et des équipements nécessaires à la mise en œuvre et au maintien d'une plateforme technologique moderne et efficace pour le SNA;
- assurer le financement des fonds de réserve et satisfaire les besoins en matière de liquidités et de fonds de roulement;
- maintenir les cotes de crédit de la Société afin de faciliter l'accès aux marchés financiers à des taux d'intérêt concurrentiels;
- réduire les charges d'intérêts engagées par la Société sous réserve de l'application de mesures appropriées d'atténuation des risques.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

---

#### 27. Gestion du capital (suite)

Étant donné que la Société n'a pas de capital social, elle atteint ces objectifs en appliquant une méthode qui permet de déterminer le moment et le niveau appropriés des recouvrements de coûts au moyen de l'établissement des taux des redevances d'usage ainsi que le niveau approprié de la dette et des facilités de crédit consenties. Cette méthode inclut le processus de budgétisation des dépenses d'investissement et des dépenses d'exploitation de la Société et tient compte de la situation générale de l'économie et des marchés financiers. Le conseil approuve le niveau de la dette et des facilités de crédit consenties. La Société n'est pas soumise à des exigences concernant son capital imposées par des tiers.

La Société n'a apporté aucun changement à sa méthode de gestion du capital au cours du trimestre clos le 30 novembre 2015.

#### 28. Passage aux IFRS

Le 13 février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada (« CNC ») a annoncé que les IFRS s'appliqueraient aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 de toutes les entreprises au Canada ayant une obligation de rendre publiquement des comptes. Ainsi, la Société aurait été tenue d'appliquer les IFRS à compter de l'exercice clos le 31 août 2012.

Après 2011, le CNC a publié plusieurs versions révisées de l'Introduction à la Partie I du *Manuel de CPA Canada*, laquelle permet aux entités admissibles ayant des activités à tarifs réglementés d'adopter les IFRS pour la première fois au plus tard dans le cadre de leurs états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. La Société est une entité admissible et elle a décidé de se prévaloir de l'option de report. En janvier 2014, le CNCI a publié la norme provisoire IFRS 14, *Comptes de report réglementaires*, laquelle permettra essentiellement à la Société de continuer à comptabiliser les soldes des comptes de report réglementaires selon les IFRS conformément aux PCGR canadiens en vigueur. La Société a choisi d'adopter par anticipation cette norme au moment de son passage aux IFRS.

L'IFRS 1 exige que des informations financières comparatives soient fournies. La Société applique les IFRS depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014. De plus, des informations financières comparatives ont été fournies pour l'exercice clos le 31 août 2015. Selon l'IFRS 1, les nouveaux adoptants doivent appliquer rétrospectivement toutes les IFRS en vigueur à la date de clôture, sous réserve de certaines exemptions facultatives et obligatoires.

##### a) IFRS 1 – Exemptions facultatives

Les exemptions s'appliquant à la Société qui ont été appliquées lors de la transition des PCGR canadiens aux IFRS sont présentées ci-dessous.

###### i) Regroupements d'entreprises

L'IFRS 1 permet à un nouvel adoptant des IFRS de choisir la date à partir de laquelle il applique de manière prospective l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, pourvu qu'il le fasse au plus tard à la date de sa transition aux IFRS. La Société a choisi d'appliquer l'IFRS 3 de manière prospective à compter de sa date de transition, soit le 1<sup>er</sup> septembre 2014.

###### ii) Immobilisations corporelles et incorporelles – Coût présumé

L'IFRS 1 permet à un nouvel adoptant des IFRS d'utiliser, comme coût présumé selon les IFRS, la valeur comptable, selon les PCGR canadiens, des immobilisations corporelles et incorporelles utilisées dans les activités assujetties à la réglementation des tarifs. Étant donné que toutes les immobilisations corporelles et incorporelles de la Société sont utilisées dans des activités assujetties à la réglementation des tarifs, la Société s'est prévalu de ce choix pour toutes ses immobilisations. Suivant le choix de l'option du coût présumé, la valeur comptable nette des immobilisations présentée dans les états financiers de la Société aux termes des PCGR canadiens est devenue le nouveau coût à la date de transition aux IFRS, et les amortissements cumulés des immobilisations corporelles et incorporelles sont ramenés à néant.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

---

#### 28. Passage aux IFRS (suite)

##### a) IFRS 1 – Exemptions facultatives (suite)

###### iii) Coûts d'emprunt

Selon l'IAS 23, *Coûts d'emprunt*, une entité doit inscrire à l'actif les coûts d'emprunt relatifs à tous les actifs qualifiés pour lesquels la date de commencement pour l'inscription à l'actif est postérieure ou égale à la date de transition aux IFRS. La Société a choisi d'inscrire à l'actif les coûts d'emprunt de manière prospective à compter de la date de transition aux IFRS.

###### iv) Contrats de location

Selon l'IFRIC 4, *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, une entité est tenue d'apprécier un accord pour déterminer s'il contient un contrat de location sur la base des faits et circonstances existant à la date de passation de l'accord. La Société a choisi d'appliquer l'exemption facultative de l'IFRS 1 selon laquelle elle peut apprécier les accords existants à la date de transition aux IFRS sur la base des faits et circonstances existant à cette date. La Société a choisi également d'appliquer une autre exemption facultative à l'IFRS 1 qui stipule que lorsque la Société a déterminé, en vertu des PCGR antérieurs, qu'un accord contient un contrat de location et que sa détermination est conforme à celle imposée par l'IFRIC 4, à ceci près qu'elle a été faite à une date autre que celle requise par l'IFRIC 4, elle n'est pas tenue de refaire cette détermination à la date de transition aux IFRS.

###### v) Passifs relatifs au démantèlement

L'IFRIC 1, *Variation des passifs existants relatifs au démantèlement ou à la remise en état et des autres passifs similaires*, impose que des changements spécifiés dans un passif relatif au démantèlement ou à la remise en état ou un passif similaire soient ajoutés ou déduits du coût de l'actif auquel ils correspondent; le montant amortissable ajusté de l'actif est ensuite amorti de manière prospective sur sa durée d'utilité restant à courir. Un nouvel adoptant n'est pas tenu de se conformer à ces dispositions en ce qui concerne les variations de tels passifs qui se sont produites avant la date de transition aux IFRS. La Société a choisi d'appliquer cette exigence de manière prospective. Par conséquent, elle a :

- évalué le passif à la date de transition aux IFRS selon l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*;
- dans la mesure où le passif entre dans le champ d'application de l'IFRIC 1, estimé le montant qui aurait été inclus dans le coût de l'actif correspondant lorsque le passif a pris naissance, en actualisant le passif à cette date en utilisant la meilleure estimation du taux d'actualisation historique ajusté au titre du risque qui se serait appliqué à ce passif dans l'intervalle;
- calculé l'amortissement cumulé sur ce montant à la date de transition aux IFRS, sur la base de l'estimation actuelle de la durée d'utilité de l'actif, en appliquant la méthode d'amortissement qu'elle a adoptée selon les IFRS.

###### vi) Apports

Selon l'IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients*, une entité est tenue de comptabiliser les apports de clients à titre de produits plutôt qu'à titre de réduction de la valeur d'un actif. Un nouvel adoptant peut désigner n'importe quelle date avant la date de transition aux IFRS et appliquer l'IFRIC 18 à tous actifs transférés par des clients à compter de cette date. La Société a choisi d'appliquer cette exigence de manière prospective à compter de la date de transition aux IFRS.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

---

#### 28. Passage aux IFRS (suite)

##### a) IFRS 1 – Exemptions facultatives (suite)

###### vii) Instruments financiers

Selon l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, une entité est tenue de désigner un actif financier, lors de sa comptabilisation initiale, comme étant disponible à la vente ou de désigner un instrument financier (à condition qu'il remplisse certains critères) comme étant un actif ou un passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net. Un nouvel adoptant peut désigner, à la date de transition, tout actif ou passif financier comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, pourvu que les critères pertinents permettant un tel classement soient remplis à cette date. Un nouvel adoptant peut aussi désigner, à la date de transition, tout actif financier qui n'est pas classé comme étant détenu à des fins de transaction comme étant disponible à la vente. Lors de la transition aux IFRS, la Société a désigné certains de ses instruments financiers comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou comme étant disponibles à la vente.

La Société a choisi de redésigner sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, qui sont passés de la catégorie « détenus à des fins de transaction » à la catégorie des « prêts et créances ». Étant donné que la valeur comptable établie au coût historique selon les IFRS est égale à la juste valeur de ces instruments aux termes des PCGR canadiens à la date de transition, ce choix n'a donné lieu à aucun ajustement.

La Société a choisi de redésigner son fonds de réserve pour le service de la dette, qui est passé de la catégorie « détenus à des fins de transaction » à la catégorie « disponibles à la vente ». Étant donné que la valeur comptable établie au coût historique selon les IFRS est égale à la juste valeur de ces instruments aux termes des PCGR canadiens à la date de transition, ce choix n'a donné lieu à aucun ajustement.

La Société a choisi de désigner son placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Suivant les PCGR canadiens, le dérivé incorporé était séparé du contrat hôte et les instruments étaient classés respectivement dans les catégories « détenus à des fins de transaction » et « prêts et créances ». Étant donné que, selon les PCGR canadiens, la valeur comptable totale des instruments correspondait à la juste valeur de l'instrument composé à la date de transition, ce choix n'a donné lieu à aucun ajustement.

##### b) Rapprochements entre les PCGR canadiens et les IFRS

Afin d'expliquer l'incidence de la transition des PCGR canadiens aux IFRS sur la situation financière et les résultats de la Société présentés dans ses états financiers, des rapprochements : a) des capitaux propres au 30 novembre 2014; b) de l'état consolidé de la situation financière au 1<sup>er</sup> septembre 2014 et au 31 août 2015; et c) de l'état consolidé du résultat net pour le trimestre clos le 30 novembre 2014 et pour l'exercice clos le 31 août 2015, sont présentés ci-après.

La transition aux IFRS n'a pas eu d'incidence significative sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement ou de financement de la Société.

Certaines différences sur le plan de la présentation entre les PCGR canadiens et les IFRS n'ont pas d'incidence sur le bénéfice ou le total des capitaux propres présentés. Certains actifs et passifs ont été reclassés à un autre poste aux termes des IFRS à la date de transition, et de nouveaux postes sont présentés séparément dans les états financiers consolidés.

Les ajustements à la date de transition aux IFRS sont expliqués plus en détail dans les notes jointes aux tableaux suivants.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

#### 28. Passage aux IFRS (suite)

##### b) Rapprochements entre les PCGR canadiens et les IFRS (suite)

Rapprochement des résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global au 30 novembre 2014 et pour le trimestre clos à cette date :

	Notes	1 <sup>er</sup> septembre 2014	Ajustements du résultat net	Ajustements des autres éléments du résultat global	30 novembre 2014
Résultats non distribués présentés selon les PCGR canadiens		28 \$	(1) \$	- \$	27 \$
Ajustements de transition aux IFRS augmentant (diminuant) les montants présentés :					
Avantages au titre des régimes de retraite à prestations définies	iii)	(1 386)	3	-	(1 383)
Reclassement des ajustements depuis les autres éléments du résultat global dans les résultats non distribués	iii)	-	-	170	170
Autres avantages postérieurs à l'emploi	iv)	(40)	-	-	(40)
Reclassement des ajustements depuis les autres éléments du résultat global dans les résultats non distribués	iv)	-	-	3	3
Avantages à long terme	v)	(38)	-	-	(38)
Ajustements aux comptes de report réglementaires :	ii)				
Avantages au titre des régimes de retraite à prestations définies	iii)	1 386	(3)	-	1 383
Reclassement des ajustements depuis les autres éléments du résultat global dans les résultats non distribués	iii)	-	-	(170)	(170)
Autres avantages postérieurs à l'emploi	iv)	40	-	-	40
Reclassement des ajustements depuis les autres éléments du résultat global dans les résultats non distribués	iv)	-	-	(3)	(3)
Avantages à long terme	v)	38	2	-	40
Compte de stabilisation des tarifs	xi)	-	(2)	-	(2)
Résultats non distribués présentés selon les IFRS		28 \$	(1) \$	- \$	27 \$

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

#### 28. Passage aux IFRS (suite)

##### b) Rapprochements entre les PCGR canadiens et les IFRS (suite)

	Notes	1 <sup>er</sup> septembre 2014	Ajustements du résultat net	Ajustements des autres éléments du résultat global	30 novembre 2014
Cumul des autres éléments du résultat global présenté selon les PCGR canadiens		- \$	- \$	- \$	- \$
Ajustements de transition aux IFRS augmentant (diminuant) les montants présentés :					
Réévaluation des instruments de couverture	i)			(5)	(5)
Ajustements aux comptes de report réglementaires :	ii)				
Réévaluation des instruments de couverture	i)			5	5
Cumul des autres éléments du résultat global présenté selon les IFRS		- \$	- \$	- \$	- \$

# NAV CANADA

## Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

### 28. Passage aux IFRS (suite)

#### b) Rapprochements entre les PCGR canadiens et les IFRS (suite)

Rapprochement de l'état consolidé de la situation financière au 1<sup>er</sup> septembre 2014 :

	Ajustements transitoires (en millions)							IFRS
	PCGR canadiens	Reclassement	Avantages au titre des régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Avantages à long terme	Opération transfrontalière	Passif relatif au démantèlement	
	Notes	i), ii)	ii), iii)	ii), iv)	ii), v)	vi)	vii)	
<b>Actifs</b>								
<b>Actifs courants</b>								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	193 \$							193 \$
Débiteurs et autres	114							114
Placements	-	168						168
Partie courante du fonds de réserve pour les obligations découlant de contrats de location-acquisition	56	(56)						-
Autres	12							12
	375	112	-	-	-	-	-	487
<b>Actifs réglementaires</b>	36	(36)						-
<b>Fonds de réserve</b>								
Service de la dette	112	(112)						-
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	190	(190)						-
<b>Actifs non courants</b>								
Placements	252	190						442
Placement sous forme d'actions privilégiées	96	94						190
Dérivés incorporés au placement sous forme d'actions privilégiées	87	(87)						-
Dividende à recevoir à long terme	7	(7)						-
Actif dérivé à long terme	8							8
Avantages du personnel	276		(268)		(4)			4
Immobilisations corporelles	651					(10)	1	642
Immobilisations incorporelles	1 006							1 006
<b>Actifs avant les soldes débiteurs des comptes de report réglementaires</b>	3 096	(36)	(268)	-	(4)	(10)	1	2 779
<b>Soldes débiteurs des comptes de report réglementaires</b>	-	37	1 386	40	34	-	-	1 497
<b>Total des actifs et des soldes débiteurs des comptes de report réglementaires</b>	3 096 \$	1	1 118	40	30	(10)	1	4 276 \$

# NAV CANADA

## Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

### 28. Passage aux IFRS (suite)

#### b) Rapprochements entre les PCGR canadiens et les IFRS (suite)

Rapprochement de l'état consolidé de la situation financière au 1<sup>er</sup> septembre 2014 (suite) :

	Ajustements transitoires (en millions)							IFRS
	PCGR canadiens	Reclassement	Avantages au titre des régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Avantages à long terme	Opération transfrontalière	Passif relatif au démantèlement	
	Notes	i), ii)	ii), iii)	ii), iv)	ii), v)	vi)	vii)	
<b>Passifs</b>								
<b>Passifs courants</b>								
Fournisseurs et autres créiteurs	187 \$	(6)			2			183 \$
Passifs dérivés	1							1
Produits différés	-	6						6
Partie courante de la dette à long terme	25					56		81
Partie courante des obligations découlant de contrats de location-acquisition	56					(56)		-
	269	-	-	-	2	-	-	271
<b>Compte de stabilisation des tarifs</b>	76	(76)						-
<b>Passifs non courants</b>								
Dette à long terme	1 950	(7)				153		2 096
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	161					(161)		-
Passifs réglementaires	336	(336)						-
Avantages du personnel		239	1 118	40	32			1 429
Passif d'impôt différé	35							35
Autres	241	(239)					1	3
	2 723	(343)	1 118	40	32	(8)	1	3 563
<b>Capitaux propres</b>								
Ajustements selon les IFRS des résultats non distribués (du déficit) lors de la transition			(1 386)	(40)	(38)			(1 464)
Ajustements réglementaires des résultats non distribués (du déficit) lors de la transition			1 386	40	38			1 464
Résultats non distribués	28							28
Cumul des autres éléments du résultat global	-							-
<b>Total des capitaux propres</b>	28	-	-	-	-	-	-	28
<b>Passifs et capitaux propres avant les soldes des comptes de report réglementaires</b>	3 096	(419)	1 118	40	34	(8)	1	3 862
<b>Soldes créditeurs des comptes de report réglementaires</b>	-	420	-	-	(4)	(2)	-	414
<b>Total des passifs, des capitaux propres et des soldes créditeurs des comptes de report réglementaires</b>	3 096 \$	1	1 118	40	30	(10)	1	4 276 \$

# NAV CANADA

## Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

### 28. Passage aux IFRS (suite)

#### b) Rapprochements entre les PCGR canadiens et les IFRS (suite)

Rapprochement de l'état consolidé de la situation financière au 31 août 2015 :

Ajustements transitoires (en millions)											
	PCGR canadiens	Reclassement	Avantages au titre des régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Avantages à long terme	Opération transfrontalière	Passif relatif au démantèlement	Coûts d'emprunt	Produits au titre des apports	Compte de stabilisation des tarifs	IFRS
	Notes	i), ii)	ii), iii)	ii), iv)	ii), v)	vi)	vii)	viii)	ix)	xi)	
<b>Actifs</b>											
<b>Actifs courants</b>											
Trésorerie et équivalents de trésorerie	230 \$										230 \$
Débiteurs et autres	135										135
Placements	-	113									113
Autres	13										13
	378	113	-	-	-	-	-	-	-	-	491
<b>Actifs réglementaires</b>	57	(57)									-
<b>Fonds de réserve</b>											
Service de la dette	113	(113)									-
<b>Actifs non courants</b>											
Placements	274										274
Placement sous forme d'actions privilégiées	159	123									282
Dérivés incorporés au placement sous forme d'actions privilégiées	108	(108)									-
Dividende à recevoir à long terme	15	(15)									-
Actif dérivé à long terme	3										3
Avantages du personnel	189		(181)		(5)						3
Immobilisations corporelles	645						1	1	2		649
Immobilisations incorporelles	975										975
<b>Actifs avant les soldes débiteurs des comptes de report réglementaires</b>	2 916	(57)	(181)	-	(5)	-	1	1	2	-	2 677
<b>Soldes débiteurs des comptes de report réglementaires</b>	-	58	1 005	35	33						1 131
<b>Total des actifs et des soldes débiteurs des comptes de report réglementaires</b>	2 916 \$	1	824	35	28	-	1	1	2	-	3 808 \$

# NAV CANADA

## Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

### 28. Passage aux IFRS (suite)

#### b) Rapprochements entre les PCGR canadiens et les IFRS (suite)

Rapprochement de l'état consolidé de la situation financière au 31 août 2015 (suite) :

	Ajustements transitoires (en millions)										
	PCGR canadiens	Reclassement	Avantages au titre des régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Avantages à long terme	Opération transfrontalière	Passif relatif au démantèlement	Coûts d'emprunt	Produits au titre des apports	Compte de stabilisation des tarifs	IFRS
	Notes	i), ii)	ii), iii)	ii), iv)	ii), v)	vi)	vii)	viii)	ix)	xi)	
<b>Passifs</b>											
<b>Passifs courants</b>											
Fournisseurs et autres créditeurs	202 \$	(9)			2						195 \$
Passifs dérivés	14										14
Produits différés	-	7									7
Partie courante de la dette à long terme	225										225
	441	(2)	-	-	2	-	-	-	-	-	441
<b>Compte de stabilisation des tarifs</b>	77	(77)									-
<b>Passifs non courants</b>											
Dette à long terme	1 725	(6)									1 719
Passifs réglementaires	348	(348)									-
Avantages du personnel		255	807	34	31						1 127
Passif d'impôt différé	44										44
Autres	253	(253)					1				1
	2 370	(352)	807	34	31	-	1	-	-	-	2 891
<b>Capitaux propres</b>											
Ajustements selon les IFRS des résultats non distribués (du déficit) lors de la transition et par la suite	-		(988)	(34)	(38)			1	2		(1 057)
Ajustements réglementaires des résultats non distribués (du déficit) lors de la transition et par la suite	-		988	35	38					(4)	1 057
Résultats non distribués	28			1				1	2	(4)	-
											28
Ajustements selon les IFRS du cumul des autres éléments du résultat global	-	(14)									(14)
Ajustements réglementaires du cumul des autres éléments du résultat global	-	14									14
Cumul des autres éléments du résultat global	-										-
<b>Total des capitaux propres</b>	28	-	-	1	-	-	-	1	2	(4)	28
<b>Passifs et capitaux propres avant les soldes des comptes de report réglementaires</b>	2 916	(431)	807	35	33	-	1	1	2	(4)	3 360
<b>Soldes créditeurs des comptes de report réglementaires</b>	-	432	17		(5)					4	448
<b>Total des passifs, des capitaux propres et des soldes créditeurs des comptes de report réglementaires</b>	2 916 \$	1	824	35	28	-	1	1	2	-	3 808 \$

# NAV CANADA

## Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

### 28. Passage aux IFRS (suite)

#### b) Rapprochements entre les PCGR canadiens et les IFRS (suite)

Rapprochement de l'état consolidé du résultat net pour le trimestre clos le 30 novembre 2014 :

	Ajustements transitoires (en millions)										
	PCGR canadiens	Reclassement	Avantages au titre des régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Avantages à long terme	Opération transfrontalière	Coûts d'emprunt	Produits au titre des apports	Placement dans Aireon	Compte de stabilisation des tarifs	IFRS
	Notes	i), ii)	ii), iii)	ii), iv)	ii), v)	vi)	viii)	ix)	x)	xi)	
<b>Produits</b>											
Redevances d'usage	313 \$										313 \$
Autres produits	12										12
Stabilisation des tarifs	(4)	4									-
	321	4	-	-	-	-	-	-	-	-	325
<b>Charges d'exploitation</b>											
Salaires et avantages du personnel	205	-	(4)	(2)							199
Services techniques	29										29
Installations et entretien	15										15
Amortissements et dépréciation	-	34									34
Autres	16	-									16
Stabilisation des tarifs	1	(1)									-
	266	33	(4)	(2)	-	-	-	-	-	-	293
<b>Autres charges</b>											
Intérêts	26	(26)									-
Amortissements	34	(34)									-
Stabilisation des tarifs	-	-									-
	60	(60)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres (produits) et charges</b>											
Produits financiers	-	(3)				(3)			(2)		(8)
Coût financier net lié aux avantages du personnel	-		11	2							13
Autres charges financières	-	26				3					29
Autres (profits) et pertes	-	(1)							(8)		(9)
Ajustements de juste valeur et autres (profits) et pertes	(4)	4									-
Stabilisation des tarifs	-	-									-
	(4)	26	11	2	-	-	-	-	(10)	-	25
<b>Bénéfice net (perte nette) avant l'impôt sur le résultat et le mouvement net des comptes de report réglementaires</b>	(1)	5	(7)	-	-	-	-	-	10	-	7
Charge d'impôt sur le résultat	-										-
<b>Bénéfice net (perte nette) avant le mouvement net des comptes de report réglementaires</b>	(1)	5	(7)	-	-	-	-	-	10	-	7
Mouvement net des soldes des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette), après impôt sur le résultat	-	(5)	7		2				(10)	(2)	(8)
<b>Bénéfice net (perte nette) après le mouvement net des comptes de report réglementaires</b>	(1) \$	-	-	-	2	-	-	-	-	(2)	(1) \$

# NAV CANADA

## Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

### 28. Passage aux IFRS (suite)

#### b) Rapprochements entre les PCGR canadiens et les IFRS (suite)

Rapprochement de l'état consolidé du résultat global pour le trimestre clos le 30 novembre 2014 :

	Ajustements transitoires (en millions)										
	PCGR canadiens	Reclassement	Avantages au titre des régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Avantages à long terme	Opération transfrontalière	Coûts d'emprunt	Produits au titre des apports	Placement dans Aireon	Compte de stabilisation des tarifs	IFRS
	Notes	i), ii)	ii), iii)	ii), iv)	ii), v)	vi)	viii)	ix)	x)	xi)	
<b>Bénéfice net (perte nette) après le mouvement net des comptes de report réglementaires</b>	(1) \$	-	-	-	2	-	-	-	-	(2)	(1) \$
<b>Autres éléments du résultat global</b>											
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net :</b>											
Réévaluations des régimes à prestations définies du personnel	-		170	3							173
Mouvement net des soldes des comptes de report réglementaires lié aux autres éléments du résultat global	-		(170)	(3)							(173)
<b>Éléments qui seront reclassés dans le résultat net :</b>											
Variations de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	-	(5)									(5)
Mouvement net des soldes des comptes de report réglementaires lié aux autres éléments du résultat global	-	5									5
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total du résultat global</b>	(1) \$	-	-	-	2	-	-	-	-	(2)	(1) \$

# NAV CANADA

## Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

### 28. Passage aux IFRS (suite)

#### b) Rapprochements entre les PCGR canadiens et les IFRS (suite)

Rapprochement de l'état consolidé du résultat net pour l'exercice clos le 31 août 2015 :

	Ajustements transitoires (en millions)										
	PCGR canadiens	Reclassement	Avantages au titre des régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Avantages à long terme	Opération transfrontalière	Coûts d'emprunt	Produits au titre des apports	Placement dans Aireon	Compte de stabilisation des tarifs	IFRS
	Notes	i), ii)	ii), iii)	ii), iv)	ii), v)	vi)	viii)	ix)	x)	xi)	
<b>Produits</b>											
Redevances d'usage	1 280 \$										1 280 \$
Autres produits	52							2			54
Stabilisation des tarifs	(40)	40									-
	1 292	40	-	-	-	-	-	2	-	-	1 334
<b>Charges d'exploitation</b>											
Salaires et avantages du personnel	858	1	(20)	(9)	(1)						829
Services techniques	112										112
Installations et entretien	68										68
Amortissements et dépréciation	-	136									136
Autres	58	(1)									57
Stabilisation des tarifs	(27)	27									-
	1 069	163	(20)	(9)	(1)	-	-	-	-	-	1 202
<b>Autres charges</b>											
Intérêts	102	(102)									-
Amortissements	136	(136)									-
Stabilisation des tarifs	(1)	1									-
	237	(237)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres (produits) et charges</b>											
Produits financiers	-	(2)				(11)			(9)		(22)
Coût financier net lié aux avantages du personnel	-		44	8	1						53
Autres charges financières	-	103				11	(1)				113
Autres (profits) et pertes	-	(1)							(40)		(41)
Ajustements de juste valeur et autres (profits) et pertes	(3)	3									-
Stabilisation des tarifs	(11)	11									-
	(14)	114	44	8	1	-	(1)	-	(49)	-	103
<b>Bénéfice net (perte nette) avant l'impôt sur le résultat et le mouvement net des comptes de report réglementaires</b>	-	-	(24)	1	-	-	1	2	49	-	29
Charge d'impôt sur le résultat	-								2		2
<b>Bénéfice net (perte nette) avant le mouvement net des comptes de report réglementaires</b>	-	-	(24)	1	-	-	1	2	47	-	27
Mouvement net des soldes des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette), après impôt sur le résultat	-		24						(47)	(4)	(27)
<b>Bénéfice net (perte nette) après le mouvement net des comptes de report réglementaires</b>	- \$	-	-	1	-	-	1	2	-	(4)	- \$

# NAV CANADA

## Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

### 28. Passage aux IFRS (suite)

#### b) Rapprochements entre les PCGR canadiens et les IFRS (suite)

Rapprochement de l'état consolidé du résultat global pour l'exercice clos le 31 août 2015 :

	Ajustements transitoires (en millions)										
	PCGR canadiens	Reclassement	Avantages au titre des régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Avantages à long terme	Opération transfrontalière	Coûts d'emprunt	Produits au titre des apports	Placement dans Aireon	Compte de stabilisation des tarifs	IFRS
	Notes	i), ii)	ii), iii)	ii), iv)	ii), v)	vi)	viii)	ix)	x)	xi)	
<b>Bénéfice net (perte nette) après le mouvement net des comptes de report réglementaires</b>	- \$	-	-	1	-	-	1	2	-	(4)	- \$
<b>Autres éléments du résultat global</b>											
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net :</b>											
Réévaluations des régimes à prestations définies du personnel	-		382	5							387
Mouvement net des soldes des comptes de report réglementaires lié aux autres éléments du résultat global	-		(382)	(5)							(387)
<b>Éléments qui seront reclassés dans le résultat net :</b>											
Variations de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	-	(14)									(14)
Mouvement net des soldes des comptes de report réglementaires lié aux autres éléments du résultat global	-	14									14
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total du résultat global</b>	- \$	-	-	1	-	-	1	2	-	(4)	- \$

**28. Passage aux IFRS (suite)****b) Rapprochements entre les PCGR canadiens et les IFRS (suite)**

Explication des ajustements (suite) :

i) Changements de présentation (suite)

- État consolidé de la situation financière

Aux termes des PCGR canadiens, les fonds de réserve étaient présentés séparément au bilan de la Société. Aux termes des IFRS, ils sont présentés à l'état consolidé de la situation financière dans les placements courants et les placements non courants selon la nature des actifs sous-jacents.

Aux termes des PCGR canadiens, la Société présentait les montants des comptes de report réglementaires et les montants du compte de stabilisation des tarifs séparément sauf pour ce qui est des comptes de report réglementaires au titre des opérations de couverture réalisées à l'égard de la dette à long terme qui étaient présentés dans la dette à long terme. Aux termes des IFRS, la Société présente ces éléments sous un poste des actifs (« soldes débiteurs des comptes de report réglementaires ») et sous un poste des passifs (« soldes créditeurs des comptes de report réglementaires ») à l'état consolidé de la situation financière.

Aux termes des PCGR canadiens, la Société présentait séparément les éléments suivants : placement sous forme d'actions privilégiées, dérivés incorporés au placement sous forme d'actions privilégiées et dividendes non courants à recevoir. Aux termes des IFRS, la Société a désigné l'instrument composé comme étant un actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net et, à ce titre, les composantes de l'instrument sont présentées dans le placement sous forme d'actions privilégiées à l'état consolidé de la situation financière.

Aux termes des PCGR canadiens, la Société présentait les éléments suivants dans les créditeurs et charges à payer : dettes fournisseurs, charges à payer et produits reportés. Aux termes des IFRS, la Société présente les éléments suivants séparément à l'état consolidé de la situation financière : fournisseurs et autres créditeurs et produits différés.

Aux termes des PCGR canadiens, les passifs au titre des prestations définies étaient présentés dans les autres passifs du bilan de la Société. Aux termes des IFRS, les passifs au titre des prestations définies et des autres avantages à long terme sont présentés à titre d'avantages du personnel dans les passifs non courants de l'état consolidé de la situation financière.

- État consolidé du résultat net

Aux termes des PCGR canadiens, les charges d'intérêts et la dotation aux amortissements étaient présentées dans les autres charges. Aux termes des IFRS, les charges d'intérêts sont présentées dans les autres (produits) et charges à titre d'autres charges financières. Les amortissements sont présentés dans les charges d'exploitation.

Aux termes des PCGR canadiens, la Société présentait les éléments suivants à titre d'ajustements de juste valeur et autres : produits d'intérêts, variations de la juste valeur des contrats de change, variations de la juste valeur des placements et profits ou pertes de change. Aux termes des IFRS, la Société présente séparément les éléments suivants à l'état consolidé du résultat net : produits financiers et autres (profits) et pertes. Les autres (profits) et pertes comprennent les variations de la juste valeur des contrats de change ainsi que les profits et les pertes de change. Les produits financiers se composent des produits d'intérêts et des variations de la juste valeur des placements.

Aux termes des PCGR canadiens, les jetons de présence étaient présentés dans les autres charges d'exploitation. Aux termes des IFRS, les jetons de présence sont inclus dans les salaires et avantages du personnel.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

---

#### 28. Passage aux IFRS (suite)

##### b) Rapprochements entre les PCGR canadiens et les IFRS (suite)

Explication des ajustements (suite) :

###### i) Changements de présentation (suite)

Aux termes des PCGR canadiens, les gains et les pertes reportés sur les contrats à terme sur obligations étaient présentés dans les comptes de report réglementaires et l'amortissement des gains et des pertes reportés sur la durée de l'instrument de refinancement était présenté dans les charges d'intérêts. Aux termes des IFRS, l'amortissement des profits et des pertes différés est présenté à titre de mouvement des comptes de report réglementaires dans l'état consolidé du résultat net.

- État consolidé du résultat global

Aux termes des PCGR canadiens, la Société ne présentait pas de montants se rapportant aux autres éléments du résultat global. Aux termes des IFRS, les autres éléments du résultat global et le mouvement net des soldes des comptes de report réglementaires sont présentés comme il est souligné dans le tableau précédent.

Les ajustements des autres éléments du résultat global de la Société reflètent les réévaluations hors trésorerie des instruments de couverture et les réévaluations des régimes d'avantages sociaux qui ne sont pas pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs. Par conséquent, des comptes de report réglementaires ont été créés.

- Tableau consolidé des flux de trésorerie

Aux termes des PCGR canadiens, les paiements au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi en lien avec les droits aux congés de maladie acquis et les prestations d'ILD étaient présentés dans les cotisations aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Aux termes des IFRS, ces avantages sont classés à titre d'avantages à long terme et les paiements sont présentés dans les paiements à des membres du personnel et à des fournisseurs.

- Comptes de report réglementaires

Aux termes des PCGR canadiens, le montant net des ajustements réglementaires était présenté dans le même poste de l'état des résultats que les opérations sous-jacentes, le cas échéant (c'est-à-dire, que le mouvement de la charge de retraite réglementaire était comptabilisé dans le même poste que la charge de retraite). Aux termes des IFRS, les ajustements réglementaires sont présentés séparément des opérations sous-jacentes dans les états consolidés du résultat net et du résultat global à titre de mouvement net des soldes des comptes de report réglementaires.

###### ii) Comptabilité des activités à tarifs réglementés

Comme le permettent les PCGR canadiens, la Société appliquait des méthodes comptables propres aux entreprises à tarifs réglementés. Aux termes des IFRS, la comptabilité des activités à tarifs réglementés est autorisée, et les conséquences liées à la transition ont principalement trait à la présentation et à l'information à fournir. Lors de la transition aux IFRS, la Société a contrebalancé l'incidence sur les résultats non distribués en apportant des ajustements aux comptes de report réglementaires, puisque cette incidence sera prise en compte dans l'établissement des tarifs selon l'approche réglementaire utilisée par la Société.

Le passage aux IFRS ne modifie pas l'approche aux termes de laquelle la Société établit le tarif des redevances d'usage. Cette approche est fondée sur les règles de facturation de la Loi sur le SNA, lesquels prescrivent, entre autres choses, que le tarif des redevances, établi d'après des projections raisonnables et prudentes, ne peut être tel que les produits découlant de ces redevances soient supérieurs aux obligations financières courantes et futures de la Société dans le cadre de la prestation des services de navigation aérienne civile.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

---

#### 28. Passage aux IFRS (suite)

##### b) Rapprochements entre les PCGR canadiens et les IFRS (suite)

Explication des ajustements (suite) :

- iii) Avantages au titre des régimes de retraite à prestations définies, déduction faite des passifs réglementaires

Au 1<sup>er</sup> septembre 2014, aux termes des PCGR canadiens, la Société avait un actif au titre des prestations constituées de 268 \$ et un passif réglementaire de 221 \$, ce qui donnait un montant net de 47 \$ à recouvrer au fil du temps au moyen des redevances d'usage. L'incidence de l'adoption des IFRS sur les prestations constituées au titre des régimes de retraite à prestations définies décrites plus loin correspond à l'élimination de l'actif au titre des prestations constituées de 268 \$ comptabilisé aux termes des PCGR canadiens, à une majoration du passif au titre des prestations constituées de 1 118 \$, qui passerait ainsi de 56 \$ à 1 174 \$, et à une diminution des résultats non distribués (augmentation du déficit) de 1 386 \$ lors de la transition aux IFRS. Cette incidence est contrebalancée par la comptabilisation d'un débit de 1 386 \$ aux comptes de report réglementaires, laquelle entraîne l'élimination du passif réglementaire de 221 \$ comptabilisé aux termes des PCGR canadiens et la comptabilisation d'un débit de 1 165 \$ aux comptes de report réglementaires. Des explications plus détaillées sur les diverses composantes de cet ajustement figurent ci-dessous.

- Aux termes des PCGR canadiens, les gains et les pertes actuariels étaient reportés hors bilan et amortis par imputation au résultat, avant la stabilisation des tarifs, selon la méthode du « corridor ». Aux termes des IFRS, la Société comptabilise ces gains et pertes actuariels dans les autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle ils sont constatés, sans reclassement subséquent dans le résultat net. La Société a choisi de reclasser dans les résultats non distribués les ajustements des autres éléments du résultat global. De plus, aux termes des PCGR canadiens, les coûts des services passés acquis étaient reportés et amortis. Aux termes des IFRS, ces coûts sont immédiatement comptabilisés comme une charge dans la période au cours de laquelle ils sont engagés. Par conséquent, des pertes actuarielles de 1 158 \$ et des coûts des services passés acquis de 15 \$ qui étaient reportés hors bilan aux termes des PCGR canadiens ont été constatés à l'état consolidé de la situation financière d'ouverture établi en IFRS.
- Aux termes des PCGR canadiens, la date d'évaluation annuelle pour déterminer la situation de capitalisation du régime peut tomber, au plus tôt, trois mois avant la date de clôture, pourvu que cette date demeure la même d'un exercice à l'autre. Aux termes des IFRS, la situation de capitalisation du régime fait l'objet d'évaluations actuarielles effectuées avec une régularité suffisante pour s'assurer que les montants constatés dans les états financiers consolidés ne diffèrent pas de façon significative de ceux qui auraient été déterminés à la date de clôture. L'incidence du changement de date d'évaluation de la Société à l'égard de ses régimes de retraite pour la période du 31 mai 2014 au 31 août 2014 se traduit par une perte de 213 \$ qui a été constatée à l'état consolidé de la situation financière d'ouverture établi en IFRS. Cette perte est principalement attribuable à une baisse de 30 points de base du taux d'actualisation fondé sur le taux du marché qui a été utilisé pour calculer les obligations au titre des régimes de retraite au cours du trimestre clos le 31 août 2014.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

---

#### 28. Passage aux IFRS (suite)

##### b) Rapprochements entre les PCGR canadiens et les IFRS (suite)

Explication des ajustements (suite) :

##### iii) Avantages au titre des régimes de retraite à prestations définies, déduction faite des passifs réglementaires (suite)

Aux termes des PCGR canadiens, la charge de retraite comprenait toutes les charges de retraite, y compris des régimes complémentaires de retraite (non capitalisés), ainsi que la charge de retraite réglementaire et elle était présentée dans les salaires et avantages du personnel. Aux termes des IFRS, la charge de retraite est ventilée et ses différentes composantes sont présentées séparément dans les états consolidés du résultat net et du résultat global, comme il est décrit ci-après.

- Les coûts des services rendus au cours de l'exercice et les montants inscrits à l'actif connexes sont comptabilisés dans les salaires et avantages du personnel.
- Les intérêts nets découlant du montant net des obligations au titre des prestations constituées sont comptabilisés dans le résultat net et sont présentés dans le coût financier net lié aux avantages du personnel.
- Les ajustements réglementaires liés aux prestations de retraite comptabilisées dans le résultat net sont présentés séparément dans le mouvement net des comptes de report réglementaires à l'état consolidé du résultat net.
- Les gains et les pertes actuariels et les ajustements réglementaires compensatoires connexes sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global dans l'état consolidé du résultat global.

Ce changement dans la comptabilité en faveur des IFRS n'aura pas d'incidence sur l'établissement des redevances d'usage étant donné que la Société continuera d'utiliser le même mode de comptabilisation propre aux activités à tarifs réglementés pour recouvrer les charges de retraite qu'aux termes des PCGR canadiens, qui repose sur le recouvrement des montants des cotisations aux régimes de retraite de l'exercice considéré et des exercices antérieurs.

##### iv) Autres avantages postérieurs à l'emploi

L'ajustement total découlant de la transition aux IFRS pour les autres avantages postérieurs à l'emploi se traduit par une augmentation de 40 \$ des passifs comptabilisés au titre de ces avantages et par une diminution correspondante des résultats non distribués (augmentation du déficit). La Société a entièrement contrebalancé cette incidence en comptabilisant un débit du même montant aux comptes de report réglementaires, ainsi qu'une diminution du déficit correspondante de 40 \$. Des explications plus détaillées sur les diverses composantes de cet ajustement figurent plus loin.

- Aux termes des PCGR canadiens, les gains et les pertes actuariels étaient reportés hors bilan et amortis par imputation au résultat net, avant la stabilisation des tarifs, selon la méthode du « corridor ». Aux termes des IFRS, la Société comptabilise ces gains et pertes actuariels dans les autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle ils sont constatés, sans reclassement subséquent dans le résultat net. La Société a choisi de reclasser dans les résultats non distribués les ajustements des autres éléments du résultat global. Par conséquent, des pertes actuarielles de 24 \$ qui étaient reportées hors bilan aux termes des PCGR canadiens ont été constatées à l'état consolidé de la situation financière d'ouverture établi en IFRS.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

---

#### 28. Passage aux IFRS (suite)

##### b) Rapprochements entre les PCGR canadiens et les IFRS (suite)

Explication des ajustements (suite) :

###### iv) Autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

- Aux termes des PCGR canadiens, la date d'évaluation annuelle pour déterminer la situation de capitalisation des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi peut tomber, au plus tôt, trois mois avant la date de clôture, pourvu que cette date demeure la même d'un exercice à l'autre. Aux termes des IFRS, la situation de capitalisation de ces régimes fait l'objet d'évaluations actuarielles effectuées avec une régularité suffisante pour s'assurer que les montants constatés dans les états financiers consolidés ne diffèrent pas de façon significative de ceux qui auraient été déterminés à la date de clôture. L'incidence du changement de date d'évaluation de la Société à l'égard de ses autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour la période du 31 mai 2014 au 31 août 2014 se traduit par une perte de 11 \$ qui a été constatée à l'état consolidé de la situation financière d'ouverture établi en IFRS. Cette perte est principalement attribuable à une baisse de 30 points de base et de 20 points de base du taux d'actualisation fondé sur le taux du marché qui a été utilisé pour calculer respectivement les obligations liées aux assurances vie et soins de santé et aux allocations de retraite des autres régimes postérieurs à l'emploi au cours du trimestre clos le 31 août 2014.
- Aux termes des PCGR canadiens, des périodes d'attribution plus longues étaient permises lorsque des augmentations de salaire ultérieures surviennent après la période de service validée. Aux termes des IFRS, la période d'attribution se limite à la période maximale de service validée. Ce changement s'est traduit par une hausse de 5 \$ de l'obligation au titre des allocations de retraite, laquelle a été constatée à l'état consolidé de la situation financière d'ouverture établi en IFRS.
- Un des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi prévoyant des droits acquis aux congés de maladie (pour lequel l'obligation de 8 \$, cumulée aux coûts différés des services passés de 9 \$ et aux pertes actuarielles différées de 4 \$, représentait un passif de 21 \$ au 31 août 2014) est classé comme « autre régime d'avantages postérieurs à l'emploi » aux termes des PCGR canadiens. Après réévaluation, ces avantages ont été classés à titre d'avantages à long terme avec le passif lié aux congés de maladie cumulatifs dont il est question ci-après à la note v).

Les autres avantages postérieurs à l'emploi suivants étaient présentés dans les salaires et avantages du personnel selon les PCGR canadiens : allocations de retraite et avantages postérieurs à l'emploi comme l'assurance vie et les prestations pour soins de santé. Aux termes des IFRS, les autres avantages postérieurs à l'emploi sont ventilés et leurs différentes composantes sont présentées séparément dans les états consolidés du résultat net et du résultat global, comme il est décrit ci-après.

- Les coûts des services rendus au cours de l'exercice et les montants inscrits à l'actif connexes sont comptabilisés dans les salaires et avantages du personnel.
- Les intérêts nets découlant du montant net des obligations au titre des prestations constituées sont comptabilisés dans le résultat net et sont présentés dans le coût financier net lié aux avantages du personnel.
- Les ajustements réglementaires liés aux autres avantages postérieurs à l'emploi comptabilisés dans le résultat net sont présentés séparément dans le mouvement net des comptes de report réglementaires à l'état consolidé du résultat net.
- Les gains et les pertes actuariels et les ajustements réglementaires compensatoires connexes sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global dans l'état consolidé du résultat global.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

---

#### 28. Passage aux IFRS (suite)

##### b) Rapprochements entre les PCGR canadiens et les IFRS (suite)

Explication des ajustements (suite) :

v) Avantages à long terme, déduction faite des passifs réglementaires

Aux termes des PCGR canadiens, les coûts liés aux prestations d'ILD sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés, ce qui est conforme aux IFRS. Aux termes des IFRS, les avantages à long terme du personnel sont présentés séparément à titre d'avantages à long terme.

Aux termes des PCGR canadiens, les prestations d'ILD étaient évaluées à la date d'évaluation annuelle de la Société, soit le 31 mai 2014. Aux termes des IFRS, les prestations d'ILD sont évaluées à la date de clôture. L'incidence du changement de date d'évaluation de la Société pour son régime d'ILD, qui passe du 31 mai 2014 au 31 août 2014, se traduit par un recul de 4 \$ de l'actif au titre des prestations d'ILD constituées et par une diminution correspondante des résultats non distribués (augmentation du déficit) de 4 \$. Cette perte est principalement attribuable aux résultats réels du régime au cours du trimestre clos le 31 août 2014. Cette incidence sur les résultats non distribués a été entièrement contrebalancée par la comptabilisation d'un débit aux comptes de report réglementaires du même montant, ainsi qu'une diminution du déficit correspondante de 4 \$.

Aux termes des PCGR canadiens, les droits aux congés de maladie cumulatifs qui ne s'acquièrent pas n'étaient pas comptabilisés à titre de passif avant que le congé ait été pris; seuls les droits aux congés de maladie acquis étaient comptabilisés et les gains et pertes actuariels, de même que les coûts des services passés, étaient reportés hors bilan et amortis par imputation au résultat selon la méthode du « corridor ». Aux termes des IFRS, un passif au titre des droits aussi bien aux congés de maladie cumulatifs acquis qu'à ceux qui ne s'acquièrent pas est comptabilisé et des gains et pertes actuariels relatifs aux droits aux congés de maladie acquis et qui ne s'acquièrent pas, de même que les coûts des services passés, sont présentés dans le résultat net de la période au cours de laquelle les congés sont pris. Par conséquent, des pertes actuarielles de 4 \$ et des coûts des services passés de 9 \$ qui ont été reportés hors bilan aux termes des PCGR canadiens ont été constatés à l'état consolidé de la situation financière d'ouverture établi en IFRS. De plus, un passif au titre des droits aux congés de maladie cumulatifs qui ne s'acquièrent pas qui n'était pas constaté aux termes des PCGR canadiens a été comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière établi en IFRS. Ces ajustements se sont traduits par une hausse de 34 \$ du passif au titre des congés de maladie acquis et qui ne s'acquièrent pas et par une diminution correspondante des résultats non distribués (augmentation du déficit) de 34 \$. Cette incidence sur les résultats non distribués a été entièrement contrebalancée par la comptabilisation d'un débit aux comptes de report réglementaires, ainsi qu'une diminution du déficit correspondante de 34 \$.

Les avantages à long terme suivants étaient présentés dans les salaires et avantages du personnel selon les PCGR canadiens : prestations d'ILD et congés de maladie cumulés (dont les droits sont acquis ou ne s'acquièrent pas). Aux termes des IFRS, la charge au titre des avantages à long terme est ventilée et ses différentes composantes sont présentées séparément dans l'état consolidé du résultat net, comme il est décrit ci-après.

- Les coûts des services rendus au cours de l'exercice et les montants inscrits à l'actif connexes sont comptabilisés dans les salaires et avantages du personnel.
- Les intérêts nets découlant du montant net des obligations au titre des prestations constituées ainsi que les gains et pertes actuariels sont comptabilisés dans le résultat net et sont présentés dans le coût financier net lié aux avantages du personnel.
- Les ajustements réglementaires liés aux avantages à long terme sont présentés séparément dans le mouvement net des comptes de report réglementaires à l'état consolidé du résultat net.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

#### 28. Passage aux IFRS (suite)

##### b) Rapprochements entre les PCGR canadiens et les IFRS (suite)

Explication des ajustements (suite) :

###### vi) Opérations transfrontalières, déduction faite des passifs réglementaires

Aux termes des PCGR canadiens, bien que la Société soit considérée comme détenant une participation économique variable dans la fiducie d'origine législative, soit l'entité structurée créée par une entité américaine au début de l'opération, la Société n'était pas perçue comme bénéficiaire principal de la fiducie d'origine législative en question et, par conséquent, n'était pas tenue de consolider cette entité. Ainsi, les obligations découlant des contrats de location-acquisition –les conventions d'engagement de paiement, les fonds de réserve et les obligations découlant des contrats de location-acquisition étaient comptabilisés au bilan de la Société lorsque l'opération était conclue. Aux termes des IFRS, la fiducie d'origine législative est consolidée en totalité dans les états financiers consolidés de la Société jusqu'à la résiliation de l'opération de location-acquisition le 6 août 2015, puisque la Société était exposée au rendement de la fiducie d'origine législative et avait le pouvoir d'influer sur ce rendement. L'obligation découlant de contrats de location-acquisition a été éliminée dans les états financiers consolidés et la Société a comptabilisé la dette à long terme de la fiducie d'origine législative dans l'opération transfrontalière. Le tableau ci-dessous montre que les ajustements apportés lors de la transition aux IFRS n'ont aucune incidence nette sur les résultats non distribués.

	Débit (crédit) au titre des ajustements transitoires
Décomptabilisation de ce qui suit :	
Immobilisations corporelles	(10) \$
Partie courante des obligations découlant de contrats de location-acquisition	56
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	161
Autres passifs réglementaires	2
Comptabilisation de ce qui suit :	
Partie courante de la dette à long terme	(56)
Dette à long terme	(153)
Incidence nette sur les résultats non distribués	<u>- \$</u>

La charge d'intérêts sur la dette à long terme est compensée par les produits d'intérêts tirés des conventions d'engagement de paiement et, par conséquent, il n'y a eu aucune incidence nette sur le résultat net de la Société de l'exercice 2015.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

---

#### 28. Passage aux IFRS (suite)

##### b) Rapprochements entre les PCGR canadiens et les IFRS (suite)

Explication des ajustements (suite) :

###### vii) Passif relatif au démantèlement

Aux termes des PCGR canadiens, une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation est comptabilisée lorsque la Société dispose de l'information nécessaire pour faire une estimation raisonnable de la juste valeur d'une telle obligation. Si la date de règlement de l'obligation est inconnue ou qu'elle ne peut faire l'objet d'une estimation, la Société ne peut faire une estimation raisonnable de la juste valeur du passif et, par conséquent, aucune obligation liée à la mise hors service de l'immobilisation n'est constatée. Aux termes des IFRS, l'incertitude quant à la date de règlement de l'obligation liée à mise hors service d'une immobilisation est prise en compte dans l'évaluation de la provision. En raison de la transition, la Société a comptabilisé un passif de 1 \$ au titre des obligations liées à la mise hors services d'immobilisations, ainsi qu'une augmentation de l'actif correspondant de 1 \$.

###### viii) Coûts d'emprunt

Aux termes des PCGR canadiens, la Société n'inscrivait pas à l'actif les coûts d'emprunt liés à des projets d'investissement. Aux termes des IFRS, la Société est tenue, dans certains cas, d'inscrire les coûts d'emprunt à l'actif. Ainsi, la charge d'intérêts comptabilisée avec les autres charges financières est inférieure aux montants inscrits à l'actif selon les IFRS. La méthode de comptabilisation des coûts d'emprunt inscrits à l'actif prescrite par les IFRS servira également aux fins de l'établissement des tarifs. Par conséquent, aucun report réglementaire n'a été établi pour contrer cet effet.

###### ix) Apports liés aux immobilisations corporelles

Aux termes des PCGR canadiens, les apports liés aux immobilisations corporelles étaient comptabilisés au bilan à titre de diminution de la valeur de l'actif auxquels ils se rapportaient. Aux termes des IFRS, les apports provenant de tiers qui constituent des produits servant à contrebalancer le coût des immobilisations corporelles sont comptabilisés à titre de produits. La méthode de comptabilisation de ces apports prescrite par les IFRS servira aux fins de l'établissement des tarifs. Par conséquent, aucun report réglementaire n'a été établi pour contrer cet effet.

###### x) Placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon LLC, déduction faite des passifs réglementaires

Aux termes des PCGR canadiens, les montants présentés dans les états des résultats qui se rapportaient au placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon de la Société (produits d'intérêts effectifs, produits de dividendes, impôts sur le résultat, incidence du change et ajustements de juste valeur du dérivé incorporé) faisaient l'objet d'une compensation dans le même poste au moyen d'un ajustement réglementaire. Aux termes des IFRS, tous les ajustements réglementaires sont présentés séparément des opérations sous-jacentes à titre de mouvement net des soldes des comptes de report réglementaires.

###### xi) Compte de stabilisation des tarifs

La Société applique une procédure de stabilisation des tarifs afin d'atténuer l'incidence de facteurs imprévisibles et incontrôlables sur ses activités. Des montants sont ajoutés au compte de stabilisation des tarifs ou en sont déduits en fonction des variations des montants utilisés lors de l'établissement des redevances d'usage. Aux termes des IFRS, la Société continuera d'appliquer une procédure de stabilisation des tarifs. Cependant, au cours de l'exercice de transition, les montants établis selon les IFRS ont été comparés à ceux établis selon les PCGR canadiens et des montants supplémentaires ont été soit ajoutés soit déduits du compte de stabilisation des tarifs.